

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion
du
13 novembre 2023**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du lundi 13 novembre 2023

Délibérations

*(La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
TENENBAUM Anne donne procuration à VETTER Jean-Philippe
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Je vous invite à démarrer notre séance un peu plus tard que prévu. Je vous prie de nous excuser. En l’absence de Robin, je donne la parole à Maxime, qui devient aujourd’hui le benjamin de l’Assemblée, pour faire l’appel.

M. BELTZUNG procède à l’appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Maxime. C’est l’occasion de souhaiter un joyeux anniversaire à Marie-France. On peut l’applaudir.

Applaudissements.

Mes chers collègues, il ne vous aura pas échappé que, malheureusement, trois anciens collègues nous ont quittés ces derniers jours. Je voudrais qu’on leur rende hommage ce matin.

Il s’agit d’abord de Joseph OSTERMANN, père de Michèle, à qui nous adressons nos pensées. Il a été conseiller général du canton de Wasselonne du 30 septembre 1973 à 2011. Il a été Président de la Commission jeunesse, sport, équipements sociaux éducatifs, Président de la Commission départementale, Vice-Président du bureau du Conseil général, Premier Vice-Président du Conseil général du Bas-Rhin de 1992 à 2000, membre de la Commission permanente de 2001 à 2011. Il est décédé le 21 octobre 2023.

Nous avons une pensée également pour Jean-Jacques GSELL, qui a été conseiller général du canton de Strasbourg 2 du 27 mars 1998 à 2011, membre de la Commission permanente et qui est décédé le 24 octobre 2023.

Il s’agit aussi de Jean-Claude BURCKEL, qui a été conseiller général du canton de Schiltigheim de 1973 à 1979, Président de la Commission économie et équipements en 1974 et 1975 puis rapporteur général du budget de 1976 à 1979, et qui est décédé le 19 octobre 2023.

Je vous propose de vous lever pour une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

Je voudrais rappeler l’obligation pour les conseillers d’Alsace participant par visioconférence à la séance d’activer leur caméra tout au long des débats afin de bien s’assurer de leur présence.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers amis, je voudrais en préambule de mon propos saluer les marches pour lutter contre le racisme et l’antisémitisme, à l’instar des nombreuses actions que notre Collectivité a impulsées en matière éducative en lien avec le devoir de mémoire, actions que nous sommes invités à poursuivre et amplifier. Au regard des drames qui se succèdent et des expressions inacceptables qui fleurissent même sur des murs d’enceintes de collèges, on voit bien qu’il

faut encore développer les actions éducatives pour que notre jeunesse ait les bons repères et soit responsable et respectueuse. Je suis fier que, depuis de nombreuses années, notre Collectivité et nos collectivités précédemment, puisque ces actions étaient engagées par les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, nous ayons eu ces attentions. Je pense, Brigitte, aux veilleurs de mémoire que nous avons impulsés ensemble, près d'une centaine de personnes aujourd'hui, qui ont une sensibilité et qui veillent sur cette mémoire. Mais on voit bien qu'il faudra encore poursuivre. Et nous aurons à cœur, l'ensemble des collègues, de continuer d'être des gardiens d'humanité pour notre territoire, à notre échelle, parfois en colibri, parfois beaucoup plus. Je ne vous cache pas qu'avec Martine, nous réfléchissons à une démarche pour relancer le dialogue interreligieux qui est mis fortement à l'épreuve dans ce contexte de guerre fratricide. C'est compliqué, mais je pense que notre neutralité doit nous permettre d'agir encore plus fortement sur cet enjeu.

Aujourd'hui, il s'agit aussi de la journée mondiale des pauvres, édictée par le Pape François. Je tiens à rappeler que la lutte contre la pauvreté, contre la précarité, contre les difficultés et les fragilités est l'ADN de notre Collectivité, et que nous n'avons eu de cesse d'augmenter les moyens et nos actions, avec cet enjeu d'être toujours au plus proche de nos concitoyens, avec cette ambition non de maintenir les gens dans la pauvreté avec des allocations mais de sortir de la pauvreté nos concitoyens les plus fragiles. Nous avons à cœur d'aider les plus fragiles d'entre nous, à travers notre budget des solidarités, mais pas seulement. C'est le sens de l'humanisme rhénan, dont nous sommes fiers d'incarner les valeurs fondamentales au travers de l'ensemble de nos politiques sociales. Je tiens à saluer l'engagement de Fatima JENN dans ce cadre.

Je voulais ajouter que, dans mes responsabilités de Président de la Commission des solidarités, des affaires sociales, de la santé et du travail à l'Assemblée des départements de France à Paris, dans les rencontres que je peux faire au plus haut niveau de l'État, cet enjeu fait l'objet de toutes les discussions que je peux avoir. Ces derniers jours, nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir plusieurs ministres et la Première Ministre à Strasbourg à l'occasion du Congrès des départements de France. J'ai eu l'occasion d'aborder tous les sujets qui sont le cœur de notre action lors de mes rencontres consécutives avec Aurore BERGÉ, Ministre des solidarités, Aurélien ROUSSEAU, Ministre de la santé, Dominique FAURE, en charge de la solidarité territoriale, et Charlotte CAUBEL, en charge de la protection de l'enfance, en insistant sur les difficultés que l'on peut rencontrer et sur l'enjeu d'être financé à la juste mesure des besoins de nos concitoyens. Nous avons aussi pu aborder ce sujet avec Mme la Première Ministre.

Je voulais vous dire aujourd'hui la fierté que nous pouvons partager d'avoir accueilli cette année des événements d'enjeux nationaux. Il y a eu le Michelin il y a quelques mois, le Congrès de l'ANEM il y a quelques jours, et les Assises des départements la semaine dernière. Il s'agit aussi de la fierté que notre Collectivité soit multimédaillée pour la qualité de son travail et pour son exemplarité. Je rappelle, alors que nous n'avons pas encore tout à fait trois ans d'existence, que nous avons eu le grand prix IDDRIM 2021 pour la charte de protection de la biodiversité, le prix Territoria or en 2022 pour la simplification des courriers, le prix Territoria argent en 2022 pour le mécénat territorial, le trophée des territoires pionniers en 2023 pour les îlots de fraîcheur dans les collèges, le grand prix 2023 des territoires en transition pour la stratégie dans le champ de la transition écologique et énergétique et de la biodiversité, le 6^e prix de l'environnement pour le SIS 67 dans la catégorie préservation des milieux naturels, le prix Territoria or en 2023 pour la mise en place de groupes de testeurs des politiques publiques, le trophée national trois étoiles de la participation et de la concertation pour le conseil de développement. Les deux derniers prix, qui viennent de nous être attribués, ont été cherchés il y a quelques jours par Isabelle et Lara. Il y a toujours des progrès à faire et il faut encore remettre tous les jours l'ouvrage sur le métier. Mais nous pouvons être fiers de ces reconnaissances pour notre Collectivité, qui sont le fruit du travail en commun, que je tiens à saluer, entre les élus et les agents de notre Collectivité. Je le dis devant le Directeur général et les équipes. Merci beaucoup de ce travail en phase, dont nous pouvons tous nous réjouir.

L'Alsace a été à l'honneur pendant cette semaine. Notre sens de l'accueil a impressionné les 1 700 congressistes et notre image est encore renforcée, puisque l'Alsace avait déjà une image de terre d'accueil. J'ai eu des messages de sympathie, de soutien, de reconnaissance et de remerciement encore tout le week-end de mes collègues présidents de département. Notre image sort renforcée de cette semaine. L'activité économique et touristique a été aussi soutenue et portée à travers cet événement. Près de 2 000 personnes ont été pendant plusieurs jours dans des hôtels de notre territoire et ont pu découvrir ses richesses. C'est finalement toute l'attractivité de l'Alsace qui a été valorisée à l'occasion de cet événement. Je voudrais aujourd'hui remercier très chaleureusement et exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble des élus et des agents qui ont participé et contribué à la qualité de cet événement. J'ai vu les yeux des agents briller pendant cette semaine, parce qu'ils étaient fiers de participer à un événement dont ils mesuraient la portée. Il faut être clair : on accueille le congrès tous les vingt ou trente ans. La dernière fois, c'était au début des années 2000. C'est une chance et une marque de reconnaissance pour notre Collectivité. Quand j'ai vu le niveau d'investissement de nos agents, quand, au dernier dîner jeudi soir, on a vu ces 350 jeunes du lycée hôtelier Dumas heureux de pouvoir nous servir, je crois qu'ils ont fait et que nous avons fait honneur à l'Alsace. Je voulais donc symboliquement, ce matin, les remercier et vous remercier pour ce niveau d'engagement particulièrement précieux.

Il est dommage, et c'était vrai pour le Michelin comme pour le Congrès, que d'aucuns, qui se reconnaîtront et qui ne représentent qu'eux-mêmes à chaque fois, ont voulu salir ces moments. M. KOBRYN, si seulement vous vouliez servir vos concitoyens et agir dans votre canton plutôt que passer votre temps à médire sur la Collectivité européenne d'Alsace, à maudire le cabinet et à gémir contre le Président de la Collectivité européenne d'Alsace. Si vous imaginez que cela va vous grandir, il faut mûrir, M. KOBRYN. Il n'y a pas de place ici pour la démagogie. Ce lieu doit être celui du débat, respectueux des personnes. Quand vous avez été élu, j'ai imaginé que vous comporteriez à la manière des écologistes allemands. Malheureusement, vous n'aspirez qu'à une chose, à vous LFiser, à l'instar de vos homologues députés à l'Assemblée qui donnent une image déplorable de la sphère publique, entre manipulations et provocations. Vous continuez, sur le budget, à laisser croire que nous sommes assis sur un tas d'or, comme s'il y avait une manne qui tombait du ciel. Une nouvelle fois, vous voulez tromper le citoyen. Vous ne savez être que dans la surenchère de la dépense publique, au mépris du contribuable. Ou peut-être, j'espère que c'est cela, vous n'avez pas la maturité pour comprendre un budget. Vous savez, présider une collectivité, ce n'est pas tenter de séduire avec un carnet de chèques en bois, c'est avoir un dessein et obtenir des résultats à moyen et long termes qui convainquent le peuple. Ce que vous aimeriez, c'est que la Collectivité soit dans la dépense à tout prix et qu'on se prépare à se fracasser sur un mur de dettes. Vous voulez dépenser à tout prix. Et nous, collectivement, la majorité, nous voulons investir intelligemment, dans un temps long, une action publique mûrie et réfléchie, à l'aune d'une société en profonde mutation. Vous cherchez une tribune pour faire de la communication et vos attaques sont parfois odieuses. Nous, nous pensons aux Alsaciennes et aux Alsaciens, et à l'avenir de ce territoire. C'est le sens du débat d'orientations budgétaires qui nous anime aujourd'hui et qui nous invite à agir pour le sérieux et la raison en politique, au nom du respect du mandat que nous ont donné les Alsaciens. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Nous aurons l'occasion de revenir sur les questions budgétaires lors de la séance.

5 000 personnes ont marché hier à Strasbourg contre l'antisémitisme. 5 000 personnes réunies pour refuser ce déferlement de haine contre les juifs et les juifs de France. 5 000

personnes réunies pour exprimer notre détermination à refuser la mécanique mortifère de l'exclusion et de la discrimination. Depuis notre Assemblée d'Alsace, nous savons peut-être plus qu'ailleurs le poids de l'Histoire. Nous savons combien les juifs et les juifs d'Alsace ont été persécutés. Nous savons combien la détermination politique à lutter contre l'antisémitisme est fondamentale. Les individus, souvent, ne peuvent pas grand-chose face à ce fléau. À l'inverse, nos institutions, collectivement, ont une responsabilité immense : responsabilité de solidarité à l'égard des personnes victimes de ces actes ignobles, responsabilité de fermeté vis-à-vis des auteurs de ces actes, et enfin responsabilité de mémoire pour que demain ces actes n'existent plus.

Plus que jamais, dans ce contexte, il nous faut être à la hauteur. Répondre à ces actes, comme je l'ai évoqué, est une possibilité. Mais nous devons également œuvrer inlassablement à la construction d'une société toujours plus juste, une société où le vivre ensemble n'est ni un gros mot, ni une chose abstraite, mais bien une réalité concrète vécue quotidiennement par les habitantes et les habitants. En tant que collectivité départementale, nous avons notre rôle à jouer dans la construction de cette société, en réaffirmant trois priorités.

La première priorité doit être notre jeunesse, dans toute sa diversité. Tout d'abord, investir massivement dans l'éducation est une nécessité. À notre niveau, nous devons répondre au besoin d'établissements pour ne pas dégrader les conditions d'enseignement. Nous devons permettre l'égal accès à la restauration scolaire, comme le font 80 % des départements, pour ne pas créer de fractures sociales au sein des collèges. Enfin, nous devons œuvrer à toujours plus de mixité sociale dans les établissements. Sur la jeunesse, nous devons également protéger les enfants qui sont parfois en danger dans leur famille. Pour ce faire, nous avons besoin d'une mobilisation générale sur ce sujet. Et pour cela, un état des lieux exhaustif et transparent est nécessaire. Il est réclamé par les associations, par les professionnels et par notre groupe. N'ayons pas peur de la réalité, essayons d'y faire face ensemble à travers une mission d'information et d'évaluation. D'autres départements l'ont fait. Nous n'attendons plus que votre feu vert, Monsieur le Président. Enfin, quand on parle de jeunesse, il y a aussi les étudiantes et les étudiants, ceux qui feront l'Alsace de demain. Ils font face aujourd'hui à une situation vraiment douloureuse, devant choisir parfois entre étudier ou se nourrir et se loger. Des départements font le choix de soutenir de manière extrêmement volontaire et ambitieuse ces étudiants. Il me paraît essentiel également, Monsieur le Président, dans ce contexte, d'y travailler.

Après la jeunesse, la deuxième priorité est celle de construire une solidarité à 360 degrés. L'exclusion sociale d'une personne ne la concerne pas qu'individuellement. Elle met à mal la cohésion sociale de la société toute entière. Laisser au ban de la société quelqu'un, c'est nier son humanité, mais c'est aussi dégrader notre humanité commune. C'est la raison pour laquelle nous plaidons pour que notre Collectivité agisse sur l'hébergement d'urgence de manière volontariste et déterminée. C'est la raison pour laquelle nous pensons que les près de 20 000 personnes ayant le droit au RSA mais ne le sollicitant pas doivent être accompagnées. C'est la raison pour laquelle également nous appelons à soutenir fermement les associations et les structures qui agissent inlassablement sur le terrain.

La troisième et dernière priorité est celle de défendre et approfondir la démocratie partout où nous le pouvons. Parce que la démocratie est notre bien commun fondamental, la développer, l'approfondir, c'est enrichir notre lien commun, c'est admettre la pluralité qui traverse la société pour ne pas la nier mais pour avancer avec elle. À notre niveau, la Collectivité agit. La démocratie participative avec le Conseil de développement en est un exemple. Le droit d'interpellation que nous vous avons proposé en est un autre. Mais nous devons aller plus loin. Notre Collectivité ne doit plus pénaliser les associations qui ne sont pas d'accord avec sa ligne politique. Les agents n'ont pas à être évincés parce qu'ils expriment des réserves ou signalent des dysfonctionnements. Votre opposition, qui rappelons-le représente aussi des habitantes et des habitants, n'a pas à être insultée ou méprisée comme c'est le cas à chaque séance et comme vous venez de le faire, Monsieur

le Président. Enfin, arrêtons également de nous cacher en Commission permanente pour délibérer et offrons ces nouveaux espaces démocratiques aux habitants.

C'est sur ces trois priorités, la jeunesse, la solidarité et la démocratie, que nous souhaiterions pouvoir travailler ensemble. Nous le devons, il me semble, aux Alsaciens et aux Alsaciennes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, mes chers collègues, lorsque j'entends l'opposition prétendre qu'elle se sent méprisée et injuriée, j'ai l'impression qu'elle opère d'un point de vue psychologique ce qu'on appelle un transfert.

Après cette très belle séquence des Assises des départements de France, où l'Alsace a rayonné dans le cœur de nos collègues de France et de Navarre, nous arrivons dans le sprint final de la fin d'année, puisque nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires de notre Collectivité pour l'année 2024 et pour les années à venir. Je me garde bien d'anticiper le contenu du propos de notre collègue Lara MILLION – je ne veux pas me faire taper sur les doigts. Néanmoins, ce débat d'orientations budgétaires est le bon moment pour rappeler les principes qui guident notre action, ainsi que les priorités de notre majorité.

Sur le fond, nos priorités restent intangibles : agir pour les populations fragiles – comme l'a rappelé notre Président, c'est notre ADN – ; agir pour la jeunesse tout en préparant l'avenir de l'Alsace en stimulant constamment son dynamisme et son attractivité. 2024 sera l'année des jeux olympiques et paralympiques, l'année du sport, qui doit irriguer un grand nombre de nos politiques pour rassembler les Alsaciens autour des valeurs et des bienfaits du sport. 2024 doit être aussi l'année où nous continuerons la mise en œuvre de notre feuille de route énergétique et environnementale à travers nos 30 engagements pour 2030. Oui, nous devons continuer à investir pour l'avenir. Poursuivons la mise en œuvre d'investissements structurants sur tous les territoires (collèges, centres médicaux sociaux, mobilités). On parle quand même d'une feuille de route de 2,2 milliards d'euros d'ici 2027. Investir dans l'avenir, c'est aussi soutenir le dynamisme et l'attractivité des territoires. Rien qu'aujourd'hui, chers collègues, ce sont plus de 11 millions d'euros que nous votons pour la mise en œuvre, de Riedseltz à Masevaux, de projets communaux ou intercommunaux, des projets essentiels pour la vie des Alsaciens, qui concernent l'accès à des structures périscolaires, à des équipements sportifs, entre autres.

Sur la méthode, là aussi, aux incantations fallacieuses, je préfère les bons remèdes, qui ont prouvé leur efficacité. L'argent magique n'existe pas. Mais c'est bien par la constance, le sérieux et la responsabilité que nous parviendrons à mettre en œuvre notre vision stratégique de l'Alsace. Le contexte économique et financer ne nous fera pas de cadeaux, et pour cela seule une gestion rigoureuse permettra de financer l'avenir. Oui, face aux incertitudes grandissantes du monde, anticipons et réalisons les investissements indispensables pour notre avenir. Pour cela, rien de mieux que de suivre l'adage « gouverner c'est prévoir ». Donnons-nous les marges de manœuvre afin d'agir pour les urgences d'aujourd'hui et les nécessités de demain.

Mais je le sais bien, je ne me fais pas d'illusion, j'entends déjà notre opposition déformer et instrumentaliser nos chiffres, comme elle s'est époumonée à le faire au printemps dernier. Manipuler, déformer, qu'importe la vérité, pourvu qu'on ait l'ivresse d'être repris par la presse. Qu'il est bien triste, votre projet politique, qui ressemble en réalité au désert de Gobi.

Face aux sirènes de l'excès, permettez-moi à ce moment de remercier et de saluer nos 6 500 agents qui réalisent un travail de fond exceptionnel pour mettre en œuvre nos politiques. Chers collègues, en ces temps difficiles marqués par les conflits qui se

multiplient à l'international et dans notre pays, des conflits où sans fin se propagent les propos radicaux et les promesses de révolution, je veux croire en la force de la sagesse et de la modération. Oui, je veux croire en ces deux vertus, que nous pouvons être fiers d'incarner pour l'avenir et pour les Alsaciens. Continuons à être ambitieux pour l'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Notre séance ce matin va nous permettre de nous projeter tous ensemble vers 2024 avec le débat d'orientations budgétaires, précédant le budget primitif. Je tiens à saluer d'emblée celles et ceux qui, dans un contexte si morose, anxiogène, si l'on observe l'actualité internationale, préparent malgré tout l'année 2024 avec optimisme.

Les Assises des départements de France, qui se sont tenues à Strasbourg la semaine dernière, ont constitué une éclatante réussite. Une belle organisation, un programme de débats et d'échanges de grande qualité, plus de 1 700 congressistes – un record – conquis par notre belle hospitalité alsacienne, des invités qui ont contribué à la hauteur des débats. Je tiens au nom du groupe majoritaire à remercier bien chaleureusement celles et ceux qui ont orchestré de mains de maître cette organisation, des dizaines de volontaires et plus particulièrement Myriam STENGER, totalement engagée avec son équipe depuis de longs mois.

Les élus départementaux des 103 départements du pays ont pu dire leur colère à Strasbourg. Confrontés tous les jours aux difficultés de nos concitoyens sur leur territoire, ils ont pu affirmer leur mécontentement, exprimer toutes tendances confondues ce qu'il convient urgemment de réaliser pour protéger nos concitoyens et préparer l'avenir en renforçant l'action de la grande collectivité des solidarités de proximité que nous sommes. Ils ont évoqué toutes les difficultés financières auxquelles nous sommes confrontés. Le 24 octobre dernier, la Cour des comptes a rappelé la chute de 39 % de l'épargne brute des départements, comme un chemin tortueux nous conduisant irrémédiablement devant un mur infranchissable. Les recettes s'effondrent car le retournement du marché immobilier nous fait perdre des recettes fiscales indispensables. Les droits de mutation à titre onéreux sont en chute et notre autonomie fiscale est réduite à la portion congrue.

En face, les dépenses augmentent mécaniquement, implacablement. La précarité augmente, la population vieillit et les MNA sont de plus en plus nombreux du fait du laxisme de la politique migratoire. Nicolas LACROIX, Président Les Républicains de la Haute-Marne, disait lors de nos Assises : « Nous refusons de choisir entre un enfant placé par décision de justice parce qu'il a été battu, maltraité ou pire encore, et un mineur isolé en situation illégale qui a fui la guerre et traversé seul la moitié d'un continent pour arriver en France. » Il rajoutait : « C'est pourtant la situation dans laquelle le gouvernement nous place. » Il rappelait que l'État ne contribue qu'à hauteur de 5 % de la protection de l'enfance. Quelle est la réponse face à ces défis ? Des mesures bien trop limitées face aux enjeux. Vous avez pu le rappeler, Monsieur le Président, à Madame la Première Ministre vendredi après-midi.

Face à cela, ici, l'immobilisme n'est pas la solution. Nous ne pouvons nous y résoudre. Pour illustration, je tiens à saluer les excellents résultats obtenus grâce à la stratégie énergie et écologie que notre Collectivité a initié il y a un an et qui s'est déjà vue décerné en juin dernier, vous l'avez rappelé, Président, un prix national, le grand prix des territoires en transition. Cela nous conforte dans nos choix. Nous avons donc vu juste avec nos 30 engagements pour 2030, qui répondent avec acuité aux préoccupations en matière de transition énergétique et écologique. Encore une fois, la capacité d'innovation de notre Collectivité a été saluée à sa juste valeur. Plus que des mots, les actes parlent d'eux-mêmes.

Pour poursuivre notre action, nous entendons pouvoir bénéficier de nouvelles possibilités de différenciation et d'expérimentation. L'Alsace est prête. Notre Collectivité est en ordre de marche pour récupérer des compétences nouvelles et renforcer ainsi sa capacité, ses droits et ses moyens à agir dans le but d'améliorer la qualité, les coûts, l'efficacité des services attendus par nos concitoyens. Nous avons le soutien de François SAUVADET et Nicolas LACROIX, pourtant élus d'un département du Grand Est. Nous avons pu voir encore dernièrement, fin octobre, avec nos clubs de foot, qui représentent plus de 80 000 licenciés, que 96 % ont exprimé leur désir de voir une ligue d'Alsace de foot se reformer. Nous les avons toujours soutenus, nous sommes à leur côté et nous pensons que cette démarche va aboutir en 2025. Cette volonté populaire dont nous sommes les porte-paroles, il est de notre devoir de la décliner en actions concrètes, tous les jours. C'est exactement ce que nous faisons sur les sept territoires de vie de notre Collectivité, au travers des rapports présentés en lien avec notre fonds d'attractivité. C'est également au travers des choix politiques développés au sein des orientations budgétaires que nous nous donnons les moyens d'y parvenir. Je ne vais pas donner de chiffres pour ne pas à mon tour me faire taper sur les doigts. Nous nous devons de porter une gestion rigoureuse. Nous le devons au travail réalisé par l'ensemble des équipes et agents de notre belle Collectivité qui, à force de persévérance, de détermination, construisent jour après jour ce service public que nous appelons de nos vœux. Qu'ils en soient sincèrement remerciés. Certes, le chemin à parcourir est encore long et je ne peux que me réjouir de l'investissement de chacun des élus de la majorité qui, à l'échelle de l'Alsace et sur leur territoire respectif, sont en mesure de démontrer, projet après projet, le potentiel et le bien-fondé de la Collectivité européenne d'Alsace. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Messieurs.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Je propose d'annoncer l'examen des dix-huit rapports, d'un vœu et d'une motion.

Le rapport d'orientations budgétaires sera présenté.

**CD-2023-4-7-1 - CONVENTION TYPE DE RÉCUPÉRATION DU FONDS DE
COMPENSATION DE LA TVA AU TITRE DES OPÉRATIONS
D'INVESTISSEMENT À RÉALISER PAR LES COLLECTIVITÉS
LOCALES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

M. Thomas ZELLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du rapport « Convention type de récupération du fonds de compensation de la TVA au titre des opérations d'investissement à réaliser par les collectivités locales sur le domaine public routier départemental ». Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Ce n'est pas le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous pouvons poursuivre.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré

- Approuve la convention-type, jointe en annexe à la présente délibération, relative à la récupération du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée au titre des opérations d'investissement à réaliser par les Communes ou leurs groupements sur le domaine public routier départemental, qui ont fait l'objet d'une permission de voirie délivrée par la Collectivité européenne d'Alsace, propriétaire de la voie, et nécessitant la conclusion d'une convention, conformément aux dispositions de l'article L. 1615-2 alinéa 8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Prend acte que cette convention-type se substitue aux anciens modèles de conventions des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et qu'elle constituera le modèle de base des futures conventions à formaliser entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par la réalisation de travaux d'investissement sur domaine public routier départemental dont ils portent la maîtrise d'ouvrage ;
- Autorise le Président à signer les conventions particulières à intervenir, établies sur la base du modèle type joint en annexe, avec les Communes ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés et à procéder, le cas échéant, aux adaptations et modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Le rapport suivant est le dispositif Forêt d'avenir d'Alsace pour aider les communes et les propriétaires forestiers. Je pense qu'il est retenu.

Je pense que le rapport Stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace est aussi retenu.

Le rapport sur la Convention portant sur l'autorité fonctionnelle des adjoints-gestionnaires des collèges est retenu.

CD-2023-4-12-1 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES ALSACIENS

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur les dotations de fonctionnement complémentaires et subventions d'investissement aux collèges alsaciens n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Attribue à divers collèges publics alsaciens et privés alsaciens sous contrat d'association avec l'Etat des dotations de fonctionnement complémentaires et des subventions d'un montant total de 630 849,13 € réparti comme suit :
 - 549 493,14 € pour couvrir le surcoût des dépenses de viabilisation 2022 et 2023 (chauffage, électricité, eau) et faire face à l'augmentation du coût de l'énergie dès la fin d'année 2022, des collèges publics alsaciens figurant en annexe 1 à la présente délibération ;
 - 16 217,41 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics alsaciens figurant en annexe 2 à la présente délibération ;

- 5 259,18 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles du collège Frison Roche de La Broque et du collège Victor Schœlcher à Ensisheim, figurant en annexe 3 à la présente délibération ;
 - 14 400 € pour couvrir les frais de fonctionnement destinés à garantir les moyens matériels et informatiques nécessaires à l’accomplissement des missions des référents handicaps dans les collèges alsaciens figurant en annexe 4 à la présente délibération, correspondant à une dotation de fonctionnement complémentaire forfaitaire de 300 € pour chacun de ces collèges alsaciens pour l’année scolaire 2023-2024 ;
 - 19 163,40 € de dotations complémentaires aux collèges privés sous contrat du Bas-Rhin figurant en annexe 5 à la présente délibération afin de tenir compte des dotations de fonctionnement complémentaires précitées allouées aux collèges publics du Bas-Rhin au cours de l’exercice 2023 hors viabilisation ;
 - 10 549 € de subventions d’investissement pour l’acquisition de mobilier, d’équipement et matériel aux collèges publics alsaciens figurant en annexe 8 à la présente délibération, en application de délibération n° CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022 afférente à la mise en place d’une enveloppe budgétaire annuelle non reconductible, fixée par collège sur la base de 11 € par élève pour l’acquisition de mobilier, d’équipement et matériel par les collèges publics alsaciens;
 - 15 767 € de subventions d’investissement pour l’acquisition de matériel sportif pour l’enseignement de l’EPS des collèges publics alsaciens figurant en annexe 9 à la présente délibération ;
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T81	(1065) 65-655111-221	604 533,13 €
P202	O001	P202E14	T82	(3287) 204-2324-221	10 549,00 €
P211	O002	P211E03	T50	(1083) 204-20431-221	15 767,00 €
TOTAL					630 849,13 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

- Approuve les termes de l’avenant à la convention d’utilisation des installations sportives par le collège Paul Wernert d’Achenheim signée le 31 décembre 2020, à conclure entre la Collectivité européenne d’Alsace, le SIVU d’Achenheim et le collège Paul Wernert d’Achenheim ayant notamment pour objet de décaler la mise en œuvre de la gratuité de l’utilisation des équipements sportifs à la rentrée scolaire suivant le début des travaux de Rénovation/extension du Gymnase ;
- Autorise le Président à signer ledit avenant jointe en annexe 6 à la présente délibération ;
- Approuve les termes de la convention de gestion du restaurant scolaire du collège de la Souffel à Pfulgiesheim à conclure entre la Collectivité européenne d’Alsace, le société Dupont restauration et le collège de la Souffel à Pfulgiesheim ;
- Autorise le Président à signer ladite convention jointe en annexe 7 à la présente délibération ;
- Approuve les principes de prise en charge des frais de transport au titre de l’année scolaire 2023/2024 ci-après détaillés et selon les conditions suivantes :
 - les frais de transport, à raison de 2 élèves et 1 accompagnant par collège public d’Alsace, pour la participation au le forum des éco-délégués qui se déroulera les 20 et 28 novembre 2023, à Strasbourg puis Colmar, dans la

limite d'une session par collège public d'Alsace participant au forum des écodélégués.

- les frais de transport à l'Orchestre symphonique de Mulhouse pour le parcours artistique du collège public Françoise Dolto de Sierentz dans la limite de 4 aller-retour en bus pour les élèves à raison de 1 déplacement pour assister à un concert symphonique, 1 déplacement pour la découverte de répétitions générales d'un orchestre symphonique et 2 déplacements pour la répétition générale et le jour de la restitution.
- les frais de transport pour le parcours artistique du collège public Adélaïde Hautval de Ferrette, dans la limite de 1 à 2 classe, au titre du parcours artistique autour des arbres dans le cadre du déplacement à l'hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace de Colmar le 17 novembre 2023 pour l'exposition Festiv'arbres,

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – Tranche 85 – natana (1065) 65-655111-221

Précise que les montants afférents à la prise en charge des frais de transport précités seront versés à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs par les collèges publics d'Alsace concernés.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport Fonds d'attractivité Alsace pour le territoire Nord Alsace est retenu.

Le rapport Fonds d'attractivité Alsace pour le territoire Ouest Alsace est retenu.

CD-2023-4-11-2 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Jean-Louis HOERLE, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport Fonds d'attractivité Alsace pour le territoire Eurométropole de Strasbourg n'est pas retenu. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace de l'Eurométropole de Strasbourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

- restructuration et extension du Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance « Adrien Zeller » (CEFPPA), porté par l'association CEFPPA Adrien Zeller ;
- création d'un tiers-lieu social, porté par Habitat de l'III ;

- requalification de l'espace Zimmer, porté par la Commune de Lingolsheim ;
 - création d'une scène culturelle extérieure, porté par la Commune de Vendenheim ;
 - projet de Basket Center (complément de subvention), porté par le Comité Départemental de Basket-ball du Bas-Rhin ;
- Attribue cinq subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 1 885 636 € telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération et réparties comme suit :
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 000 000 €, représentant 5% d'une dépense éligible de 18 200 000 € TTC, au CEFPPA Adrien Zeller pour la restructuration et l'extension du Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par Alternance « Adrien Zeller » ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 90 000 €, représentant 19,06% d'une dépense éligible de 471 971 € TTC, au bailleur Habitat de l'Il pour la création d'un tiers-lieu social ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 525 803 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 2 629 017 € HT, à la Commune de Lingolsheim pour son projet de requalification de l'espace Zimmer ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 169.833 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 1 132 220 € HT, à la Commune de Vendenheim pour son projet de création d'une scène culturelle extérieure ;
 - une subvention d'investissement complémentaire d'un montant de 100 000 € représentant 1,76% d'une dépense éligible de 5 655 363 € HT, au Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin, pour le projet de création d'un Basket Center.
- précise que par dérogation exceptionnelle au règlement du Fonds Attractivité Alsace, la subvention précitée au Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin, pour le projet de Basket Center pourra être versée en deux fois :
1. Un acompte représentant 80% du montant de la subvention sur la base d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le trésorier du bénéficiaire ;
 2. Le versement du solde de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au porteur de projet est conditionné à la réalisation par ce dernier de l'engagement réciproque suivant mentionné à l'article 3.1 de la convention partenariale :
 - permettre l'accès à la structure via des stages, aux collégiens inscrits dans les sections sportives alsaciennes de manière gratuite 5 jours par an (journées de 6 heures) ;
- Approuve les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les partenaires susmentionnés, pour les projets subventionnés, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président à les signer ;

- Autorise le Président à signer avec les bénéficiaires des subventions les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
- Précise que les imputations correspondantes aux subventions précitées sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2 non-participations au vote

Catherine GRAEF-ECKERT, Maire de la Commune de Lingolsheim

Sébastien ZAEGEL, membre du conseil de surveillance au sein de la Société coopérative d'HLM Habitat de l'III

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport Fonds d'attractivité Alsace pour le territoire Centre Alsace est retenu.

Le rapport Fonds d'attractivité Alsace pour le territoire Région de Colmar est retenu.

CD-2023-4-14-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE AGGLOMERATION DE MULHOUSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET APPROBATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

M. Marc MUNCK, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport Fonds d'attractivité Alsace pour le territoire Agglomération de Mulhouse n'est pas retenu. On le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire de l'Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet suivant :
 - o au titre de l'enjeu territoire attractif : « Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique », le projet de restructuration de divers locaux à l'Espace 110 portée par la Commune d'Illzach pour la transformation, modernisation et adaptation de l'Espace 110 à sa nouvelle dynamique culturelle.
- Attribue à la Commune d'Illzach, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace de l'Agglomération de Mulhouse, une subvention d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour d'un montant maximal de 65 000 € représentant 11,26 % d'une dépense éligible de 577 289 € HT, pour le projet de restructuration de divers locaux à l'Espace 110 ;
- Précise que les crédits seront prélevés sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace conformément au tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune d'Illzach et l'association « L'Espace 110 » d'Illzach pour le projet subventionné, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;
- Autorise le Président signer ladite convention de partenariat ;
- Autorise le Président à signer avec la Commune d'Illzach, bénéficiaire de la subvention au titre du Fonds Attractivité Alsace, la convention financière particulière, destinée à permettre le versement de la subvention précitée, établie sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Adopté à l'unanimité

1 non-participation au vote

Jean-Luc SCHILDKNECHT, Maire de la Commune d'Illzach

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport Fonds d'attractivité Alsace pour le territoire Sud Alsace est retenu.

Le rapport sur l'acquisition en indivision auprès de l'État du bâtiment Osmose est retenu.

Le rapport Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la solidarité est retenu.

Le rapport sur la situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être présenté.

Le rapport sur la mise en place du Fonds d'investissement santé est retenu.

Concernant la Commission patrimoine et rayonnement alsaciens, le rapport L'Alsace, terre d'innovation technique et industrielle, s'engage pour la culture scientifique est retenu.

Le vœu et la motion seront ensuite présentés.

CD-2023-4-8-1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons démarrer avec le débat d'orientations budgétaires. Je vois Lara qui piaffe d'impatience à l'idée de les présenter. Elle a mis sa belle écharpe rouge pour l'occasion. Lara, c'est à toi.

Mme MILLION – Merci Président. Il s'agit des orientations budgétaires 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, parce que quand on évoque les orientations budgétaires, il faut évidemment avoir une vision pluriannuelle de nos actions politiques. À l'heure des conflits, des guerres, des actes racistes, antisémites, les valeurs de la République doivent être incarnées. La fraternité est le socle de ces orientations budgétaires. La solidarité et le vivre-ensemble sont le socle commun de nos politiques publiques. Lors des Assises départementales qui se sont passées à Strasbourg, en Alsace, nous avons innové, là aussi. Nous avons mis en place des laboratoires de réflexion, de bonnes pratiques. Lors du laboratoire des bonnes pratiques financières, où nous avons échangé avec les autres départements de France sur

les marges de manœuvre financière, nous avons constaté ces difficultés, mais aussi cette fraternité si importante. D'ailleurs, les autres départements ont salué nos pistes d'économie structurelle, notre plan pluriannuel d'investissement et nos actions, et nous ont aussi donné leurs idées et leurs actions. Avec le Président, nous voulions vraiment remercier nos collègues qui, sans relâche, portent leur politique publique avec pragmatisme, sans communication outrancière, sans juste des mots, mais des actions et à côté de ces actions des chiffres, car sans finances on ne fait rien. Une fois les finances utilisées, on n'en a plus, et quand on n'en a plus, on ne fait plus d'actions. Il s'agit donc d'une vision pluriannuelle, car cette volonté politique doit s'inscrire dans le temps et doit être incarnée.

Nous passons à la slide suivante. Il y a une seule vérité : la réalité des chiffres, vérifiés et vérifiables. On a beau dire beaucoup de choses, à partir du moment où nous pouvons prouver par des chiffres ce que nous faisons, cela ne peut pas être contesté. Il est vrai que la Collectivité européenne d'Alsace répond depuis sa création, et dès avant par les deux départements, aux nombreux défis. Faisons un petit retour en arrière, parce qu'il faut toujours connaître son passé pour mieux préparer l'avenir. C'est une Collectivité en pleine maîtrise de ses compétences. Pour la période 2021 à 2023, 4,8 milliards d'euros ont été consacrés à nos actions de politique publique, sur la jeunesse et la protection de l'enfance, sur les transitions, à côté de nos partenaires institutionnels, locaux et associatifs. Je ne vais pas tout vous lire, vous aurez par la suite le Power Point, mais je souhaite vous montrer ces montants. Concernant la jeunesse et la protection de l'enfance, il s'agit de 1,2 milliard d'euros de 2021 à 2023. Concernant les solidarités, compétence importante qui incarne bien sûr la fraternité, il s'agit de 2,2 milliards d'euros de 2021 à 2023. En matière de culture et de mobilités, nous agissons.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à ce contexte national et au contexte alsacien. La prévision de croissance est inscrite dans le projet de loi de finances 2024 à 1,4 %, mais nous estimons qu'elle sera sûrement plus faible pour 2024. Nous savons que l'inflation est importante. Elle devait être de 5,6 % en 2023 et elle devrait être de 3,2 % en 2024 pour la zone euro. Nous savons aussi que les temps sont compliqués et difficiles. Il existe un resserrement monétaire de la Banque centrale européenne. Le Conseil des gouverneurs a relevé pour la dixième fois d'affilée, depuis juillet 2022, son taux directeur de référence, le portant à 4 %, introduisant ainsi l'augmentation des taux d'emprunt bien entendu, qui sont aujourd'hui plus à 4,5 %, avec les difficultés que nous connaissons. Il s'agit aussi des difficultés pour la population d'obtenir des emprunts. Nous avons une bonne gestion financière, qui nous donne la possibilité de recourir à des emprunts, d'utiliser notre capacité d'endettement, car notre capacité de désendettement est faible. En Alsace, nous avons déjà œuvré. Il s'agit de 6 000 foyers allocataires du RSA en moins, car nous avons introduit, développé cette politique de juste droit, d'accompagnement et d'insertion. Mais nous avons dû faire face, comme les autres départements, à une augmentation du coût de l'énergie importante, à hauteur de 40 millions d'euros entre 2022 et 2023. Entre 2023 et 2024, nous savons qu'il s'agira de 30 ou 31 millions d'euros, soit une augmentation de 9 à 10 millions d'euros par rapport à 2022. Mais nous avons su faire face, en incitant ceux qui nous entourent à consommer moins, car plus nos consommations sont en diminution, plus nous pouvons faire des économies de structure pour pouvoir investir plus et mieux. J'évoque bien sûr le bonus collègue et la volonté de nos agents de la Collectivité de faire toujours mieux.

La Collectivité préserve ses équilibres financiers, et heureusement, car nous ne pouvons avoir d'orientations budgétaires et de visions politiques que si nous avons des possibilités financières. Il s'agit de coûts évités, avec cette redistribution aux collègues suite au bonus énergétique. Il s'agit de la sobriété des charges d'administration : chaque année, avec les DGA, les chefs de service, les directeurs, les agents, nous essayons de trouver des pistes d'économie pour pouvoir réinjecter ensuite ces finances dans l'action politique. Merci, car les charges structurelles n'augmentent pas, à part l'énergie. Nous avons ensuite un autofinancement préservé, mais attention. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui nous avons

un autofinancement préservé que demain il n'y aura pas de difficulté. Les warning sont au rouge. Mes collègues ont évoqué de façon très claire la diminution importante des droits de mutation, et donc des recettes de fonctionnement, ce qui explique la baisse de l'autofinancement. Il y a une augmentation normale des dépenses de fonctionnement, car nous sommes une Collectivité de la fraternité et de la solidarité.

Tous les départements peinent aujourd'hui. Nous avons encore la possibilité d'agir, car nous avons su nous désendetter d'année en année. Aujourd'hui, nous avons cette capacité d'endettement pour investir et répondre à notre plan pluriannuel d'investissement, qui s'élève à 3 milliards d'euros sur les dix prochaines années et 2,2 milliards d'euros sur la mandature.

Comment avons-nous organisé ces orientations budgétaires ? Quels sont nos axes de politique publique ? Il s'agit d'orientations : nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Aujourd'hui, dans la situation actuelle, il s'agira de 13,3 milliards d'euros pendant la période du mandat, dont 4,8 milliards d'euros ont déjà été financés et réalisés sur la période 2021-2023. Il s'agit donc d'une projection de 8,5 milliards d'euros sur nos actions publiques et politiques dans la période à venir, jusqu'en 2028.

Nous nous tournons vers cinq axes pour le territoire dès 2024. Cela a été dit par les différents orateurs. Le premier axe est une évidence et consiste à développer les actions éducatives, investir massivement dans la jeunesse. La projection est de 2,3 milliards d'euros de 2024 à 2028, et il existe plusieurs orientations. Il s'agit bien sûr de protéger nos enfants. S'il n'y a pas une seule réunion où le Président évoque cette protection de l'enfance, chère à nos cœurs, c'est que nous n'avons rien compris aux orientations de notre Collectivité. Il s'agit d'être à côté de nos enfants. Cela fait plusieurs années que nous créons des places supplémentaires. Il s'agissait en 2022 de 113 places et de 87 mesures en milieu ouvert, en 2023 de 137 places et de 148 mesures en milieu ouvert. En 2024, il y aura encore des créations de places. Nous faisons et il s'agit de vraies actions. Bien sûr, la création de places ne suffit pas. Il y a le travail avec les familles pour viser le retour à domicile, il s'agit de redéfinir cette politique pour les jeunes majeurs et d'être toujours dans l'accompagnement. Il s'agit évidemment d'assurer une éducation de qualité, à travers notre plan exceptionnel d'investissement de 530 millions d'euros pour nos collègues. Un collègue sur trois est en restructuration sur le mandat. Il faudra bien sûr encore accélérer ce plan de rénovation et équiper les établissements en outils numériques. Il s'agit aussi d'une jeunesse engagée et citoyenne. L'une des premières priorités est la sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire.

L'axe 2 est la protection de l'environnement et la décarbonation, avec 650 millions d'euros jusqu'en 2028. On parle souvent de cette stratégie de 30 engagements pour 2030. À la Collectivité européenne d'Alsace, nous avons réalisé cette vision. Dès aujourd'hui, et de hier à demain, nous réalisons par des actes. Il ne s'agit pas de communication et les chiffres le prouvent. Je donne quelques exemples, puisqu'on vous en donnera bien d'autres lors de la présentation du budget. On pourrait faire une séance d'orientations budgétaires sur au moins une journée, s'il fallait tout expliquer. Je vois le sourire de mes collègues, qui se réjouissent. Concernant la protection de l'environnement, il s'agit quand même d'une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement. Il s'agit de notre réseau alsacien, qui compte dix centres d'initiation à la nature et l'environnement, qui ont un rôle d'animation. C'est aussi une volonté politique de déployer progressivement en Alsace les brigades vertes. Il s'agit aussi du plan arbres, parce qu'en 2023, 200 000 plants en forêt ont été financés, l'objectif étant de 1 million en 2030. Concernant la transition énergétique et la mobilité durable, il s'agit de la volonté pour notre Collectivité de réduire les besoins énergétiques de 40 % pour ses bâtiments en renforçant leur efficacité, et nous souhaitons atteindre ensuite 50 %, 60 %, 70 % et plus dans les années futures. Dans cette vision de transition énergétique et de mobilité durable, le Président et les collègues en charge de ce dossier ont la volonté de mettre en place une SEM énergie, consacrée aux projets de réseaux de chaleur et d'énergies renouvelables.

Nous sommes au début, dans la phase d'analyse, puis nous serons dans l'action.

L'axe 3 est une Collectivité qui fait rayonner l'Alsace. Comme on le disait tout à l'heure, aux Assises des départements de France, il n'y a jamais eu autant de conseillers départementaux qui y ont participé. L'Alsace fait rêver. L'Alsace donne envie. Et notre organisation alsacienne et notre gastronomie également. La Collectivité fait donc rayonner l'Alsace. Il s'agit de notre culture alsacienne avec, cher Victor, la création de l'Office public de la langue régionale. Je n'en dirai pas plus, mais tout est en cours, et cela est tellement attendu par la Alsaciens. Nous côtoyons beaucoup d'élus non alsaciens, et ce désir, cette volonté d'Alsace, je pense que c'est seulement quand on est Alsacien qu'on peut les ressentir réellement. Ils commencent à le comprendre de plus en plus et ils commencent à s'imaginer la chance que nous avons de porter ces valeurs alsaciennes. Il s'agit de l'Office public de la langue régionale, de notre patrimoine alsacien, de notre culture, cher Raphaël, de la coopération transfrontalière également. Là aussi, nous avons mis du temps à créer un schéma de coopération, et aujourd'hui nous sommes dans l'action et dans la réalisation. Concernant le sport alsacien, je rappelle qu'il s'agit de 440 000 licenciés, de 4 600 clubs, de 110 comités sportifs, nos partenaires quotidiens. Je pourrais vous parler du tourisme, avec nos grandes filières d'excellence de la destination Alsace. Aujourd'hui, on voit bien que c'est important.

L'axe 4 est notre socle et notre fraternité. Avec 4,4 milliards d'euros jusqu'en 2028, 52 % de notre budget, il s'agit d'investir dans la santé et de soutenir les plus fragiles. Il s'agit d'investir dans la santé pour aller plus loin, chère Karine, pour pallier les carences d'offres médicales sur le territoire alsacien et aussi bien sûr pour protéger les personnes vulnérables. Nous créons un fonds d'investissement exceptionnel, nous renforçons l'accès aux soins et nous développons les actions de prévention. Concernant la lutte contre les précarités, nous avons tous repris les phrases importantes du Président de la CeA : se loger, se chauffer, lutter contre la précarité alimentaire, accompagner les personnes en situation de dépendance et de perte d'autonomie. Les dépenses n'auront de cesse d'augmenter. Nous devons nous y préparer pour accompagner au mieux les Alsaciennes et les Alsaciens.

Pour le dernier axe, il s'agit de 1 milliard d'euros, car aujourd'hui nous sommes avec nos 6 500 agents. Je veux au nom de tous mes collègues et du Président encore une fois remercier les DGA, la direction des finances, les agents, toutes ces personnes qui œuvrent au quotidien et qui ont cette notion de service public attachée au corps, dans leur cœur, parce qu'elles sont là pour les autres. Il s'agit de l'intérêt général et du bien commun. Avec nos 6 500 agents, avec nos réseau d'ingénierie, nous œuvrons. Nous œuvrons aussi pour protéger avec les services d'incendie et de secours. J'ai vu le général CELLIER, il y a aussi le colonel GERBER. Ils œuvrent au quotidien pour nous protéger. Avec tout ce qui nous arrive, le réchauffement climatique, toutes ces difficultés, la Collectivité européenne d'Alsace et les communes et les intercommunalités sont à côté des services d'incendie et de secours. On le verra lors du budget 2024, car nous allons augmenter de façon importante nos contributions. Mais il le faut, car c'est notre sécurité à toutes et tous. À l'instar d'autres départements, nous sommes toujours à côté des communes et des intercommunalités avec notre politique de contractualisation, chère Isabelle, cher Pierre et les vice-présidents de chaque territoire. Il s'agit de 150 millions d'euros de 2023 à 2025.

Nous faisons cela, pas seulement en restant enfermés dans nos bureaux, parce que nous sommes à côté de nos concitoyens, nos associations, les collectivités, les partenaires. Nous souhaitons surtout être aidés par cette démocratie d'implication, par le Conseil de développement créé en 2021. Ils peuvent se saisir de chaque politique. Nous les saisissons aussi sur des politiques publiques. Aujourd'hui, ils réfléchissent sur une thématique importante. Ils s'interrogent sur le fossé entre les élus et les citoyens, alors que chacun œuvre au quotidien. Ils intervieweront d'ailleurs plusieurs élus de cette Assemblée et d'autres pour pouvoir nous accompagner et nous donner sûrement certaines orientations, car ils ont l'expertise d'usage et nous nous devons de les écouter.

2024 est une année encore une fois intéressante qui s'ouvre, parce qu'avec tout cela, il faut aussi être à côté d'événements, qui racontent l'histoire de l'Alsace mais aussi l'histoire de la France, et à côté de nos partenaires. Vous avez des exemples d'événements qui nous attendent pour 2024.

Nous sommes également reconnus de plus en plus. Quand des instances importantes priment nos politiques innovantes, nous pouvons nous dire que ce que nous faisons répond à ces innovations tant attendues. Nous avons eu des prix Territoria or. Avec Isabelle, nous étions à Paris pour recevoir le prix Territoria or des testeurs de politiques publiques. Ce sont des personnes du Conseil de développement et d'autres qui restent nos politiques publiques, qui osent nous dire quand cela ne va pas, que le site internet ne répond absolument pas à ce qu'elles veulent. Donc on réfléchit avec elles et on innove. Il s'agit aussi de la simplification des courriers, du mécénat territorial, pour lequel nous avons aussi eu un prix Territoria argent. Le Conseil de développement vient de recevoir il y a quelques jours trois étoiles au trophée de la participation et de la concertation. Nous avons aussi été primés sur la transition énergétique. Et nous avons selon Moody's une excellente santé financière, ce qui ne veut pas dire un tas d'or de côté, mais une excellente gestion financière pour pouvoir mieux appréhender les dépenses qui nous attendent et notre action.

Nous sommes prêts. Certains collègues l'ont dit et j'ai entendu Philippe et Nicolas l'égrener un peu : nous sommes prêts pour aller plus loin. Nous sommes prêts parce que nous savons faire. Nous sommes prêts parce que nous sommes en proximité. Nous sommes prêts parce que notre volonté est d'être au service des citoyens et de l'Alsace, de comprendre leur besoin et d'être dans la réactivité. Nous sommes prêts pour aller plus loin et pour une différenciation territoriale développée. Merci beaucoup chers collègues.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara, ainsi que les vice-présidents qui travaillent aux éléments budgétaires et chacun et chacune d'entre vous, qui apportez vos contributions. La parole est à M. KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président.

Coupure du micro.

M. LE PRÉSIDENT – Attendez.

M. KOBRYN – C'était la partie positive. Il est dommage de censurer celle-ci.

Coupure du micro.

M. LE PRÉSIDENT – Je ressaie. Le micro est allumé mais s'éteint tout de suite. Voulez-vous prendre celui de votre collègue ? Je suis désolé. C'est indépendant de ma volonté, même si de temps en temps j'aimerais bien. Mais contrairement à ce que vous dites, je suis un démocrate.

M. KOBRYN – Est-ce que les compliments fonctionnent ici ? Oui. Je disais, Madame MILLION, je dois vous reconnaître un certain talent pour arriver à donner corps à ces questions budgétaires. Avec votre énergie, vous parvenez à rendre vivantes ces finances publiques. Je pense que nous savons toutes et tous ici combien cela n'est pas toujours chose facile. Mais je vous rassure, Madame MILLION, mes chers collègues, cette énergie et cette capacité n'ont pas endormi ma vigilance.

Sur la méthode d'abord, je comprends bien sûr votre volonté d'épater avec des chiffres

toujours les plus énormes possibles, mais agréger les dépenses sur les trois dernières années comme vous venez de le faire pour dire combien vous agissez est une méthode un petit peu grossière. Sinon, la prochaine fois, remontez carrément à la création des départements en 1790 : ça nous donnera des chiffres assez parlants. Oui, la CeA agit et mobilise de l'argent public. C'est le propre d'une collectivité. Si vous en êtes encore à vouloir prouver cette évidence, cela montre une certaine fébrilité.

Nous sommes au contraire, à notre sens, ici pour parler des gens et de l'impact des chiffres que vous avez donnés sur la vie des gens. À ce titre, deux questions se posent : celle des besoins et celle des moyens.

Concernant la première question, répondez-vous aux besoins les plus élémentaires de notre territoire ? Permettez-nous d'en douter. Se loger : vous refusez de vous mobiliser sur l'hébergement d'urgence. Se nourrir : vous ne permettez pas l'accès à la restauration scolaire pour les classes populaires faute de tarification sociale. Bien vieillir : vous dérégulez le prix des EHPAD pour ne pas y mettre plus d'argent. Bien travailler dans le social : vous retirez des moyens aux associations. Je pourrais multiplier les exemples. Nous aurons l'occasion d'en donner plusieurs durant la séance. Je vous entends déjà dire : Mais M. KOBRYN, on ne peut pas tout faire. Effectivement, je vous rejoins là-dessus. Il est vrai que vous ne pouvez pas tout faire, surtout si vous continuez à appliquer les mêmes recettes.

C'est pourquoi j'en viens à ma deuxième question. Utilisez-vous tous les moyens à votre disposition pour améliorer la vie des habitantes et des habitants ? La réponse est là aussi malheureusement négative, pour deux raisons. Vous n'utilisez pas tous les moyens parce que vous avez peur de dépenser. Vous préférez générer des excédents astronomiques, le fameux tas d'or, qui ne fait que grossir, année après année, plutôt que construire des politiques publiques ambitieuses. Et vous n'utilisez pas tous les moyens parce que vous avez peur d'emprunter pour réaliser des investissements. Cela fait trois ans que nous n'empruntons rien. Vous préférez faire peser sur une année des investissements qui vont pourtant bénéficier à plusieurs générations.

Les orientations que vous venez de nous présenter confirment ce diagnostic. Les dépenses de fonctionnement sont stables, alors que la crise est partout, et l'emprunt baisse alors que la transition écologique, c'est aujourd'hui ou jamais. Vous êtes finalement comme tétanisés face aux besoins, alors qu'il faut au contraire du courage pour regarder la réalité en face, et il faut de la détermination pour assurer pleinement nos responsabilités. Bien sûr, vous allez prétendre à qui veut l'entendre que vous gérez en bon père de famille. Mais quel père laisserait ses enfants à la rue ? Quel père empêcherait ses enfants de se nourrir ? Quel père laisserait ses enfants en danger ? La gestion rigoureuse, ce n'est pas abandonner des gens pour des ratios financiers. Agir, ce n'est pas être dans la surenchère de la dépense publique, c'est assumer nos responsabilités politiques et morale. Emprunter, ce n'est pas se fracasser sur un mur de dettes, c'est utiliser les moyens à notre disposition. Que les choses soient dites clairement ici : oui, vous avez les moyens d'agir face aux urgences sociales et écologiques de notre territoire. Monsieur BIERRY, vous pouvez incarner autre chose qu'un Président Picsou. Par peur, par désintérêt ou par méconnaissance de ce que vivent les gens, vous choisissez de ne pas utiliser ces moyens.

Pour conclure, à notre sens, la Collectivité doit être là pour soutenir les plus fragiles, pour être au côté de celles et ceux que la vie n'épargne pas. C'est notre vision et nous regrettons, année après année, de constater que ce ne soit pas la vôtre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci, M. le Président. Je me lance. Je pensais que plus de bras se lèveraient. Ce qui m'a intéressé dans ces orientations budgétaires et que je voulais mettre en avant ce matin, ce sont les bons résultats de l'économie alsacienne. C'est bien expliqué

dans le document écrit et ça a été rappelé par notre Vice-Présidente aux finances. On peut se féliciter je pense collectivement du fait que nous ayons un taux de chômage très inférieur à la moyenne nationale et aussi d'ailleurs très inférieur à la moyenne de la grande Région, mais on n'ouvrira pas ce débat maintenant. Le taux de chômage alsacien est de 6,4 % en moyenne, un peu plus bas dans le Bas-Rhin, un peu plus haut dans le Haut-Rhin. En tout cas, ce sont des chiffres assez impressionnants, et je pense qu'il faut le dire. On a toujours l'occasion dans ce type de débat de mettre en avant les difficultés, ce qui ne va pas, ce qui pourrait être mieux. Mais ce qui va bien ou ce qui va très bien, on devrait le dire davantage. En tout cas, je trouve qu'il y a là un motif de satisfaction collectif que l'on peut mettre en avant. L'économie alsacienne se porte bien, les chefs d'entreprise alsaciens travaillent très bien, ils sont innovants, ils sont imaginatifs. D'ailleurs, ça a des résultats sur la réalité sociale de l'Alsace, contrairement à ce que Monsieur KOBRYN a dit, puisque près de 6 000 allocataires du RSA n'en bénéficient plus. Donc on voit bien que quand l'économie tourne, les citoyens vivent mieux et n'ont pas besoin de se tourner vers les allocations sociales notamment. Il s'agit donc d'un motif de satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT – Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Chers collègues. La structure même des orientations budgétaires est très intéressante sur les priorités que se fixe la CeA. On commence par indiquer que la CeA a mis en œuvre avec succès ses nouvelles compétences, à savoir la planification de la coopération transfrontalière, la gestion des routes nationales, le bilinguisme et le Conseil de développement. Puis il s'agit des priorités fortes que se fixe la Collectivité : la jeunesse, l'environnement, la vie associative, la santé et l'innovation. Ensuite, un passage explique comment une dépense peut être vertueuse, lorsqu'elle réduit l'impact environnemental de la Collectivité, lorsqu'elle réduit ses dépenses de fonctionnement futures, qu'elle crée de la valeur ajoutée, qu'elle améliore le service public. Enfin, on retrouve le mot « solidarité », après quatre longues pages d'autocongratulation, alors que c'est censé être le cœur même de notre action et de nos compétences, et seulement pour dire que nous exercerons nos compétences sociales avec pragmatisme et détermination. Je ne vais pas émettre d'opinion quant à la véracité de ces propos, seulement souligner qu'ils ne traduisent aucune ambition autre que le fait de les exercer, et c'est encore heureux, vous y êtes obligés.

Une fois passée cette introduction, on entre enfin dans le vif du sujet : les orientations budgétaires, et donc les priorités politiques de l'année à venir. La première priorité est la maîtrise budgétaire, ou plutôt l'austérité. On se félicite d'un projet de budget primitif 2024, avec 0 % de hausse du fonctionnement, en-deçà des prévisions d'inflation pour l'année prochaine, ce qui traduit donc dans les faits une baisse de nos dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un resserrement perpétuel de nos dépenses, alors que les besoins et les manques sont toujours aussi criants pour accueillir les 370 enfants en attente de placement, pour soutenir les structures associatives dans le handicap, l'autonomie, l'éducation populaire, les solidarités, pour garantir des services publics accessibles et de proximité, pour lutter contre les inégalités sociales subies par les quartiers populaires et la ruralité alsacienne, pour mettre en œuvre un égal fonctionnement des collèges sur l'ensemble du territoire de l'Alsace.

La deuxième priorité est la lutte contre la pauvreté, ou plutôt le manque d'ambition pour celle-ci. On évoque le nouveau pacte des solidarités lancé au 1^{er} janvier par le gouvernement, un plan de lutte contre la pauvreté encore largement insuffisant, mais dont vous vous inspirez en réussissant l'exploit d'être encore moins ambitieux, en évoquant non pas de nouvelles mesures en cohérence avec cette orientation mais ce qu'on fait déjà, comme si nous répondions aux besoins et aux missions qui nous sont confiées.

La troisième priorité est l'identité alsacienne, ou plutôt son instrumentalisation. Tourisme, attractivité, retombées économiques : autant de raisons de mobiliser la tradition alsacienne pour faire rayonner notre territoire. En parallèle, malgré la création en 2024 de

165 places pour prendre en charge les enfants en danger qui nous sont confiés, nous n'assumons toujours pas complètement notre mission de protection des mineurs non accompagnés. Le rapport entre les deux, c'est que l'Alsace a toujours été une terre d'accueil, et qu'il serait bien dommage de gommer une partie de son histoire pour ne conserver que les artefacts folkloriques qui seraient susceptibles d'attirer les touristes, tout en repoussant celles et ceux qui cherchent une protection auprès de nous.

En clair, il existe des marges d'amélioration très nettes dans l'exercice de nos missions les plus essentielles, qui contrairement à nos compétences nouvelles, ne sont pas vraiment exercées avec brio, audace et engouement par votre exécutif. Vous évoquiez parmi les dépenses vertueuses celles qui permettent de dégager des économies de fonctionnement. Effectivement, l'un des rôles de l'investissement est de préparer l'avenir et notre fonctionnement de demain, notamment pour dégager des marges de manœuvre suffisantes pour déployer une action encore plus résolument engagée pour la lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion, contre les inégalités. Vous faites année après année des efforts considérables pour dégager de telles marges de manœuvre. Il est maintenant temps de les mettre à profit véritablement au service des Alsaciennes et des Alsaciens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Victor.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. J'aurais aussi une petite boutade. J'interviens mais je suis un peu orphelin ce matin de Robin, qui intervient toujours sur les questions financières. Plus sérieusement, je voulais remercier les intervenants de l'opposition, parce qu'en creux, il a été évoqué ce matin l'implication sur nos compétences et nos convergences, qui se font et qui progressent. C'est assez intéressant, parce que je trouve que vous vous rapprochez progressivement d'un principe de réalité. Je souhaitais mettre en lumière une réalité, celle de la crise énergétique et les montants qu'on connaît tous dans cette Assemblée. Nos coûts de fonctionnement ont fait des crises en « I », avec d'un seul coup un énorme surcoût énergétique, puis d'un seul coup des réductions successives d'année en année de ces montants. Il est donc très difficile de pouvoir juger dans un sens ou dans l'autre notre façon de faire à ce niveau-là, parce que si on prend en compte une diminution d'un côté de ces dépenses énergétiques, mais que l'opposition constate un maintien de nos dépenses de fonctionnement, mécaniquement, ça veut dire que nous nous impliquons plus sur nos compétences régaliennes, plus les compétences qui nous ont été données par la loi Alsace.

Après cette lecture en creux, c'était l'occasion pour moi de me réjouir de la pleine implication et du développement de plus en plus fort de nos compétences, et ce après trois années d'existence. Ça veut dire qu'on monte en puissance, on crante les sujets et on avance.

Je ferai une dernière remarque, par rapport à nos réunions précédentes et après une journée comme celle d'hier où nous avons marché côte à côte. Je me dis que sur ces questions notamment de l'exclusion sociale, qui a été évoquée dans les diverses interventions, il ne faut pas qu'on tombe dans la caricature. Des postes sont ouverts. On peine à recruter pour certains postes. On prend en charge les personnes et on s'investit pleinement là-dessus. Je crois qu'il est de la responsabilité de toutes les collectivités de s'investir sur ce champ. Et je ne voudrais pas revenir sur les débats qu'on avait avant sur ceux qui s'y investissent, nous en particulier, mais sur ceux qui ne s'y investissent pas. Sur ces questions humaines, il faudrait qu'on ait de la hauteur, et je trouve que les propos introductifs de cette séance avaient aussi un peu de hauteur. J'espère que ça restera le cas durant toute cette séance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci. Victor a entre-temps dit ce que je m'apprêtais à dire et à mettre en

avant plus particulièrement. Je considère que ces orientations budgétaires, dans le contexte actuel, je le disais dans mes propos liminaires, sont ambitieuses et répondent aux attentes. Elles correspondent à la façon de la majorité de voir les choses, c'est-à-dire de gérer les deniers publics avec la plus extrême attention. Il ne s'agit pas de faire de l'endettement pour faire de l'endettement. Le mandat s'écoule jusqu'en 2028 et le travail porté particulièrement par Lara ne s'appuie pas uniquement sur une vision de l'année 2024. Nous regardons l'ensemble de l'étendue du mandat que nous ont confié les Alsaciens. Rappelons que la masse de nos investissements est à hauteur de plusieurs milliards d'euros. Notre effort s'inscrit dans la durée.

Il faut aussi, pour nos investissements, considérer la charge de travail que cela représente – je pense particulièrement aux collègues que je connais bien. Nous ne pouvons pas non plus demander à nos services ou à nos partenaires de porter tous les projets en deux ou trois ans, et qu'il convient aussi en fonction des besoins de répartir cet effort. Certains d'entre vous me l'ont dit tout à l'heure : il y avait hier soir sur une grande chaîne de télévision un reportage sur l'état de collèges et de lycées en France. Je crois qu'on peut être fier en Alsace, dans le Haut-Rhin, dans le Bas-Rhin, d'avoir toujours fait les efforts nécessaires et de continuer à porter des dépenses conséquentes (630 millions d'euros d'ici la fin du mandat) pour encore améliorer ce parc.

Contrairement à ce qui a été dit, ces orientations budgétaires sont sérieuses, équilibrées. Un budget équilibré se prépare. Il est faux de dire que les dépenses de fonctionnement n'augmentent pas. Elles peuvent paraître stables artificiellement, parce que les nouveaux contrats d'énergie sont plus favorables. Des efforts conséquents ont aussi été réalisés, on le rappellera dans la délibération sur la convention avec les gestionnaires des collèges : 4 millions d'euros sur le chauffage, et on continuera ce travail, 80 % des dépenses énergétiques de la Collectivité étant réalisés dans les collèges. C'est aussi cet effort qu'il faut voir, qui permet vertueusement d'inscrire des dépenses de fonctionnement à la baisse, qui couvrent, elles, d'autres dépenses que Lara explicitait il y a quelques instants.

M. FREMONT – Merci. Je partage d'abord mon inquiétude de ne pas voir dans ces orientations budgétaires la mention du projet R-pass, projet de taxation du transport poids lourds de marchandises, dispositif attendu de longue date pour lutter contre la pollution de l'air et contre l'engorgement des axes routiers. Les Alsaciens et Alsaciennes financent par leurs impôts la réfection des routes, nécessitée notamment par la densité du transport routier de transit international, qui ne fait que traverser notre territoire. Vous avez jusqu'ici annoncé une entrée en vigueur de ce dispositif pour 2025, mais avec des étapes pourtant cruciales en 2024, dont l'attribution du marché d'appel d'offres.

Ensuite, ces orientations budgétaires 2024 font état de plusieurs projets de construction et de restructuration de collèges à travers l'Alsace, notamment pour la création de nouvelles places. C'est effectivement la pleine compétence de la Collectivité européenne d'Alsace, en responsabilité sur le champ des collèges. Je ne peux m'empêcher de rappeler, comme je le fais depuis deux ans que je suis élu ici, et dans la prolongation du combat mené par mon prédécesseur, que les collèges de l'Ouest strasbourgeois ont leur effectif sous tension depuis plusieurs années, avec des projections d'explosion du nombre d'élèves sur les quatre années à venir. Aujourd'hui, le collège Twinger, ce sont 645 élèves dans un établissement réseau d'éducation prioritaire de 700 places. Pour la rentrée 2027, il est projeté un taux de remplissage de 127 %. Le collège Hans Arp, ce sont 813 élèves dans un établissement REP+ de 800 places. Il est projeté dès la rentrée 2026 un taux de remplissage de 126 %. L'exécutif de la CeA annonçait il y a seulement cinq mois en conférence de presse que le nouvel établissement attendu pour désengorger les collèges de l'ouest strasbourgeois ne serait au final pas livré pour la rentrée 2026, mais probablement plutôt pour 2027. Depuis quelques jours, le délai annoncé est la rentrée 2028. Du fait de l'absence aujourd'hui de ce nécessaire nouveau collège, la carte scolaire va devoir être retravaillée une troisième fois en sept ans sur le seul secteur de Koenigshoffen, Montagne Verte, Elsau. Plusieurs écoles élémentaires du secteur devront

alors envoyer les futurs élèves de 6^e vers d'autres établissements existants, plus éloignés. Ces pansements successifs, qui ballottent les futurs collégiens d'un établissement à un autre, ne sauront faire oublier la situation inadmissible sur l'Ouest strasbourgeois dans son ensemble. Il sera décisif que l'exécutif de la CeA effectue encore cette année les arbitrages politiques indispensables pour la publication de l'avis de concours d'architectes, sans quoi la situation ne va cesser de se dégrader. Il s'agit bien de se donner les moyens pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage pour nos jeunes, et les meilleures conditions d'enseignement pour les équipes éducatives. Ne perdons pas de vue cet objectif. Soyez au rendez-vous pour un projet ambitieux pour ce futur collège dont la thématique sera « sport et mouvement ».

Monsieur le Président, vous évoquiez en début de séance que vous souhaitiez investir intelligemment dans un temps long. Nous sommes sur ce projet nécessairement intelligent plutôt sur un temps très long, sur un temps trop long, à la fois pour les jeunes, leur famille et les équipes éducatives. Donc à l'image de la thématique de ce futur collège, Monsieur le Président, montrez ces prochaines semaines que vous vous mettez en mouvement, donnez les feux verts nécessaires aux services de la Collectivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël SCHELLENBERGER, et ensuite Yves SUBLON.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. La présentation de ces orientations budgétaires a été faite peut-être en faisant un peu trop abstraction du contexte financier dans lequel elles s'inscrivent, diminuant d'autant l'engagement et le volontarisme qui sont en réalité traduits dans ces orientations budgétaires. Je ne parle pas forcément de contexte économique et social, mais le contexte financier pour les collectivités territoriales, notamment les départements, est particulièrement complexe en ce moment. À l'occasion du congrès de l'Association des départements de France, nous avons eu le plaisir d'inaugurer une exposition qui interroge sur la question de la décentralisation, que nos services ont travaillé avec le professeur Arnaud DURANTHON, un des spécialistes de la question à l'échelle nationale, et qui interroge notamment la notion d'autonomie financière et fiscale. Loin de parler de l'autonomie politique, telle que certains l'envisagent de façon un peu séparatiste, il s'agit simplement pour le moment de respecter un principe d'ordre constitutionnel. Force est de constater que depuis 2003 cette question de l'autonomie financière et fiscale des collectivités n'a cessé de se dégrader et se dégradera encore davantage à l'occasion du budget 2024. Le contexte dont nous devons débattre comporte donc cette dégradation massive des financements des départements.

Quel est ce contexte ? D'abord, il s'agit de l'effondrement de nos recettes fiscales. Les droits de mutation à titre onéreux, du fait de la situation économique, vont s'effondrer en 2024. C'est une des principales recettes dynamiques et surtout la première et la seule recette fiscale directe dont disposent les départements. Sans les DMTO, il n'y a plus vraiment de pouvoir de taux ou de capacité d'agir sur les recettes. Ces recettes s'effondrent. C'est le corollaire de l'autonomie. On est responsable aussi quand la situation se dégrade. Dont acte. Par contre, il y a d'autres débats qui m'inquiètent. On nous avait dit, quand la part de taxe foncière qui revenait aux départements était transmise au seul bloc communal en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, « ne vous en faites pas, on va vous donner une recette dynamique, une part de TVA ». Qu'est-ce qu'on entend en ce moment ? Un gouvernement qui s'interroge sur la manière de récupérer cette dynamique fiscale qu'il a transmise aux collectivités, parce que finalement, quand même, en temps d'inflation, cette TVA est dynamique et crée donc des recettes pour les collectivités. Peut-être que c'est gênant, donc on a un gouvernement qui cherche à récupérer cette part de recette dynamique. Voilà le contexte dans lequel ça s'inscrit.

Et puis on a un contexte dans lequel on n'a quasiment rien à dire sur nos dépenses obligatoires. Rappelons que quasiment la moitié de notre budget est décidé par l'État, et on ne fait que de l'instruction. Ça n'est pas de l'autonomie financière et fiscale. Donc je tiens à souligner et à insister là-dessus, notamment dans la perspective du débat qui va

encore s'ouvrir. Est-ce qu'il aboutira à quelque chose ? Je n'en sais rien, mais on a maintenant un parlementaire qui a été nommé pour réfléchir à ces questions : qu'il réfléchisse à cette question de l'autonomie financière et fiscale. Ce n'est pas du séparatisme, c'est juste le respect de la Constitution. C'est le contexte dans lequel notre incapacité à se saisir de certains sujets, pourtant essentiels, s'organise. Mais malgré cela, notre Collectivité fait preuve de volontarisme et de détermination, et je crois qu'il est important de rappeler le contexte fiscal, financier, dans lequel s'inscrit ce sujet, celui d'une recentralisation systématique de nos recettes et d'une transformation des collectivités en quémandeurs auprès de l'État pour obtenir des fonds supplémentaires alors que la réalité de nos relations devrait être de gérer nous-mêmes les recettes fiscales que nous avons.

M. SUBLON – Merci Monsieur de Président. On entend toujours un peu la même chose à chaque prise de parole de la part de nos collègues de l'opposition – dépensons, lâchons les chevaux, allons-y gaiement –, au point que ce discours ne nous surprend plus tellement, vu qu'on y est habitué. J'ai entendu notamment ce matin de la bouche de Monsieur KOBRYN le fait d'en appeler à emprunter et à augmenter l'endettement. Je crois que c'est un sujet qui mérite quelques instants et quelques mots. Il est vrai qu'on sort d'une période de crise sanitaire où il y a aussi eu à un moment donné, plus globalement en France et même au niveau mondial, des prises de parole, des réflexions dans cette période dite d'argent facile, consistant à dire qu'on peut finalement emprunter et à se demander s'il faut à un moment donné rembourser ces emprunts. Il est vrai qu'avec des taux d'intérêt qui étaient hyper bas et avantageux, on pouvait être tenté. Ce n'est évidemment plus le cas. L'heure n'est pas à emprunter, bien au contraire. Notre politique de désendettement (601 millions d'euros de dettes en 2023, 520 millions en 2024) traduit au contraire une vision stratégique tout à fait pertinente. Il s'agit d'attendre des jours meilleurs, en termes de contexte international, puisqu'il faut bien dire que les taux d'intérêt y sont liés. Peut-être que d'ici la suite de notre mandat ou vers la fin de notre mandat, l'heure sera à nouveau plus favorable pour reprendre certains engagements au niveau de l'emprunt. Mais dans le contexte actuel, il faut absolument l'éviter.

Je rappelle aussi à nos collègues que les investissements se financent principalement grâce à l'excédent de fonctionnement, qui existe encore, mais qui est précaire, pour toutes les raisons évoquées. On ne va donc pas se lancer dans des dépenses folles en matière de fonctionnement, parce qu'il faut justement garder cette chose à l'esprit : compte tenu de tout ce qu'ont dit les collègues précédemment, nous sommes dans un environnement conjoncturel difficile, y compris au niveau de nos recettes fiscales. À ce propos, on regrette toujours que notre levier fiscal soit bloqué, que n'ayons plus cette autonomie. J'avais juste envie de dire que, quelque part, c'est heureux, sans quoi nos collègues seraient tentés eux aussi d'actionner ce levier fiscal, comme ils souhaiteraient actionner le levier de l'emprunt. Merci.

M. FUCHS – Merci. Je ne vais pas être très long. Un premier commentaire pour remercier Lara MILLION de son exposé, qui nous donne deux grandes lignes claires, d'abord l'ambition de ces propositions et de notre budget, l'ambition politique que l'on porte, et deuxième élément, la projection dans la durée, une vision dans la durée de cette action politique. C'est la raison pour laquelle je pense que l'exercice est très réussi et extrêmement pertinent, car il nous permet, pour nous et pour nos concitoyens, de nous projeter sur des lignes très claires.

Sur la question de la fiscalité, la question n'est pas tellement de savoir quelle est la capacité de lever de l'impôt, mais quelle capacité on a de dépenser l'argent et quelle est la visibilité avec laquelle cet argent va nous être versé. En Allemagne, les Länder ont très peu de possibilité d'autonomie ; en revanche, ils ont une visibilité assez nette sur les dotations de l'État et peuvent donc se projeter beaucoup mieux. On ne peut pas dire dans une même intervention que les collectivités sont en difficulté et qu'il y a une TVA dynamique. J'ai vu les chiffres : on est à 70 millions d'euros de plus concernant la TVA dynamique. Il est contradictoire de dire que les finances publiques vont mal alors qu'il y a des ressources

additionnelles et dynamiques. La question doit effectivement se poser, on doit réfléchir à cela, mais la solution n'est pas l'autonomie de lever de l'impôt, mais plutôt la visibilité avec laquelle le mix d'impôts et de dotations peut nous permettre d'avoir une vision claire dans les années à venir.

Une question de détail. J'ai vu notamment dans la première des priorités, sur la jeunesse, qu'on allait dépenser 630 millions d'euros pour les collèges, et je m'en félicite. Mais dans les collèges, il y a des jeunes. On a voté un rapport il y a peu de temps sur le harcèlement scolaire. Je vois dans ce que propose le rapport uniquement une ligne sur la sensibilisation au harcèlement. On sait très bien, c'est le rapport qu'on a voté, que la sensibilisation ne suffit pas, qu'il faut massivement des moyens pour lutte contre le harcèlement. Je ne rappelle pas les chiffres des dégâts que le harcèlement scolaire crée au quotidien.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Bruno. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Chers collègues, juste pour apporter quelques éléments de réponse à Damien FREMONT qui s'inquiétait des moyens qui seront mobilisés pour faire avancer le dossier de la future taxe poids lourds. Je fais écho aussi à Lara MILLION qui disait que si elle devait tout présenter dans le détail, la journée n'y suffirait probablement pas. Effectivement, la taxe poids lourds, on en reparlera dans le budget primitif. La prochaine réunion de la Commission des routes, en présentant des éléments budgétaires pour le budget 2024, y reviendra de façon tout à fait substantielle. Si Monsieur FREMONT s'en inquiétait, cela est budgétisé, de façon conséquente. Nous le verrons, nous pourrons le partager. Donc il n'y a ni temps mort, ni renoncement, ni dissimulation. Le projet avance bien. Et j'en profite pour remercier tous ceux qui s'y consacrent quotidiennement. Voilà le point que je souhaitais évoquer, puisque Monsieur FREMONT l'évoquait. Nulle déception, nulle frustration : vous serez largement informés en temps et en heure, et invités à soutenir ce projet de budget. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Sur les collèges peut-être, Philippe.

M. MEYER – Oui, pour répondre à notre collègue Damien FREMONT, dont les remarques et interrogations sont légitimes, concernant l'Ouest strasbourgeois, situation que nous suivons très attentivement comme il le sait, je souhaite rappeler que vous êtes associés en toute transparence à la situation sur l'Ouest et à l'évolution de notre réflexion. Ce sont des budgets conséquents bien sûr et on ne construit pas pour quelques années mais sur le long terme. Nous étions partis sur un premier terrain qui avait été proposé par la Ville, trop petit, trop cher, rue Cerf Berr, comme vous le savez. Aujourd'hui, il est vrai que nous subissons de plein fouet cette urbanisation galopante portée par les municipalités de gauche successives, qui ont prévu une explosion de la construction sur ces territoires-là sans du tout prévoir les fonciers ambitieux nécessaires pour réaliser des constructions qualitatives. Bien sûr, la première chose que nous avons faite, et il s'agit d'une bonne gestion, ces dernières années, a été d'optimiser les établissements existants. Vous évoquez des nombres de places par établissement, qui correspondent à des projections d'il y a quelques années, qui ne sont plus tout à fait justes aujourd'hui. Il s'agit en outre de mesures concernant la carte scolaire, comme tous les départements le font. Avant de construire, on optimise l'utilisation des locaux existants sur un périmètre relativement serré puisqu'on est en milieu urbain. C'est aussi la mixité sociale, que vous appelez de vos vœux. Cela a été rappelé par l'un d'entre vous tout à l'heure. Vous savez qu'à Eckbolsheim, le nouveau collège en construction, qui sera prêt à la rentrée prochaine, permettra de disposer de 200 places supplémentaires.

Après, je considère que, si nous avons revu le projet alors que nous l'avions défini différemment il y a quelques mois, c'est qu'il y a eu aussi des avancées. La municipalité qui a accepté récemment, il y a quelques semaines, de construire un gymnase mutualisé. Rappelons également, et c'est aussi un point sur lequel vous nous interpellez régulièrement, la question d'une demi-pension de production sur ce site, qui n'existait pas

jusqu'à présent, et le projet éducatif de qualité, comme vous avez bien voulu le rappeler. Tous ces éléments font que je préfère avoir passé quelques mois à y travailler pour avoir un projet bien meilleur, qu'être parti sur la première option de 2021 qui n'était pas forcément la plus intéressante. Il est vrai que nous suivons attentivement la progression des effectifs, et nous veillerons avec les solutions que l'on sait porter à ce qu'il n'y ait aucun élève de l'Ouest strasbourgeois, comme à l'échelle de l'Alsace, ne bénéficiant pas d'un environnement éducatif de qualité dans les années à venir, d'ici la fin de nos belles constructions.

M. LE PRÉSIDENT – Madame QUINTALLET, et après Lara MILLION pour conclure.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je réagis aux propos de Monsieur MEYER. Je suis quand même surprise de sa surprise. Monsieur MEYER est surpris de l'impact de l'attractivité des métropoles. C'est quand même un phénomène au niveau national qui ne concerne pas que Strasbourg. Les métropoles sont attractives, le foncier devient rare : il n'y a rien de nouveau. Quand on construit des collèges, on doit faire avec ce fait. C'est quand même la CeA, et non la Ville de Strasbourg, qui prévoit de construire un nouveau collège au Neuhof, sans restauration scolaire. Vous l'avez dit, mais on est quand même encore à chercher des solutions de restauration.

M. LE PRÉSIDENT – Non, mais attendez...

Mme QUINTALLET – Où est la restauration scolaire ? On n'a toujours pas d'information sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT – Je rappelle qu'on est en débat d'orientations budgétaires.

Mme QUINTALLET – Il s'agit bien des orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT – On vous a déjà répondu sur ce sujet. Vous voulez toujours faire de la relance là-dessus.

Mme QUINTALLET – Je vous relance.

M. LE PRÉSIDENT – C'est simplement un travail en commun aujourd'hui qu'on essaie de faire avec la Ville de Strasbourg. Point. C'est pour ça que pour l'instant le parti pris n'est pas fait. Donc arrêtez avec ce sujet. Franchement, ce n'est pas sérieux.

Mme QUINTALLET – Ce que je vous dis, c'est que le projet, dès le début, aurait dû prévoir une restauration. Voilà. Il n'en prévoit pas actuellement. On recherche une solution, mais le projet ne prévoit pas d'espace de restauration. C'est ce qu'on vous dit. Vous ne répondez pas aux besoins, vous cherchez des solutions après coup. Vous construisez un nouveau collège, mais il n'y a pas de restauration prévue dans le plan. C'est ce que je vous dis. Je me réjouis que vous cherchiez une solution, mais le plan initial, le projet n'en prévoit pas.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Louis HOERLÉ.

M. HOERLÉ – On ne peut pas laisser passer de fausses informations comme ça. Il n'y aura pas de souci pour les élèves qui seront dans ce collège pour manger à midi. Nous aurions aimé avoir une restauration commune avec la Ville de Strasbourg. Ça ne peut pas se faire, donc on trouvera d'autres solutions. Mais la restauration scolaire est prévue, à ma connaissance, lorsque le collège va ouvrir ses portes.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas MATT, en distanciel, qui garde son enfant malade.

M. MATT – Effectivement, c'est la joie des pères modernes. On ne peut pas effectivement laisser dire tout et n'importe quoi sur les collèges. Les collèges sont sur des territoires, en

l'occurrence on parle là de la Ville de Strasbourg. Le collège Ouest a été mentionné, il s'agit aussi du collège Lyautey, on a parlé également de l'aménagement des deux rives. Il n'est quand même pas exceptionnel ou impensable d'imaginer qu'il y ait un partenariat avec les municipalités, lorsque la Collectivité européenne d'Alsace construit un collège, pour que les habitants des villes et leurs enfants soient les mieux accueillis. Dans le cas du collège Lyautey, il était clair qu'il devait y avoir une restauration partagée dans le projet initial avec l'école Ziegelwasser. La Ville, dans un premier temps, n'en a plus voulu, on n'a jamais trop compris pourquoi. Finalement, toute réflexion faite, on se rend compte que c'est plutôt une bonne idée du côté de la Ville de Strasbourg. Moi je m'en réjouis. Donc notre plan initial reprend des couleurs. Tout le monde revient à la raison et c'est tant mieux. Donc moi je ne me fais pas de souci pour la restauration concernant le collège Lyautey. Il y en aura une quoi qu'il arrive, j'allais dire quoi qu'il en coûte.

Ce genre de débats, je suis très étonné que nous ne les ayons pas en Commission thématique. Ce serait un lieu idéal. Les élus sont là, l'administration est là, on peut avoir des débats apaisés. Je fais encore une fois le triste constat que la présence des caméras suscite un appétit de débats absolument effréné chez nos amis de l'opposition. On peut le regretter. En tout cas, que ce soit pour tous les collèges dans les cantons de nos amis ou ceux du territoire strasbourgeois, il n'y a pas de difficulté particulière, tout avance selon un schéma préétabli.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Pascale PFEIFFER.

Mme PFEIFFER – Merci Monsieur le Président. Nous avons, je le rappelle quand même, élaboré et travaillé les plans de ce collège sur des locaux existants, des locaux militaires – c'était un ancien hôpital militaire –, et il n'a jamais été question d'é luder la solution de restauration scolaire. On est en train d'y travailler, elle est prévue. Personnellement, je me posais même la question de son utilité, puisque que collège Stockfeld est équipé d'une restauration scolaire qui est sous-fréquentée. Mais il a bien été, malgré mes réserves, prévu qu'il y ait une restauration scolaire dans ce collège. Simplement, je répète le début de mon propos, on est sur de l'existant, sur des locaux militaires, donc on ne pouvait pas comme ça tout de suite, avant d'avoir trouvé des accords avec nos autres partenaires, qu'évoquait Nicolas, planifier cette restauration. Ce n'était pas ex nihilo. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Philippe, un dernier mot, puis Lara MILLION.

M. MEYER – Oui, un mot rapide pour terminer sur ce sujet-là. D'abord, bien sûr, je ne suis pas étonné de l'attractivité de Strasbourg, et je m'en réjouis. Je dis simplement, que ce soit à l'ouest de Strasbourg, à l'est – Nicolas vient de le dire – ou sur le secteur du Neuhof, lorsqu'il y a du développement urbain, il fait prévoir le foncier nécessaire pour accueillir les établissements qui ont besoin de s'implanter. C'est aussi simple que cela.

Concernant le secteur du Neuhof, déjà ce n'est pas votre canton, donc forcément vous n'êtes pas au courant des derniers échanges qu'on a pu avoir sur le sujet, mais sachez que nous avons, dans les dernières discussions il y a quinze jours avec la Ville de Strasbourg, considéré que le plus simple, puisqu'aujourd'hui ils sont beaucoup plus ouverts et constructifs sur le sujet qu'ils ne l'étaient il y a quelques semaines, était d'utiliser les locaux de l'ancien collège Salignac pour y construire une demi-pension. C'est le point sur lequel nous travaillons avec la Ville de Strasbourg. Vous voyez que le sujet est clair, prévu. Il n'a pas été prévu dans un premier temps parce qu'il n'y avait pas encore d'accord avec la Ville de Strasbourg pour considérer que nos deux collectivités avaient besoin de cet équipement. C'est aujourd'hui le cas et je m'en réjouis.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Lara, pour conclure le débat.

Mme MILLION – On va donner des réponses claires à ce qui a été demandé pour arrêter de dire de fausses informations. Il est important dans le contexte actuel de dire la vérité.

D'abord, oui, l'intérêt n'est pas de communiquer, mais de donner des montants financiers depuis la création de la CeA. J'ai plutôt l'impression que c'est vous qui êtes un peu embêtés que l'on puisse dire ce qu'on a fait depuis 2021, date de création de la CeA. Il s'agissait donc de regarder ce qui a été fait depuis 2021 et pas depuis le 19^e ou 20^e siècle. On donne les éléments factuels des finances et du montant que nous avons dépensé par rapport à nos politiques publiques. On entend une petite musique : « Est-ce que la Collectivité fait vraiment ? » La preuve par les chiffres, c'est quand même beaucoup mieux. Premier élément.

Deuxième élément. Être en responsabilité politique, c'est être agile, réactif et faire des choix, sinon on n'est pas responsable. Faire des choix, c'est-à-dire de temps en temps ne pas faire de choix, renoncer. Chaque responsable politique doit porter cela. J'ai entendu qu'il y a la carte scolaire, qu'il y a des évolutions. Il y a aussi le temps de l'administration pour mettre en place un projet pour construire un collège, pour rénover. Ça met du temps. Ce n'est pas en six mois ou en un an. Ça met du temps. Oui, parce qu'il y a aussi les marchés publics, on a des règles de transparence, et aussi parce qu'on développe avec des partenariats. Quand on a des communes qui nous accompagnent, qui essaient de nous arranger pour la restauration scolaires, le principe était toujours la gratuité des terrains, évidemment, on fait plus vite.

Merci Raphaël de redire que le gouvernement est à nos côtés, parce que la taxe foncière, c'était 330 millions d'euros, et que la TVA, c'est 382 millions d'euros, c'est-à-dire plus de 52 millions de plus, et que la CVAE, c'était 125 millions d'euros, et qu'il s'agit aujourd'hui d'une compensation de 143 millions d'euros. Comme le disait Bruno FUCHS, c'est plus de 70 millions d'euros de plus par rapport à la taxe foncière et à la CVAE, donc un accompagnement et une TVA dynamique. Pour l'instant elle restera dynamique. À combien, on verra, mais pour l'instant ce sont quand même des recettes. Si on avait dû augmenter la taxe foncière pour avoir ces recettes complémentaires, je ne sais pas si beaucoup de personnes auraient voté favorablement.

Ensuite, on va s'arrêter quelques instants. Monsieur KOBRYN, vous avez dit qu'il n'y a pas d'augmentation de dépenses de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT – C'est Madame LARONZE qui a dit ça, pas Monsieur KOBRYN.

Mme MILLION – Si, si, je crois que Monsieur KOBRYN l'a aussi dit. Monsieur KOBRYN, combien de dépenses de fonctionnement il y a eu en plus entre le budget 2022 et le budget 2023 ? Vous devez le savoir. 140 millions d'euros. Quand je dis qu'il n'y a pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, je parle de dépenses de fonctionnement structurelles : nos bâtiments, comment on organise, les charges à caractère général. C'est ça dont je parle. Quand je dis qu'il n'y a pas d'augmentation de dépenses de fonctionnement, c'est sur les charges à caractère général, parce que l'administration fait attention. Mais évidemment qu'il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement, pour accompagner la solidarité et nos politiques publiques. Dans ces 140 millions d'euros, il y avait 40 millions relatifs à l'énergie, et plus de 60 millions relatifs à nos politiques de solidarité. Le reste, c'est la masse salariale, les augmentations, etc. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas d'augmentation de dépenses de fonctionnement sur l'accompagnement des solidarités. De 2023 à 2024, ce sont 31 millions d'euros en plus. Mais aujourd'hui on est à 0 parce que, mes collègues l'ont bien compris, on a une diminution de 30 millions d'euros de dépenses d'énergie. Mais on augmente nos dépenses d'accompagnement de 30 millions. Donc vous ne pouvez pas dire qu'on n'est pas dans l'accompagnement et que les dépenses de fonctionnement n'augmentent pas d'une année sur l'autre. Je pense que c'est aussi important.

Parlons de ce tas d'or, ou tas de millions si vous préférez. À un moment donné, il faut bien qu'on en parle. L'excédent était de 262 millions d'euros fin 2022, pour un budget de 2,2

milliards d'euros. C'est un fonds de roulement d'un mois. Ce fonds de roulement, on va l'avoir de moins en moins. Monsieur KOBRYN, vous avez dit qu'il va continuer à augmenter. Mais non. Je vous l'ai dit dès l'année dernière, parce qu'on a une vision budgétaire. À la fin 2023, l'excédent sera sûrement à 260 millions d'euros. Et il va continuer à se dégrader sur plusieurs années. J'espère pas trop, puisqu'à un moment donné, quand on n'a plus d'excédent, qu'est-ce qu'on fait ? Vous, j'imagine que vous dépenseriez tout d'une année, et l'année d'après, vous seriez vers l'État en disant « il nous faut de l'aide du gouvernement ». C'est cela quand on dépense, dépense, dépense, surtout quand on n'a pas assez de vision pluriannuelle. Donc un fonds de roulement d'un mois, c'est juste de la bonne gestion. Donc, il faut faire attention à ce que l'on dit.

Ensuite, sur la capacité de désendettement, aujourd'hui, on est à 2,5 années. Donc on est bon, mais on va emprunter. J'ai entendu mon collègue, Monsieur SUBLON, qui disait qu'il ne faudrait pas emprunter, mais on n'aura pas le choix, parce qu'il faut investir. Il s'agit d'abord d'investir, de voir s'il faut faire, et ensuite de la capacité de faire. Nous, on a une administration. Une administration ne peut pas tout faire. Il faut qu'on l'accompagne et il y a cette capacité de faire. Aujourd'hui, grâce à notre capacité de désendettement de 2,5 années, nous pouvons investir sur ces 2,2 milliards d'euros de plan pluriannuel d'investissement jusqu'à la fin du mandat.

On a de la hauteur, on a une vision, on fait des choix et on est responsables. Merci beaucoup.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Lara. Est-ce que vous pensez que les ressources naturelles sont sans limite ? Je ne crois pas. Nous ne le croyons, dans cette assistance. Les ressources des collectivités, c'est pareil. Je tenais à vous le préciser. Et je crois qu'il faut qu'on soit particulièrement prudents. Pourquoi ? Ça a été un peu dit par les collègues. On risque d'avoir une baisse des recettes, avec des droits de mutation en baisse. Si on avait la garantie de garder le même niveau de recettes, et même le même niveau d'inflation... De toute façon quand on a des recettes en plus en inflation, on a aussi des dépenses en plus en inflation. Mais les recettes de DMTO, alors que la crise du logement est imminente et est déjà en train de se développer, vont baisser. Donc il s'agit de recettes qui étaient conjoncturelles. Si elles avaient été structurelles, on pourrait comprendre certaines de vos remarques. Mais il s'agit là de recettes conjoncturelles qui vont baisser et qui baissent déjà cette année de 15 à 16 %. Ce sont des sommes colossales en moins pour les collectivités. Le débat sur l'autonomie fiscale reste entier. Dans l'analyse de la décentralisation, on voit bien que la dernière décentralisation, ces dernières années, a réduit l'autonomie fiscale, puisque nous n'avons plus de pouvoir de taux, elle a réduit les recettes financières parce qu'on a perdu en DGF. Donc on est quand même dans un contexte particulièrement contraint pour les collectivités, puisqu'on n'a aucune marge de manœuvre. Je me souviens, en 2015, on avait perdu 70 millions de recettes de DGF pour la Département du Bas-Rhin, il manquait 20 millions pour boucler le budget et on avait augmenté les taxes foncières pour pouvoir trouver le complément. Aujourd'hui, nous n'avons plus cette possibilité. Donc la prudence est de mise, au regard de ça, d'autant plus qu'on est dans un contexte d'effet de ciseaux, puisque les recettes baissent, risquent de baisser, et les dépenses en volume augmentent, indépendamment de notre volonté. Avec le mur du vieillissement, plus de personnes âgées qui vieillissent plus longtemps, il y a plus de dépenses en volume. En matière de protection de l'enfance, il y a plus d'enfants en difficulté à placer, plus de MNA, ce qui fait des dépenses en volume. C'est pareil concernant la précarité, dans un contexte économique et social complexe, qui risque malheureusement de se dégrader, avec un chômage qui risque de se développer au regard de la crise mondiale que nous traversons. On va donc avoir des recettes qui risquent d'être en baisse et des dépenses en hausse. Être prudent dans ces moments-là nous apparaît donc fondamental. Il faut le rappeler parce qu'on est dans un contexte d'incertitude budgétaire.

Concernant l'investissement et notre capacité d'investissement, je voudrais rappeler que nous allons investir plus de 100 millions d'euros dans des collèges uniquement dans le périmètre strasbourgeois, ce qui est colossal. Il existe des projets comme le collège franco-allemand ou le collège Europe, et d'autres collèges en construction. Normalement, dans une gestion saine et correcte, nous ne devrions même pas avoir à anticiper ces dépenses-là. La loi SRU prévoit que, quand vous décidez d'augmenter le nombre d'habitats et que vous savez que vous allez devoir réaliser un certain nombre d'équipements publics, vous prévoyez ces équipements publics, les terrains pour ces équipements publics. Aujourd'hui, si le collège Ouest a mis autant de temps, c'est parce que la Ville ne nous a pas proposé un terrain pour le faire. La plupart des villes, quand il s'agit de faire un collège, sont les plus promptes à prévoir les terrains pour cela. On a perdu beaucoup de temps à cause de la Ville de Strasbourg. Il faut être clair. Et elle n'est pas dans les meilleures conditions pour nous mettre de la gratuité pour du terrain. Sur le collège franco-allemand, on est encore dans une démarche d'échanges, de travail, alors que c'est urgent. Mais ce n'est quand même pas nous qui sommes responsables. Ce n'est pas nous qui avons fait le choix d'augmenter la population. Donc aujourd'hui la loi SRU prévoit cela.

Et puis, il va falloir emprunter, très fortement. Je vous rassure, vous allez voir, dans le mandat, que le niveau d'endettement va fortement augmenté. Mais pour être en capacité d'emprunter, il faut avoir un budget sain, sinon les banques ne prêtent plus. Demandez à nos concitoyens qui aujourd'hui veulent construire un logement ou acheter un logement : avoir un prêt est particulièrement compliqué. La Collectivité, comme tout le monde, est soumis aux mêmes règles. Et si nous n'avions pas les bonnes notes budgétaires, derrière, notre capacité d'emprunter sera remise en question. Et il faut emprunter au bon moment. Aujourd'hui, ce n'est pas forcément le meilleur moment, avec les taux qui sont très élevés et parce qu'il faut que ce soit en lien avec le timing des constructions des collèges notamment, parce que c'est là qu'on va investir le plus. On essaie de nous dire que nous n'investirions pas dans la jeunesse, alors que nous prévoyons près de 1 milliard d'euros d'investissement sur les collèges et que nous renforçons tous les jours des actions éducatives dans des domaines volontaristes, parce que rien ne nous oblige à agir sur ce sujet. Mais nous voulons accompagner notre jeunesse et la préparer à devenir des adultes autonomes, donc on est dans cette implication-là. Donc ne vous inquiétez pas, nous allons emprunter, nous allons investir. Mais pour cela, il faut qu'on ait un budget sain.

Et puis vous me comparez à Picsou. Je ne sais pas ce que c'est, Picsou, mais on va revenir là-dessus. Pour moi, dans Picsou, il y a pique des sous. Ceux qui aujourd'hui, dans le pays, taxent le plus, dépensent le plus, sont les plus endettés, ont les plus de charges administratives, c'est vous, qui voulez repiquer des sous supplémentaires à nos contribuables qui n'en peuvent déjà plus. Voilà ce que je tenais à préciser.

On va passer maintenant au vote. Pardon, on prend acte de la présentation du rapport, de la tenue du débat fourni. Cela doit quand même être clôturé par un vote relatif aux orientations budgétaires 2024 et à l'évolution des charges de personnel jointe en annexe de la présente délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2024 et approuve l'évolution des charges de personnel jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

CD-2023-4-2-1 - DISPOSITIF FORET D'AVENIR D'ALSACE POUR AIDER LES COMMUNES ET LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

M. Jean-Philippe VETTER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au point suivant, sur le dispositif forêt d'avenir d'Alsace pour aider les communes et les propriétaires forestiers. C'est Jean-Philippe qui présente le rapport.

M. VETTER – Merci beaucoup Monsieur le Président. Je suis très heureux de pouvoir vous présenter ce rapport élaboré avec l'ensemble des services et avec le soutien de Catherine GRAEF-ECKERT, notre Vice-Présidente. C'est un rapport qui me semble assez important, parce qu'il permet de montrer comment, très concrètement, la Collectivité européenne d'Alsace peut lutter contre le réchauffement climatique, et plus particulièrement contre le phénomène des forêts négatives. Les forêts négatives sont un fléau qui est toujours plus présent en France et qui est notamment présent en Alsace. Il s'agit de forêts qui, contrairement à l'idée préconçue, finissent par émettre du carbone. Ce phénomène se produit parce que nous avons une combinaison de facteurs, d'abord le réchauffement climatique, le problème de notre nappe phréatique, l'apparition de maladies comme la chalarose du frêne ou des nuisibles comme les scolytes. Tous ces facteurs font que la proportion d'arbres morts dans notre forêt est toujours plus importante. Le problème, c'est évidemment que les arbres morts ne captent plus de CO₂ par la photosynthèse et vont en rejeter dans l'atmosphère, soit en étant coupés puis brûlés, soit en se décomposant dans la forêt. Voilà comment, petit à petit, année après année, compte tenu du réchauffement climatique, nos forêts deviennent négatives, c'est-à-dire qu'elles sont davantage émettrices de gaz à effet de serre qu'elles en captent.

Pour lutter très concrètement contre ce phénomène, nous avons lancé, avec le soutien notamment des associations et des services, forêt d'avenir d'Alsace. L'ambition est claire. Il s'agit de pouvoir planter, régénérer et soigner 1 million d'arbres d'ici 2030, en faisant finalement un deal très clair avec nos communes forestières : nous prenons en charge 80 % du coût de plantation, et en contrepartie elles s'engagent sur deux aspects. Il s'agit de planter des essences d'arbres qui résistent mieux au réchauffement climatique, comme le chêne sessile, et de planter une diversité d'arbres afin qu'on n'ait pas seulement une forêt d'une même essence, où un seul nuisible ou une seule maladie peut provoquer l'éradication de bois entiers. Cette diversité et des essences mieux adaptées au réchauffement climatique, c'est ce qui permettra demain de protéger et sauvegarder notre forêt alsacienne.

Ça marche extrêmement bien, puisqu'en un an et demi, nous avons contractualisé avec 84 communes forestières et nous avons d'ores et déjà planté, régénéré, soigné plus de 110 000 arbres. Ça marche tellement bien que nous vous proposons aujourd'hui d'étendre ce dispositif aux propriétaires forestiers, au-delà des communes forestières, qui représentent 27 % des forêts alsaciennes, et de baisser le seuil d'acceptation des dossiers à 1 hectare, afin que même les petits propriétaires forestiers puissent bénéficier de cette aide, qui permettra de régénérer nos forêts et de faire en sorte que dans cinq, dix, quinze ans, nous aurons des forêts positives, qui captent le CO₂ et qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique. Vous l'aurez compris, ce ne sont pas des politiques qui font le buzz, ce ne sont peut-être pas des politiques qui font grand bruit, mais ce sont des politiques sérieuses, qui se mènent clairement sur le terrain, qui produisent des résultats, qui se mènent à bas bruit, ce qui est bien naturel, puisque la forêt qui pousse fait toujours moins de bruit que les arbres qui tombent. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Jean-Philippe. Nathalie KALTENBACH.

Mme KALTENBACH – Merci Président. Chers collègues. Je vais juste apporter un témoignage, puisque je suis Présidente d'un syndicat forestier qui a bénéficié l'an passé de ce dispositif forêt d'avenir. Nos deux syndicats forestiers disposent de 2 100 hectares de forêts, dont 60 % sont détruites. Ce dispositif a été un accélérateur du renouvellement. Nous avons envisagé de replanter, de tester de nouvelles essences, mais nous ne l'aurions

pas fait aussi vite. En moins d'un an, on voit déjà un changement, une régénération qui s'est accélérée. Évidemment, ça s'est fait aussi en association avec les chasseurs et l'ONF, puisque de nouvelles pratiques ont été mises en place. Entre les scolytes la sécheresse, ça s'est largement amélioré. Nous avons aussi profité de la mise en place de cette plantation pour y associer les écoles. Dans notre rôle dont parlait tout à l'heure Lara MILLION de sensibilisation à l'environnement, je crois que cette journée a été une belle journée dont les jeunes se souviendront. D'ici vingt, trente ans, on espère qu'ils pourront voir leur propre arbre avoir grandi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Marie-France VALLAT.

Mme VALLAT – Merci Monsieur le Président. En complément de ce que vient de dire Nathalie, je souhaite rappeler que la forêt n'est pas quelque chose qui se régénère comme ça en quelques années, ce sont des investissements à très long terme, et qu'on a besoin de cette régénération de la forêt pour que, demain, la biomasse puisse continuer à servir dans notre stratégie énergétique. C'est essentiel, parce qu'aujourd'hui on sait bien que la biomasse reste l'un des constituants majeurs pour les réseaux de chaleur par exemple, et que pour pouvoir avoir du bois et pérenniser cette énergie, il faut aujourd'hui préparer l'avenir. C'est un terme tout à fait approprié, la forêt d'avenir, pour les générations à venir.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci chers collègues. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Je propose de passer au vote. Pardon, Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci Monsieur le Président. Je voulais saluer cette délibération et cette politique. Et je suis très étonné que les écologistes autoproclamés de cet hémicycle n'aient même pas daigné lever le doigt et dire quelques mots. Je crois que c'est un bon résumé de l'imposture de nos opposants.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup, Monsieur KOBRYN se réveille. Ah, c'est une mauvaise manipulation. C'est son micro qui fonctionne mal. Pardon.

Vraiment, je suis fier de ces politiques, comme la politique d'ouverture des paysages que nous menons, comme l'action du GERPLAN, qui est un outil qui a tout son sens sur l'équilibre dans nos montagnes et nos forêts. C'est une politique dont on peut, collectivement, être très fier. Je propose qu'on puisse l'étendre, puisque je rappelle que c'est une initiative qui avait été lancée, mais sur une durée définie. Il s'agit là de pouvoir la poursuivre et de la déployer encore plus largement. Je pense aux communes forestières mais aussi aux forêts privées qui ont aussi beaucoup souffert pendant cette période.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le dispositif de soutien financier pour les forêts communales et les forêts privées « Forêt d'Avenir d'Alsace 2024-2026 » tel que présenté en annexe à la présente délibération ;
- Décide de doter le programme Forêt d'Avenir d'Alsace 2024-2026 d'un budget maximal de 1,8 millions d'euros ;
- Décide d'inscrire les aides sur l'opération P216O004 - Plan de relance sylviculture Enveloppe P216E06 ;

- Approuve la modification du Comité de pilotage pour les Forêts d'Avenir d'Alsace composé de 12 membres répartis comme suit :
 - 5 représentants de la Collectivité européenne d'Alsace ;
 - 2 représentants de l'Office National des Forêts ;
 - 3 représentants de l'Association des Communes Forestières d'Alsace : 2 membres du Conseil d'Administration et le Président de l'association ;
 - 2 représentants de la forêt privée : 1 représentant du Centre National de la Propriété Forestière et un représentant de la Chambre d'Agriculture Alsace ;
- Précise que le Comité de pilotage sera chargé, jusqu'en 2026, d'animer le dispositif d'aide précité, de conseiller les Communes et les propriétaires privés et de formuler un avis sur les dossiers de demande de subvention déposés ;
- Décide la création du Comité scientifique pour les Forêts d'Avenir d'Alsace composé des membres répartis comme suit :
 - 5 représentants de la Collectivité européenne d'Alsace ;
 - 2 représentants de l'Office National des Forêts ;
 - 3 représentants de l'Association des Communes Forestières d'Alsace : 2 membres du Conseil d'Administration et le Président de l'association ;
 - 2 représentants de la forêt privée : 1 représentant du Centre National de la Propriété Forestière et un représentant de la Chambre d'Agriculture Alsace ;
 - des représentants des organismes de recherche comme l'INRAE ;
 - des représentants des départements et collectivités intéressés par la démarche ;
- toute personne ou organisme souhaitant participer et dont la candidature sera validée par le comité scientifique ;
- Précise que le Comité scientifique aura également pour objet de définir et diffuser les bonnes pratiques pour une adaptation au changement climatique de la forêt alsacienne, via l'animation d'un réseau alsacien des expérimentations en forêt.
- Décide de ne pas désigner au scrutin secret, les cinq Conseillers d'Alsace, membres du Comité de pilotage pour les Forêts d'Avenir d'Alsace ;
- Désigne Mme Catherine GRAEF ECKERT, M. Robin CLAUSS, M. Marc SENE, Mme Marie-France VALLAT et M. Jean-Philippe VETTER en tant que membres du Comité de pilotage pour les Forêts d'Avenir d'Alsace ;
- Décide ne pas désigner au scrutin secret, les cinq Conseillers d'Alsace, membres du Comité scientifique pour les Forêts d'Avenir d'Alsace ;
- Désigne Mme Catherine GRAEF ECKERT, M. Robin CLAUSS, M. Marc SENE, Mme Marie-France VALLAT et M. Jean-Philippe VETTER en tant que membres du Comité scientifique pour les Forêts d'Avenir d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-4-2-2 - STRATEGIE ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous continuons sur les enjeux environnementaux avec la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité. Catherine GRAEF-ECKERT.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Le rapport qui est soumis au vote aujourd'hui est fondamental pour les années à venir pour les actions qui

guideront nos politiques environnementales, écologiques et énergétiques, pour répondre aux crises climatiques et de l'énergie. Comme vous le savez, ces sujets sont une préoccupation première de nos concitoyens, qui voient leur environnement changer, en constant des aléas climatiques impactant leur vie quotidienne et les équilibres de la nature, qui voient aussi que l'énergie est devenue de plus en plus chère. Après des années de stabilité des prix, la crise géopolitique de l'hiver dernier a impacté les marchés mondiaux, mais in fine a impacté également toutes les énergies, y compris celles du bois local. Il est primordial que nous puissions répondre collectivement à ces enjeux, avec force, efficacité et rapidité.

C'est tout le sens du rapport qui vous est soumis ce matin. Mais avant de développer la stratégie énergétique et écologique qui est ici proposée, je souhaite rappeler qu'il y a un an, le 20 octobre 2022, l'Assemblée avait approuvé à l'unanimité la stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace. Par l'adoption de cette note, en pleine crise énergétique, la CeA a su mettre en œuvre des actions efficaces et concrètes pour, à court terme, répondre à la hausse sans précédent des énergies par huit actions immédiates et, à plus long terme, répondre au défi lourd et profond du climat et de notre environnement par des engagements jusqu'à 2030.

Concernant les huit actions de court terme pour faire face à la crise énergétique hivernale 2022-2023, elles ont toutes été menées à bien. À titre d'exemple, il peut être rappelé l'engagement de baisse de 15 % de nos consommations, largement atteint, avec une baisse réelle de 35 %. Il peut également être mis en avant l'accompagnement des Alsaciens les plus démunis par un renforcement de nos outils d'aide dans le paiement des factures énergétiques ou dans les aides complémentaires pour les travaux d'amélioration énergétique.

Concernant à plus long terme la stratégie énergétique et écologique dotée de 30 engagements, elle a été mise en action dès le lendemain du 20 octobre. La liste des engagements et des projets qui en découlent est aussi complète que fournie. Notre stratégie énergétique et écologique est déclinée en 30 engagements pour 2030. 30 engagements pour identifier clairement des actions et en définir précisément les contours et les finalités. 2030, pour une temporalité accessible, qui permettra un suivi de la stratégie avec des points d'étape réguliers pour s'assurer de la réalisation des actions et pour en mesurer les résultats. Ces 30 engagements sont déclinés en trois axes. Je ne vais pas citer les 30 engagements, mes collègues compléteront mes propos. Je me permets toutefois de citer quelques actions par thématique pour illustrer le travail réalisé collectivement.

Le premier axe de notre stratégie poursuit l'objectif d'accélérer les politiques de transition de l'énergie. Très concrètement, en un an, nous avons économisé 35 % de chauffage, 11 collèges nouveaux ont été équipés de panneaux photovoltaïques en 2023, 80 collèges à minima d'ici 2030 seront équipés de panneaux photovoltaïques. Toujours dans le domaine de l'énergie, je souhaite souligner que 33 % de l'énergie consommée par la CeA provient à présent d'énergie renouvelable.

Le deuxième axe de notre stratégie a pour ambition d'accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique. Nous avons organisé cette année les premières assises transfrontalières de l'eau, première étape de la construction d'outils nouveaux pour répondre aux défis du cycle de l'eau à l'échelle alsacienne, avec le grand public et les acteurs économiques. Je citerai également la dynamique d'action autour de l'arbre : agroforesterie, forêt d'avenir, promotion de la plantation d'arbres et d'arbustes en élargissant les actions à toute l'Alsace, et organisation dans quelques jours du Festiv'arbres. Un travail de grande ampleur est réalisé pour déployer des îlots de fraîcheur dans nos collèges. Aujourd'hui, 24 collèges sont en cours d'études ou de travaux. Je souhaite également relever que, dans le cadre de la charte route et biodiversité, en 2023, 1 367 arbres et 6 300 arbustes supplémentaires ont été plantés.

Le troisième axe affirme notre volonté de co-construction en mettant en mouvement les acteurs et la population. Là encore, le rapport est riche en exemples et en réalisations. Je citerai les premières rencontres des réseaux de chaleur qui ont notamment permis de diffuser l'information pour accroître les réseaux et le branchement des équipements. Toujours dans cet axe, je citerai l'avancement de l'engagement 27 relatif au plan vélo porté par la Collectivité, où le budget d'entretien est passé de 700 000 euros à 2 millions d'euros, pour améliorer la qualité du réseau et son développement. En parlant du budget, je me réjouis des orientations de ce matin, qui sont à la hauteur de nos ambitions portées dans cette stratégie.

Ce rapport, un an après la présentation des 30 engagements, est une sorte de rapport anniversaire. Et chacun ne pourra que constater le travail réalisé en une année. La dynamique est enclenchée, et cette dynamique est le fruit d'un travail collectif. Permettez-moi de revenir un instant sur la méthode qui a permis de créer cette dynamique entre les élus et les 20 directions et services engagés. La mise en œuvre est conforme à la méthodologie arrêtée il y a un an, avec l'organisation régulière de comités de pilotage, de comités techniques, la synergie est remarquable, et je crois que nous avons grand plaisir à travailler ensemble. Notre action infuse toutes les politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace. À la lecture du rapport et de cette brochure que vous avez tous eue ce matin, vous avez pu relever que pour chaque engagement, il y a l'état d'avancement et le chemin restant à parcourir. Cette stratégie fait l'objet d'un suivi et je m'engage à faire régulièrement un point durant le mandat de l'avancement des actions. J'ai pu constater durant toute l'année que tous ceux qui travaillent à mes côtés à cette stratégie et à son déploiement sont animés par une grande motivation pour agir et tenir les engagements pris. Soyez-en tous très sincèrement remerciés.

Vous allez me dire qu'il est normal que je salue toutes ces réalisations, puisque je porte cette politique. Cela étant, d'autres que moi ont salué durant l'année écoulée la qualité de notre stratégie et sa mise en œuvre. La Collectivité a ainsi obtenu deux prix nationaux concernant cette stratégie. Plus précisément, le grand prix transition énergétique des territoires en transition, organisé par le Journal des Départements, en coordination avec Mon Avis Citoyen, sur la base de 300 000 contributeurs le 8 juin 2023. Je citerai également le trophée territoire pionnier, prix territoire résilient et îlot de fraîcheur urbain dans les collèges par le groupe du Moniteur le 4 juillet dernier.

Je ne finirai pas mon intervention sans un remerciement appuyé à mon binôme dans l'administration, Bruno PARASOTE. Cette stratégie, éloignée de tout dogmatisme, est ambitieuse et pragmatique. Je suis convaincue, au vu de la mobilisation de tous, que c'est avec enthousiasme que nous atteindrons les objectifs fixés à l'horizon 2030 et peut-être même que nous les atteindrons avant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Yves HEMEDINGER, qui est investi fortement dans le sujet hydrogène notamment.

M. HEMEDINGER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. En matière de développement durable, je crois qu'il y a deux écueils qu'il faut à tout prix éviter. C'est l'écologie punitive, celle qui consiste à régler toujours les problèmes à coup de taxes, à stigmatiser les uns les autres, à opposer les différents modes de déplacement, à opposer les gens les uns aux autres. Deuxième écueil qu'il faut éviter, c'est l'écologie de salon, où on fait de belles déclarations, on s'achète une bonne conduite et on ne sort jamais de ses grandes discussions. Nous, nous avons dit dès le départ que nous voulions mener une politique de développement durable à l'alsacienne, c'est-à-dire ouvert, généreux, concret. Ce que vient de dire notre collègue Catherine va totalement dans ce sens-là, c'est-à-dire que ce ne sont pas de grandes déclarations, c'est du concret, ce sont des choses précises. Et je sais que les autres collègues qui travaillent sur le sujet s'exprimeront également.

Moi je voulais parler d'hydrogène. Il y a encore quelques mois, le territoire alsacien n'était pas du tout mentionné en matière de stratégie d'hydrogène. Nous avons réussi la performance de le faire inscrire. On était totalement en-dehors des radars, en-dehors des cartes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui grâce à la mobilisation des uns et des autres, notamment de la Collectivité européenne d'Alsace qui s'inscrit dans ce processus de création d'un écosystème, notamment destiné à l'hydrogène, avec là encore quelque chose de concret, qui est une première action à laquelle nous tenons : c'est le remplacement des bacs rhénans qui fonctionnent actuellement au gasoil. Ce sont 4,5 millions de kilowattheure par an d'énergie diesel, et nous prévoyons de les remplacer par de l'énergie, non pas nucléaire, mais hydrogène – même si le nucléaire est un élément important également. Pour être très concret, cela représente une baisse de 23 % de la consommation diesel de la Collectivité européenne d'Alsace, ce qui est considérable. C'est par le biais de ce type d'action, mais aussi parce que l'hydrogène est quelque chose de moderne, d'innovant, que nous nous inscrivons aussi dans cette volonté d'avoir une politique innovante et moderne, et c'est la place que nous avons désormais et dès à présent au sein de cet écosystème hydrogène auquel nous tenons.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. Chantal JEANPERT.

Mme JEANPERT – Merci Monsieur le Président. Je remercie Catherine et Monsieur PARASOTE pour l'excellent travail qui a été fait. Il faut dire que les réunions auxquelles nous assistons et participons de manière très active sont toujours très productives et très intéressantes, nous permettant d'évoluer chacun sur nos sujets.

Je voulais simplement revenir sur la politique de l'eau de la Collectivité européenne d'Alsace, sur le petit et le grand cycle de l'eau. Concernant le petit cycle de l'eau, nous avons un devoir d'être soucieux et de veiller à la qualité de l'eau potable. L'eau potable est un enjeu majeur. D'ailleurs c'est une grande politique nationale, comme ça l'a toujours été, mais ça l'est de plus en plus. Il y a l'obligation d'avoir aujourd'hui de l'eau potable de grande qualité pour tous les usagers. Nous nous sommes pour cela engagés il n'y a pas très longtemps dans le dispositif SENS pour lequel nous nous engageons à surveiller les puits de captage. C'est très important parce que c'est la première fois que la Collectivité européenne d'Alsace sera présente dans cette instance.

Je voulais revenir sur la question des Assises rhénanes de l'eau qui ont été organisées à deux reprises, l'une pour un état des lieux, l'autre pour des résolutions. Nous avons travaillé avec nos collègues allemands et suisses. Nous nous sommes rendu compte que s'il y avait des convergences, il y avait des divergences, sur lesquelles il était intéressant et très urgent d'ouvrir le dialogue. Ce dialogue s'est ouvert. C'est un dialogue qui est pragmatique, qui va nous permettre d'envisager une collaboration très active, notamment sur la ressource en eau, ce qui est très important. Pour vous dire à quel point c'est important et à quel point ces Assises ont été constructives, elles vont devenir un événement annuel. Chaque année, nous allons nous rencontrer, ce qui veut dire que l'ensemble des participants y ont trouvé un intérêt et nous avons encore un intérêt à continuer de discuter ensemble.

Je voulais vous dire aussi que la Collectivité européenne d'Alsace est responsable des barrages, des barrages importants qui jouent sur les territoires un rôle très conséquent, autant sur les étiages que sur les inondations. Je voulais saluer la bonne gestion des deniers publics, parce que si un des barrages devait subir un dysfonctionnement ou une réparation quelconque, les 260 millions que nous avons en réserve seront particulièrement utiles.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Chantal. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup Monsieur le Président. Je veux féliciter la Vice-Présidente et toutes les équipes qui ont travaillé à la construction de ce rapport et de ces

engagements et objectifs, parce qu'ils démontrent que nous avons conscience, à la Collectivité européenne d'Alsace que les enjeux de transition énergétique et écologique – mais je me concentrerai sur la question énergétique – concernent tous les acteurs, publics, privés, où qu'ils soient et à la mesure de ce qu'ils sont en capacité de faire. Avec ce rapport, on va même un peu plus loin que ce que nous sommes en propre capable de faire sur nos équipements, sur nos bâtiments, sur nos politiques, en essayant d'emmener avec nous le territoire alsacien.

Mais il y a encore d'autres sujets autour de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace en Alsace qui ne sont pas de notre compétence mais sur lesquels c'est aussi l'occasion de s'exprimer. Je pense à deux sujets bien précis, qui contribuent à l'idée que la vision que nous portons de l'Alsace n'est pas celle d'une réserve d'indiens qui s'autosuffisent, mais bien d'un territoire ouvert sur le monde qui continue de produire. L'Alsace a accueilli la révolution industrielle du 20^e siècle autour de Mulhouse, puis celle du 21^e avec tous les volets santé, Monsieur le Président, vous en parlez souvent autour de Strasbourg, et elle a encore vocation à produire pour la France et pour le monde. Pour cela, les seuls efforts d'autosuffisance ne suffiront pas et il faudra qu'on soit en capacité de produire de l'énergie décarbonée de façon conséquente.

On a pour ça deux atouts. Le premier est très largement historique : c'est la chaîne d'aménagement du Rhin, ce sont 10 barrages hydroélectriques sur le Rhin, dont le premier, Kembs, a ouvert la voie de la production d'électricité hydroélectrique à grande ampleur avec le formidable ingénieur qu'était Nicolas KOEHLIN. C'est une des premières grandes infrastructures de production d'électricité hydroélectrique dans le monde qu'on a en Alsace, à Kembs. Mais les infrastructures de ces 10 barrages nécessitent bien qu'un renouveau, qu'un grand carénage, soit mis en œuvre. Pour ça, je ne peux qu'appeler de nos vœux, pour l'Alsace, qu'on trouve des moyens de réinvestir dans notre filière hydroélectrique. On a 10 barrages sur lesquels on peut gagner à peu près 4 ou 5 % de production d'électricité. C'est colossal.

Le second atout, c'est le fait d'avoir accueilli pendant 43 ans de la production électronucléaire à Fessenheim. C'est ce qui a permis à l'Alsace d'être attractive pour bon nombre d'industries, notamment un certain nombre d'industries électrointensives dans la plaine du Rhin. Transformer nécessite de l'énergie, et nous ne pourrions pas continuer à transformer proprement si nous ne produisons pas en France, en Alsace, de l'énergie décarbonée. Ne pas le faire, ça reviendrait simplement à importer des produits manufacturés produits ailleurs dans le monde, et sûrement de façon moins regardante quant à l'empreinte carbone. Il faut donc que nous sachions continuer à produire de l'énergie en quantité, de l'électricité décarbonée en quantité toujours croissante. Et pour cela nous devons, dans les temps qui viennent, réaffirmer qu'à Fessenheim nous pourrions encore à l'avenir continuer à produire de l'énergie décarbonée.

M. LE PRÉSIDENT – Madame QUINTALLET, puis Marie-France VALLAT et Jean-Philippe VETTER.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je voudrais saluer ces 30 mesures, qui sont intéressantes et bienvenues, notamment sur l'énergie. Mais je voudrais me pencher sur vos engagements concernant la biodiversité, que vous souhaitez reconquérir. Tout à l'heure, vous nous avez demandé si les ressources naturelles sont sans limite. Nous ne le croyons pas. Et avant d'espérer reconquérir des espaces naturels, il faut les protéger. Les espaces naturels sont en attente de protection depuis des décennies. En 2009, le Bas-Rhin avait lancé, je cite une mobilisation générale pour les rieds. Les rieds, comme chacun le sait ici, ce sont ces prés humides qui jouent un rôle important dans la qualité de l'eau, comme l'a évoqué Madame JEANPERT. Le Conseil général indiquait en 2009 que le bilan est alarmant. C'était en 2009. Le Conseil général du Bas-Rhin avait fait des annonces en indiquant mobiliser ses partenaires pour sauver les rieds, ces zones humides essentielles à la diversité de la faune et de la flore en Alsace. En 2009, un plan de sauvegarde des rieds

avait été lancé, ainsi qu'un troisième schéma départemental de protection des espaces naturels, après ceux de 1985 et de 1999. Nous sommes en 2023, mes chers collègues, et vous êtes fier, Monsieur le Président, de nous indiquer dans vos orientations budgétaires qu'un énième schéma alsacien des espaces naturels sensibles est en construction avec des objectifs pour 2030. Mais combien de schémas encore faudra-t-il avant que vous ne vous décidiez à agir ? Les rieds se meurent, la biodiversité se meure, la faune avec le courlis, cet oiseau qui fait partie de notre patrimoine alsacien, se meure lui aussi, il s'est quasiment éteint. Nos voisins allemands ont su le protéger. Pourquoi pas nous ? Les associations environnementales ne cessent de vous interpeller, Monsieur le Président, et cela depuis des décennies. Depuis la création de la CeA en 2021, ils nous remontent que leurs courriers restent sans réponse, ce qui est assez inquiétant. Elles ne comprennent pas ces tergiversations, alors qu'il y a urgence à protéger les espaces naturels. Donc je vous le demande : quand allez-vous protéger le Ried noir ? Le temps n'est plus à l'étude, Monsieur BIERRY, mais bien à l'action. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-France.

Mme VALLAT – Merci Monsieur le Président. Je voudrais revenir très rapidement sur quelques-uns des 30 engagements qui viennent de nous être présentés par Catherine et que nous votons aujourd'hui. Bien sûr, nous avons eu de la chance d'avoir cette énergie hydroélectrique produite par le Rhin et l'énergie nucléaire de Fessenheim que nous n'avons plus. Néanmoins, je crois qu'aujourd'hui toutes les collectivités doivent s'emparer de cette question de la stratégie de transition énergétique. C'est cependant un sujet extrêmement complexe à élaborer, car cette stratégie concerne de nombreux niveaux. C'est un sujet totalement transversal dans un environnement hautement évolutif – on l'a entendu tout à l'heure avec l'hydrogène, dont a parlé Yves –, d'un point de vue technologique, mais aussi réglementaire, qui va nécessiter des implications budgétaires énormes.

Comme vient de l'indiquer Catherine, ce sont d'ores et déjà 33 % de l'énergie consommée qui proviennent des énergies renouvelables. Ce pourcentage intègre néanmoins des diversités importantes en fonction de l'énergie dont on parle. L'énergie électrique, ce n'est pas la même chose que la chaleur et la mobilité, donc les carburants. Nous avons donc plusieurs leviers qui peuvent être activés pour atteindre les 50 % de couverture par des énergies renouvelables d'ici 2030. Celui qui nous viendra le plus facilement à l'esprit, c'est bien sûr la continuation de notre déploiement d'installations photovoltaïques, Catherine l'a rappelé, sur notre patrimoine bâti, pas seulement les collèges, et sur les parkings et les délaissés de routes que nous avons en propriété. Cette accélération est un enjeu important, et pour atteindre ces objectifs, la création d'une SEM est un outil juridique qui devrait nous le permettre. Nous y travaillons activement pour que cette SEM soit une réussite qui puisse avancer résolument. Au travers de ces contrats de fourniture d'électricité que nous passons avec notre administration, la consommation d'énergie électrique est d'ores et déjà à 100 % puisque c'est de l'origine renouvelable que nous demandons. Demain, on pourra ajouter qu'elle sera d'origine locale.

L'évolution de la réglementation dans ce domaine nous permettra également de nous tourner vers l'autoconsommation de manière plus large, et donc de maîtriser nos dépenses énergétiques. C'est quand même un des points extrêmement importants qu'il s'agit d'aborder dans notre stratégie : pouvoir maîtriser nos dépenses énergétiques qui, on l'a vu l'année dernière, ont explosé. La maîtrise de nos dépenses énergétiques passe également par la maîtrise de nos dépenses de chauffage pour les bâtiments – ça a été rappelé. Mais n'oublions pas non plus le confort d'été qui, aujourd'hui, est difficile à atteindre dans nos bâtiments avec le dérèglement climatique que nous vivons, et puis les carburants pour la mobilité.

Catherine a aussi parlé du succès de nos journées dédiées aux réseaux de chaleur, qui a eu lieu le 25 septembre dernier et qui met clairement en évidence l'intérêt de toutes les collectivités et de tous les organismes publics et parapublics pour ce domaine. La réduction

des dépenses pour le chauffage ou pour le refroidissement de nos bâtiments constitue un objectif important et cela va nécessiter des investissements importants. Au-delà de l'amélioration des performances énergétiques de notre bâti, la connexion de ce bâti à des réseaux de chaleur permettra de réduire ces dépenses et surtout d'être moins dépendant, soumis, à la fluctuation des coûts de l'énergie, liée en particulier à la géopolitique. Développer ces réseaux à partir de notre patrimoine mais aussi nous connecter ou amplifier la création des réseaux nous concerne donc en direct. Ce qui sera vrai pour nous dans la maîtrise des dépenses de chauffage le sera également pour nos concitoyens, puisque les personnes les plus précaires sont fortement affectées par ces dépenses de chauffage. L'alimentation des réseaux de chaleur par un mix énergétique constitué de biomasse ou de biogaz, mais aussi d'énergie fatale et de récupération, énergie fatale qui provient de nos entreprises, est désormais indispensable et constitue un véritable défi.

La mobilité est le troisième domaine de consommation énergétique dans lequel nous devons nous investir pour aller vers des véhicules plus propres dans les meilleurs délais. La décarbonation de ce secteur est un enjeu primordial. Yves a parlé de nos bacs rhénans, mais il y a également nos poids lourds et l'ensemble de nos véhicules.

Notre stratégie de développement des ENR sera encore à préciser, bien sûr, dans les mois à venir. La volonté d'avancer est là. Le document qui vous a été remis sur table et qui est très didactique – merci Bruno – montre clairement que nous sommes en ordre de marche.

Pour finir, je voudrais simplement rappeler que la stratégie énergétique et la stratégie écologique ou environnementale sont étroitement liées. On peut prendre pour exemple la forêt d'avenir évoquée précédemment. Il y a tout intérêt à pérenniser ces forêts pour qu'elles puissent constituer la biomasse qui permettra le chauffage de demain également. Autre exemple, la méthanisation des déchets agricoles ou autres déchets, qui nécessite une approche globale, une réflexion globale d'aménagement du territoire intégrant l'usage de ce biogaz, chaleur et/ou carburants, sans impacter la capacité de nourrir la population.

Pour ne pas être plus longue, je voudrais simplement rappeler que le développement de tous les projets, quels qu'ils soient, soit être ancré localement et accepté par le citoyens, sans quoi ils ne se feront pas. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-France. Merci aussi pour ton engagement sur le sujet, que je sais sans limite. Jean-Philippe.

M. VETTER – Merci Monsieur le Président. Je commencerai par remercier Catherine GRAEF-ECKERT d'avoir coordonné les élus qui sont nombreux à s'investir sur ce sujet et d'avoir effectivement travaillé à la rédaction sur la forme comme sur le fond de ces 30 engagements pour 2030. Je veux remercier évidemment Bruno PARASOTE et l'ensemble des services qui font un travail exceptionnel, que ce soit dans les bureaux pour concevoir ces politiques mais aussi sur le terrain.

Si je souhaite prendre la parole, c'est pour vous dire que ces 30 engagements pour 2030 ne sont pas seulement inscrits sur du papier glacé. Ils existent aussi très concrètement partout sur notre territoire alsacien. Et j'aimerais vous présenter quelques exemples extrêmement concrets qui montrent comment notre Collectivité agit contre le réchauffement climatique et pour défendre l'environnement.

Évidemment, Nathalie l'a dit avant, il est question de forêt d'avenir d'Alsace. Je me suis rendu à Osthause, un territoire que tu connais très bien Laurence, et il suffit d'aller en forêt avec le Maire, Monsieur BREYSACH, pour se rendre compte que vous avez à peu près 50 % des arbres qui sont des frênes et qui sont condamnés dans les deux ou trois années qui viennent. Et je peux vous dire que quand vous êtes avec un professionnel forestier et qu'il vous dit « cet arbre-là est mort dans six mois, celui-là dans un an, celui-là dans un an et demi » et que ça compose 50 % d'une forêt, c'est majeur. Donc l'action aujourd'hui qu'on

met en œuvre sur forêt d'avenir d'Alsace, elle est extrêmement importante, et c'est une bouffée d'oxygène, non seulement pour les communes mais aussi évidemment pour nos forêts et pour lutter contre le réchauffement climatique.

Je me suis rendu également dans le Ried, chère Madame QUINTALLET, et plus exactement dans le Petit Ried, à Offendorf, et nous avons travaillé, notamment avec Christelle ISSELÉ, qui est venue sur place, sur les arbres trognes, les saules têtards, ces arbres si caractéristiques du Ried et qui sont en danger de mort si nous ne taillons pas les différentes branches, puisqu'ils finissent par se fendre en deux et donc mourir. Effectivement, ces arbres trognes sont très intéressants pour la faune et la flore. Ils constituent une réserve de biodiversité, ils permettent aux insectes et aux scarabées pique-prune que l'on connaît bien de pouvoir s'y loger, d'autres volatiles également. Mais ils constituent aussi un paysage emblématique. Et il suffit de parler avec Denis HOMMEL, le Maire d'Offendorf, pour vous dire à quel point pour lui ces paysages du Ried, ces saules têtards, c'est extrêmement important. Et là on ne parle même pas de biodiversité, on parle aussi de sentiments, de paysages alsaciens. Là aussi, Madame QUINTALLET, la CeA agit très concrètement pour préserver ces territoires, mais aussi préserver la biodiversité, la faune et la flore.

Concernant l'éducation à l'environnement, nous nous sommes rendus à Hinsbourg, chère Valérie, où on a pu écouter avec une classe de collégiens le son des chauves-souris le soir, et on a pu même manger des chamallows cuits au feu de bois avec l'ensemble des élèves. Par contre, on n'a pas dormi sur place. Et je peux vous dire que, pour les élèves, que la CeA puisse financer un tel transport et une telle expérience de vie dans la forêt, on a fait cours dans la forêt, on a eu cette expérience de nuit, on a une autre appréciation de la nature, de l'environnement. Et c'est encore la CeA qui finance cette éducation à l'environnement.

Nous nous sommes rendus à Wittenheim, chère Marie-France et cher Pierre VOGT, dans ton lycée, qui est caractéristique des années 80, 90, avec une dalle de béton. C'est facile à nettoyer après la récréation ; par contre, ce sont de véritables fournaises. Encore une fois, c'est la CeA qui, avec l'aide du CEREMA, est en train de créer des îlots de fraîcheur urbains en plantant une forêt pour rafraîchir la cour de récréation et faire en sorte de lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi d'avoir des conditions beaucoup plus agréables pour les élèves du collège.

Il s'agissait aussi de se rendre au massif forestier de Haute Bers, cher Maxime, où il était question un moment de couper l'ensemble de la forêt pour y faire des pistes de ski. C'est encore le Département du Haut-Rhin à l'époque qui a pu préserver cet espace, qui l'a rendu en espace naturel sensible, ce qui fait qu'aujourd'hui les gens sont extrêmement heureux de pouvoir se balader dans la forêt et bénéficier de cette forêt qui est parfois en libre évolution, et avec ses îlots de sénescence.

C'est aussi la prévention du feu. Nous nous sommes rendus à Husseren-les-Châteaux avec Lucien pour voir à quel point, malheureusement, compte tenu du réchauffement climatique, nous aurons dans les années qui viennent, dans les décennies qui viennent, des feux de forêt dans les Vosges. En partenariat avec le SDIS, c'est la CeA qui met en place des vigies d'observation pour prévenir l'apparition de feux, mais c'est aussi la CeA qui finance les brigades vertes, qui font ce travail de surveillance, parfois même d'éducation, parce que les gens malheureusement continuent parfois à faire des feux en forêt ou à fumer des cigarettes en pleine sécheresse.

Pour terminer, c'est associer le citoyen sur le sujet de l'arbre. Évidemment, il y a « une naissance un arbre », qui est un acte très symbolique, qui est très apprécié des familles. C'est la Sainte Catherine, cher Yves, qui aura lieu sur ton territoire, notamment dans l'Eurométropole, mais qui a lieu sur l'ensemble du territoire alsacien. Il s'agit de tous les arbres qui prennent racine, le 25 novembre. C'est évidemment aussi le Festiv'arbres, que nous allons lancer à partir de demain, du 14 au 27 novembre. Ça va être l'occasion de

parler de l'arbre sous toutes ses formes, l'éducation, l'arbre trogne, les îlots de forêt urbains. Et c'est aussi l'occasion de mettre en place deux expositions, une qui a lieu ici à Colmar dans le hall, mais aussi à Strasbourg, qui s'appelle Remarqu'arbres, qui est une très belle exposition que nous avons notamment accueillie grâce à Sabine DREXLER, il y aura un ciné-débat, il y aura des conférences sur l'arbre en ville.

Bref, nous agissons concrètement dans l'ensemble des territoires alsaciens, que ce soit sur l'environnement ou sur la question de l'arbre. Voilà comment nous pouvons mener des politiques extrêmement concrètes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ta passion pour l'arbre. Il était important de pouvoir montrer toutes les actions qui sont menées sur nos territoires. Mais je pense que ce ne sera pas l'avis de Monsieur KOBRYN, qui va s'exprimer.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je vois que ce sujet passionne et nous nous en réjouissons. Je tenais également à saluer le travail qui a été fait, notamment la définition de critères chiffrés. Je pense que c'est important pour qu'on puisse évaluer régulièrement l'évolution et l'avancement sur ces différents objectifs.

Je voulais revenir sur trois sujets : l'énergie, l'agriculture et la précarité énergétique.

Concernant l'énergie, je pense que nous avons en Alsace les capacités, le savoir-faire, le tissu industriel pour essayer de construire ce nouveau modèle énergétique, non pas en s'inspirant de méthodes anciennes mais au contraire en construisant une manière beaucoup plus résiliente, beaucoup plus locale de fabriquer l'énergie. Également dans la gouvernance, il y a des projets que nous soutenons, qui sont participatifs, une manière aussi d'impliquer les citoyens. Je pense que c'est aussi de cette manière-là qu'on va pouvoir soutenir une transition écologique, en associant chacune des parties. Ce n'est pas qu'aux collectivités, c'est ici en permettant l'implication très concrète des citoyens dans les projets.

Sur la question de l'agriculture, je m'étonne qu'il ne figure que la notion d'agriculture locale, et pas d'agriculture biologique. On a l'impression que c'est un impensé ou que ce n'est pas une volonté, alors qu'il y a eu des paroles assez claires sur la question de l'eau. Nous ne pouvons pas d'un côté essayer de porter, et vous le faites avec volontarisme, la question de l'eau sans se saisir de tous nos leviers que nous avons au niveau du soutien au monde agricole. Les agriculteurs sont au cœur de la plaine alsacienne, ils ont un rôle évidemment central. À nous de les accompagner pour qu'ils puissent prendre en main ces questions-là et ne plus avoir à recourir à des produits qui ensuite nuisent à la qualité de l'eau en Alsace. Ils sont évidemment prisonniers d'un modèle économique, d'un modèle productiviste, d'un modèle financier, et seuls ils ne pourront pas s'emparer de ces questions. Et c'est là je crois aussi le sens et la portée de notre Collectivité. Nous sommes à l'échelon alsacien, donc nous pouvons soutenir nos agriculteurs pour qu'ils puissent s'emparer de cette question.

Le dernier point est la question de la précarité énergétique. Il y a quelques axes là-dessus. C'est un enjeu vraiment énorme. On a parlé dans le passé beaucoup de la question de la précarité en hiver. Mais maintenant de plus en plus il y a la question de la précarité en été, avec des logements qui sont surchauffés, qui ont besoin d'être climatisés, qui génèrent des coûts extrêmement importants pour les ménages. On estime à à peu près 12 % le nombre de ménages concernés aujourd'hui par la précarité énergétique. Le chiffre malheureusement paraît assez faible : vous évoquez le fait d'accompagner 450 ménages par an, soit à peu près 0,006 % des ménages alsaciens. C'est une manière peut-être de roder le dispositif, mais je pense que face à l'ampleur de l'enjeu, face aux difficultés très concrètes rencontrées par un certain nombre de nos concitoyens et de nos concitoyennes, nous allons avoir besoin de monter vraiment plusieurs marches afin de prendre toute la mesure de cet enjeu de précarité énergétique qui, sans conteste, va fragiliser encore les personnes les plus fragiles. Voilà ce que je souhaitais partager avec vous sur ces

résolutions.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Victor VOGT, Nathalie MARAJO et Nicolas JANDER pour conclure, s’il n’y a pas d’autres demandes.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Mon intervention n’est pas forcément pour verser une pierre au débat, mais juste pour donner une information qui peut aussi nourrir nos réflexions d’avenir sur la dimension transfrontalière. Je souhaitais simplement informer nos collègues que nos partenaires allemands travaillent actuellement sur les routes de l’hydrogène et qu’un des enjeux d’avenir pour les territoires frontaliers avec l’Allemagne ce sera aussi l’interconnexion des réseaux d’hydrogène vert. Il faut qu’on prenne ça vraiment en compte, d’autant plus que ces réseaux s’arrêteront en proximité chez nous. Je me réjouis justement qu’on travaille sur une stratégie qui englobe toutes les énergies de transition énergétique, comme ça a aussi été rappelé par Yves tout à l’heure. Ce n’était pas un point de débat, mais plutôt un point d’information.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien merci. Nathalie.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. C’est juste pour répondre à la question des ENS, pour donner un exemple concret en deux phrases, pour montrer qu’on ne fait pas que des schémas, mais que nous agissons. Dans mon canton, par exemple, le parc des Vosges du Nord a renaturé un site dans le cadre de LIFE Biocorridors, et la CeA a acquis ce terrain-là à hauteur de 146 000 euros pour justement pérenniser tous les bienfaits des travaux qui ont été menés, notamment pour attirer les azurés des paluds et les sanguisorbes. C’était juste un petit exemple concret d’ENS.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je pense que c’est important. Ce n’est pas parce que les schémas ne sont pas complètement finalisés que nous n’agissons pas au quotidien. Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, c’était pour répondre à Florian KOBRYN qui a un exposé un peu théorique de l’agriculture. On sent bien que dans la pratique il ne sait pas forcément comment ça fonctionne. J’aurais envie de l’inviter à venir passer un petit moment dans le Sundgau pour voir à quoi ça correspond très précisément, puisque dans ce domaine on agit très précisément. On a inauguré il y a quelques semaines l’extension de l’abattoir départemental à Cernay, avec une nouvelle chaîne de fabrication des steaks hachés. C’est un outil de production très utile pour nos agriculteurs, notamment pour nos éleveurs dans le Sud Alsace, puisqu’ils y voient bien sûr des débouchés supplémentaires, ils peuvent fabriquer des steaks hachés, nous pouvons en circuit court également fournir nos cantines scolaires, nos restaurants scolaires, donc c’est aussi bon pour nos jeunes puisque c’est bien de manger local. Et puis c’est intéressant à un autre titre : nos éleveurs, c’est bien de les soutenir et c’est ce que l’on fait avec cet outil de l’abattoir départemental de Cernay, puisqu’au niveau des zones de captage de nos sources pour l’eau, il y a des prairies, et c’est bon pour l’eau puisqu’on n’a pas à cet endroit-là d’agriculture avec des problèmes de pollution de nos zones de captage. C’est ce que nous voulons faire en favorisant les éleveurs. Avec cet exemple très précis d’action que nous avons menée, c’est un circuit vertueux. Nous protégeons la qualité de l’eau, nous donnons des débouchés à nos éleveurs, et puis pour nos collégiens en matière de santé publique c’est aussi très profitable de manger local. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien merci. Catherine, pour répondre aux différentes interventions.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci beaucoup. Déjà, merci à vous tous pour vos nombreuses interventions, et à mes collègues qui ont complété mes propos en termes d’actions mises en œuvre. Je pense à Yves sur le fait d’avoir salué la performance d’être rentré en une petite année dans l’écosystème de l’hydrogène, à Chantal qui fait un super travail autour

des questions de l'eau et qui a organisé ces assises qui avaient d'ailleurs une résonance transfrontalière, à Marie-France pour toute son implication dans le domaine de l'énergie, à Jean-Philippe qui a également fait un focus sur les mesures éducatives dont je n'avais pas parlé et je crois que c'est important, parce que notre politique, nos actions sont résolument tournées vers l'avenir, et nos jeunes, nos enfants sont très sensibilisés, je pense vraiment qu'il faut encore appuyer davantage toutes ces mesures éducatives.

Merci également pour les questions soulevées. Ludivine, vous avez évoqué la question des ENS. Je rappellerai que nous avons un engagement 17 très clair sur cette question. Aujourd'hui, il n'y a pas rien, aucune protection dans les endroits que vous avez évoqués, au contraire. La question qui nous appartient aujourd'hui est de faire converger les deux schémas qui existent dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin, et de les actualiser. C'est un travail qui est lancé, vous le savez, vous êtes membre de la deuxième Commission que je préside, ce sont des choses qu'on a déjà débattues. Donc le travail est là, et aujourd'hui je rappelle aussi que ce sont 1 827 hectares d'ENS à l'échelle alsacienne.

Très positivement, vous avez salué le travail, l'ensemble des engagements sauf le point sur la biodiversité. Je rappellerai que la biodiversité concerne 12 engagements sur les 30 que nous avons pris. Donc je pense vraiment que modérer vos propos serait bienvenu. Ce qui serait encore plus bienvenu, c'est que vous travailliez à nos côtés sur ces questions lors d'une des prochaines commissions où nous traiterons de ces questions.

Monsieur KOBRYN, je note aussi des propos plutôt positifs sur la méthode, sur les indicateurs qui existent. Et finalement vous peinez à trouver quelques critiques, mais des critiques que je vais prendre comme constructives, notamment sur la question de l'agriculture biologique. Ce n'est pas un choix de mettre ou pas du bio. C'est qu'on travaille sur ces questions, notamment avec la Chambre d'agriculture, et l'idée est surtout d'avoir une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement, mais également nourricière. On développe énormément d'actions locavores de bio, mais ce n'est pas la seule réponse et croyez-moi que c'est quelque chose sur lequel nous avons à cœur d'avancer, mais toujours en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs que nous avons en Alsace. Vous l'avez salué vous-même : ces 30 engagements sont emprunts d'une volonté de travailler avec les citoyens et les partenaires, et c'est ce que nous faisons également dans le domaine de l'agriculture.

Vous avez parlé de précarité énergétique, d'un nombre d'accompagnements qui vous paraît insuffisant. Mais je rappellerai aussi déjà que c'est un travail porté avec beaucoup de conviction par ma collègue Fatima. Il y a les accompagnements individuels, mais il y a aussi tous les engagements qui sont pris pour renforcer la qualité énergétique des bâtiments, qui devrait également contribuer à faire baisser un grand nombre de factures. Donc je pense que votre vision est un peu raccourcie.

Beaucoup d'interventions se comparent à de vieux schémas. Mais tournez-vous vers l'avenir. Ces 30 engagements, c'est ça. C'est faire un constat, c'est noter une ambition et mettre en œuvre. Vous voyez qu'en un an le chemin parcouru est déjà conséquent. Et je vais reprendre les propos qu'a tenus Yves en disant que notre feuille de route, notre stratégie, elle est éloignée des deux écueils dans lesquels on tombe trop souvent quand on parle d'écologie, c'est-à-dire cette écologie punitive ou cette écologie de salon. Nous, à la Collectivité européenne d'Alsace, on a à cœur d'avoir une politique qui est concrète, sérieuse et responsable. Vraiment, je ne pourrai pas comprendre que l'ensemble des collègues élus dans cette Assemblée ne rentrent pas dans cette belle dynamique créée. Comme je le disais avant en conclusion de mes propos, je pense vraiment que nous avons fixé des objectifs à l'horizon 2030, mais qu'avec cette belle mobilisation, ce beau travail collectif, on pourra sans doute encore aller plus vite. En tout cas, c'est l'ambition qui est la mienne ce matin.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine, aussi pour cet enthousiasme et ton engagement

énorme sur le dossier. Il y a deux visions de l'écologie. Il y a une vision où, pour certains, l'homme est un nuisible, et on défend une écologie de blocage. Et puis il y a nous, qui incarnons une écologie de progrès, une écologie des solutions, une écologie où on met l'homme en équilibre avec la nature. Parce qu'au-delà même de sauver la planète, c'est sauver l'humanité toute entière. La planète n'est qu'une partie de l'humanité. Donc le lien entre l'homme et la nature doit être travaillé au quotidien. Donc je me réjouis de toutes ces démarches et de la façon dont, chers collègues, vous vous impliquez. Tous les exemples que vous avez cités témoignent de cet engagement particulièrement fort de notre Collectivité. Comme tu le disais à l'instant, Catherine, en deux années, d'abord avec la définition de la stratégie et ensuite avec sa mise en œuvre, nous avons déjà réalisé beaucoup de belles choses. L'élan est net, fort, et je voulais vraiment vous remercier, vous saluer et vous dire que je suis vraiment très heureux que nous incarnions tous ensemble cette écologie de progrès.

Je vous invite maintenant à passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 de la Collectivité européenne d'Alsace, déclinée en 30 engagements, détaillés en annexe 1 à la présente délibération et selon les trois axes suivants :

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie,
 - Accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique,
 - Mettre en mouvement les acteurs et les populations,
- Approuve les indicateurs de suivi des 30 engagements précités de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 détaillés dans l'annexe 1 précitée, destinés à cibler les avancées de manière régulière et à assurer un suivi en lien notamment avec les partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour chaque engagement, ces indicateurs sont déclinés en deux repères :
-
- un repère année 2023, correspondant à l'indicateur tel qu'il est connu à date de la présente délibération,
 - un objectif 2030, correspondant à la progression à atteindre d'ici 2030 afin de réaliser pleinement l'engagement,
- Approuve la création d'un Comité de Pilotage pour assurer le pilotage transversal des politiques de la Collectivité européenne d'Alsace au regard de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030-précitée,
- Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein Comité de Pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée,
- Désigne les Conseillers d'Alsace ci-après en tant que membres du Comité de pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée au regard de leurs délégations de compétences et leur confie la responsabilité du suivi d'engagements afférents à cette stratégie comme suit :

Prénom NOM	Fonction	N° Engagement
Frédéric BIERRY	Président	19
Catherine GRAEF-ECKERT	Vice-Présidente en charge des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique – Pilotage politique de la Stratégie énergétique et écologique	1,2, 10, 12, 17, 26
Isabelle DOLLINGER	Vice-Présidente en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants	29
Lara MILLION	Vice-Présidente en charge de l'efficacité et de la sobriété financière	30
Jean-Philippe MAURER	Vice-Président en charge des réseaux et mobilités	11, 27
Fatima JENN	Vice-Présidente en charge de la solidarité, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté	5, 6
Marie-France VALLAT	Vice-Présidente déléguée aux énergies renouvelables	4, 20, 21, 22
Chantal JEANPERT	Vice-Présidente déléguée à l'eau, les rivières, la nappe phréatique et la gestion du Rhin	3, 7, 8
Jean-Philippe VETTER	Vice-Président délégué à l'environnement	9, 13, 14, 15, 16, 18, 28
Yves HEMEDINGER	Conseiller d'Alsace en charge de la politique hydrogène	23, 24
Paul HEINTZ	Conseiller d'Alsace en charge de la géothermie Haute Température	25

- Confie la Présidence du Comité de Pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée à Madame Catherine Graef-Eckert, Vice-Présidente en charge des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique.

Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose d'aller déjeuner. Il est 13 h. Nous poursuivrons notre plénière tout à l'heure. Nous avons déjà bien travaillé ce matin. On se retrouve dans une heure, à 14 h 05, pour reprendre nos débats. Merci beaucoup.

La séance est suspendue à 13h04

La séance reprend à 14h25

M. LE PRÉSIDENT – Nous reprenons la séance après ce déjeuner. Je vous invite à vous assoir, à rejoindre vos places.

CD-2023-4-5-1 - CONVENTION PORTANT SUR L'AUTORITÉ FONCTIONNELLE DES ADJOINTS-GESTIONNAIRES DES COLLÈGES

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole à Philippe MEYER pour la présentation du rapport

sur la convention portant sur l'autorité fonctionnelle des adjoints-gestionnaires des collèges.

M. MEYER – Merci Président. Page 66, dans le dossier, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite loi 3DS, instaure la possibilité de mettre en place une autorité fonctionnelle de l'exécutif de la collectivité de rattachement à l'égard de l'adjoint au chef d'établissement chargé de la gestion financière, matérielle et administrative, dénommé ci-après adjoint gestionnaire. Cette autorité fonctionnelle s'applique aux collèges publics et instaure une relation directe entre la collectivité de rattachement de l'établissement et l'adjoint gestionnaire, en complétant le cadre juridique existant. Ce présent rapport présente le cadre conventionnel que nous avons négocié longuement avec les gestionnaires, avec les syndicats d'enseignants également, que nous proposons à partir du 30 avril 2024, ainsi que le cadre de renouvellement de cette convention pour les années à venir. Dès la prochaine convention, une attention toute particulière sera apportée à la restauration scolaire pour renforcer nos objectifs en lien direct avec ces gestionnaires des collèges, travailler plus étroitement avec eux, ce que nous faisons déjà dans les faits. Bien sûr la convention n'est pas révolutionnaire, elle acte simplement des choses qui se font. Vous avez lu attentivement le dossier, je n'en doute pas. L'objectif est d'améliorer aussi le dialogue managérial entre les établissements et les missions qui relèvent de notre compétence. N'oublions pas que les gestionnaires ont directement la main sur 1 300 de nos agents techniques de collèges.

Ce projet de convention type est le fruit, et j'insiste sur ce point, d'une démarche de co-construction avec les autorités académiques, avec les chefs d'établissement à travers leur syndicat, et avec les gestionnaires eux-mêmes. Notre Directrice, Pauline BURNEL, s'est beaucoup impliquée dans les discussions avec l'ensemble d'entre eux, à travers des visioconférences.

L'un des axes est la mise en place, le partage entre la CeA et l'établissement d'objectifs portant sur la préoccupation commune sur la gestion au quotidien des collèges. Rappelons par exemple que, quand on a été amenés à déterminer qu'il fallait faire des économies d'énergie, comme les 19°C, on a pu discuter avec eux sans aucune difficulté. Une convention-cadre permet aussi de définir ensemble ce type d'objectif. C'est aussi, et c'est une demande qui provient de ces gestionnaires, des parcours de formation que nous pourrions porter avec eux et avec l'Éducation nationale pour répondre au mieux à nos objectifs partagés, et l'évaluation des conditions d'exercice de cette autorité dans le cadre d'un dialogue de gestion dans nos collèges. Là aussi, ce sont des points sur lesquels nous cherchons encore et toujours à nous améliorer. Cela s'est fait dans un bon état d'esprit. Je ne vais pas dire non plus que le fait d'avoir une collectivité de rattachement, c'est pareil entre les lycées et les régions. Cela a été forcément accueilli positivement par l'ensemble des gestionnaires des établissements. Mais je trouve que l'état d'esprit qui a régné durant les échanges ces derniers mois sur ce sujet est dans l'intérêt partagé du bon fonctionnement des collèges et de meilleures relations que l'on peut avoir avec chacun d'entre eux.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien merci. Le rapport avait été retenu par Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur MEYER pour la présentation. Effectivement, les agents gestionnaires sont des acteurs pivots dans notre politique et dans la mise en œuvre de l'ensemble des délibérations que nous pouvons prendre ici. Il y a un travail formidable qui est déjà effectué sur le terrain et cette convention vient un peu donner un cadre général à la fois pour la Collectivité et pour les agents gestionnaires.

Je voudrais revenir sur trois éléments et poser un certain nombre de questions pour avoir des précisions qui ne sont pas forcément données dans cette convention.

La première est la question du périmètre de la convention telle qu'elle est présentée ici.

Vous l'avez rappelé, les agents gestionnaires restent des agents de l'éducation nationale. Il était question à un moment d'avoir une convention tripartite avec la CEA et l'Éducation nationale. Ce n'est pas le choix qui a été retenu. Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi c'est finalement uniquement une convention avec les agents ?

Il s'agit ensuite de la maintenance informatique. C'est évoqué à demi-mot dans la convention. C'est un sujet évidemment majeur, à la fois pour les élèves, mais c'est un sujet à part entière. Il n'y a pas forcément d'inventaire aujourd'hui qui existe sur l'ensemble des collèges. C'est une charge de travail considérable. Aujourd'hui c'est plutôt effectué par un professeur dédié qui fait l'objet d'une rémunération complémentaire. Je souhaite savoir ce que vous entendez par l'implication des agents gestionnaires dans la question de la maintenance du parc informatique. Quel sera exactement leur mission ? Est-ce que ça va changer ou est-ce que ça restera à l'identique ?

Un point également qui n'est pas évoqué dans cette convention, qui fera peut-être l'objet d'un travail sur les années suivantes, est la question des ressources humaines, notamment du lien entre les agents gestionnaires et les agents techniques des collèges, nos agents qui sont au cœur des établissements. Là aussi, on sait qu'il y a une importance déterminante à ce que tout le monde puisse travailler en bonne entente. Je pense que cette convention pourra être aussi l'occasion de clarifier les manières de travailler ensemble. C'était les différents points sur la question du périmètre de la convention en soi.

Après, il y a la question des moyens qui, pour moi, ne figure pas dans cette convention, et dont il me paraît important de discuter. La question des moyens est déterminante, puisqu'ici vous définissez un certain nombre d'objectifs, un certain nombre d'axes de travail. Mais il n'y a pas forcément les moyens qui vont avec. Pour prendre un exemple avec l'axe 1 sur la sobriété, évidemment c'est un objectif que nous partageons, qui a déjà été, vous l'avez rappelé, largement mis en œuvre, des résultats assez significatifs ont été obtenus l'année dernière, donc je pense qu'on peut saluer ce travail. Les agents techniques des collèges ont été remerciés, des primes ont été accordées, mais les agents gestionnaires ont eu évidemment un rôle là-dedans. Mais sur les moyens de manière générale, il y a une certaine volonté de mettre en place des sensibilisations aux écocollèges, d'initier des événements. Tout ça, évidemment, va dans le bon sens, mais pose vraiment la question des moyens, des outils qu'on donne aux agents gestionnaires, puisque comme vous le savez, ils ont déjà des journées très remplies. Est-ce que la Collectivité s'engage à fournir des outils qu'ils pourront ensuite déployer au sein de leur établissement ? Je pense que ce sera ça qui permettra à la convention d'être très concrète et de produire demain les effets pour lesquels on la met en œuvre. C'est pareil pour l'axe 2 sur les formations : ce qu'on va pouvoir mettre en œuvre dans la formation, et là c'est plutôt un point positif. Il s'agit d'accompagner cela d'outils très opérationnels pour la mise en œuvre. Dans cette question de la convention, il s'agit aussi de la place des éco-délégués sur la sobriété, qui peuvent également être sollicités pour être de vrais relais au sein des établissements.

Le dernier point que je voulais évoquer est la question de l'évaluation. Là aussi, on sait que c'est un point assez sensible dans la mise en œuvre de cette convention. Si vous pouvez réaffirmer que ça s'inscrit vraiment dans un vrai dialogue, et non dans une évaluation avec une grille très précise, parce que des moyens n'existent pas forcément et des injonctions à côté existent. Il s'agit de savoir comment vous envisagez cette évaluation. Est-ce que ce sont des objectifs précis ? Est-ce qu'il y a des sanctions si ces objectifs ne sont pas atteints, afin là aussi de rassurer les agents gestionnaires dans la mise en œuvre et la définition des objectifs qui sont dans cette convention ?

Voilà les différents points que je voulais évoquer avec vous : le périmètre, les moyens et l'évaluation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Philippe, pour répondre à ces interrogations.

M. MEYER – Merci. J’ai essayé de prendre des notes, puisqu’il y avait pas mal de demandes. Merci déjà de relever les points positifs d’un travail qui se fait déjà, j’insiste sur ce point, depuis des années, en bonne intelligence avec l’ensemble des collègues publics que nous gérons. J’insiste sur le fait qu’on a construit ce document patiemment durant de longs mois, pour que l’on puisse déterminer ensemble qu’elles étaient les attentes des gestionnaires et les attentes de la Collectivité. On veut mieux travailler avec eux, et c’est vraiment notre priorité. Vous faites bien de rappeler qu’ils restent avant tout des agents de l’Éducation nationale. On peut le déplorer, mais il y a eu de grands débats à l’Assemblée sur le fait d’aller au bout de la réforme, c’est-à-dire, comme les ATC il y a vingt ans, un transfert complet. Ce n’est pas le cas, ça reste des agents de l’Éducation nationale. Et il n’y a pas d’évaluation de notre part des gestionnaires, puisque ce ne sont pas nos agents. C’est un premier point. Il n’y a pas de sanctions si des objectifs que nous nous fixons en commun ne devaient pas être atteints.

Concernant le périmètre de la convention, il n’y a pas d’obligation à ce qu’elle soit tripartite. Mais je tiens à insister sur le fait que le secrétariat général du rectorat a assisté à l’ensemble des échanges. Et dans ces conventions, quand elles se mettront en place, vous serez consultés en tant que membres actifs des conseils d’administration de nos collègues sur le sujet. Chaque établissement a ses priorités, a ses demandes, a ses besoins de formation, a plus ou moins de difficultés dans la gestion de nos agents. C’est pour ça qu’on souhaite avoir des conventions à partir du cadre qui puissent être au plus proche des réalités de chacun des établissements. C’est pour ça qu’on a décidé d’aller sur un accord direct entre la CeA et chaque établissement.

Concernant la question de la maintenance informatique, aujourd’hui, il n’y a pas une responsabilité conférée aux gestionnaires. Les gestionnaires aujourd’hui font remonter les difficultés qui peuvent être rencontrées. Vous savez que ce sont ce qu’on appelle les amicaux qui interviennent pour la gestion de notre immense parc informatique dans les collèges. Il n’y a pas de travail supplémentaire des gestionnaires de ce côté-là. Mais ce sont là aussi des équipements qui sont mis à disposition de l’Éducation nationale, puisque ce sont les enseignants qui utilisent ce matériel informatique, leurs élèves, les équipes éducatives, et pas nos agents. Donc là aussi il s’agit d’être au plus près des réalités, mais c’est quelque chose qui fonctionne bien dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. On n’avait pas l’intention de modifier le fonctionnement.

Concernant les éco-délégués, c’est quelque chose qui fonctionne plutôt bien aujourd’hui. Les gestionnaires n’ont pas souhaité qu’ils apparaissent directement dans le cadre de la convention. Mais sur certaines actions de sensibilisation des élèves que nous conduisons et d’actions concrètes qui sont conduites, nous nous appuyons largement sur ce réseau des éco-délégués. On est plutôt précurseurs, ça a été rappelé ce matin dans le cadre du vote sur notre politique énergétique et écologique. On cherchera à aller plus loin.

Je ne sais pas si j’ai répondu à l’ensemble de vos demandes, parce qu’il y en avait plusieurs, mais j’ai quand même le sentiment que ce travail co-construit avec les gestionnaires nous permet d’avoir un outil qui me semble suffisamment souple, mais qui permet quand même de fixer un cadre. Peu de départements ont eu le courage d’aller jusqu’à conventionner. C’est la loi, nous l’avons fait. On l’a fait vraiment dans le dialogue. Je pense, j’ose espérer que c’est dans l’intérêt d’un meilleur fonctionnement de nos établissements. En tout cas, j’ai pu m’apercevoir que la demande était relativement forte pour bénéficier de ces formations. Quand on se bat pour faire des économies d’énergie, par exemple, quand on a pu économiser les fameux 4 millions l’hiver dernier par des gestes du quotidien pour faire des économies d’énergie, on n’aurait pas pu le faire sans les gestionnaires des collèges, qui eux-mêmes sont tous les jours dans le fonctionnement opérationnel de leur collège. Ce ne sont pas des agents de la CeA qui mesuraient la température des salles de classe et le thermostat des radiateurs, vous imaginez bien. Le résultat a été assez remarquable. Donc de fait il y a déjà en toute intelligence un travail qui se fait, dans les deux sens, et je ne

peux qu'imaginer que ces conventions permettront encore de renforcer nos liens sans qu'il y ait de tutelle, sans qu'il y ait de sanction, ou que sais-je, puisque la loi prévoit que les agents restent des personnels et agents de l'Éducation nationale.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. La loi nous permet d'avancer sur le lien et il faut s'en saisir. Et c'est sur la base du volontariat, dans une démarche co-constructive. Je regrette néanmoins personnellement qu'elle n'ait pas été assez loin. Cette loi aurait dû permettre d'aller au bout des compétences transférées. Si on parle de décentralisation, il faudrait déjà que sur l'ensemble de nos compétences transférées on puisse vraiment être en capacité d'agir. Là il y a une évolution, un peu insuffisante. Mais c'est une première étape. En tout cas, merci de la construire en bonne intelligence avec l'ensemble des partenaires. Mais je peux vous dire que j'ai rencontré souvent des gestionnaires. Notamment chez Annick et Raphaël quand on a inauguré leur collège, la gestionnaire nous disait : « Je n'attends que ça, de pouvoir intégrer la Collectivité européenne d'Alsace. » Dans les transferts passés de compétences, on a bien vu que les agents ont toujours été gagnants dans cette décentralisation.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Prend acte que, dans le cadre de l'article 145 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 susvisé, l'organe exécutif de la collectivité de rattachement a la possibilité d'exercer, au titre des compétences qui lui incombent en matière de restauration, d'entretien général et de maintenance des infrastructures et des équipements, une autorité fonctionnelle sur l'adjoint du chef d'établissement public d'enseignement d'un collège, chargé des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, dans le respect de l'autonomie de l'établissement,
- Approuve les termes de la convention type précisant les conditions dans lesquelles le Président de la Collectivité européenne d'Alsace exerce, au titre des compétences qui lui incombent en matière de restauration, d'entretien général et de maintenance des infrastructures et des équipements, une autorité fonctionnelle sur les adjoints-gestionnaires des collèges et cités scolaires gérées par la Collectivité européenne d'Alsace, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les 147 établissements publics locaux d'enseignement de collèges alsaciens, jointe en annexe à la présente délibération,

Les éléments essentiels de cette convention-type sont les suivants :

- prise d'effet à compter de sa signature par les deux parties et au plus tard le 30 avril 2024 jusqu'au 31 août 2025
- poursuite de 3 axes :
 - Axe n°1 : le partage, entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'établissement et les adjoints-gestionnaires, d'un objectif portant sur une préoccupation commune pour la gestion des collèges,
 - Axe n°2 : La co-construction de parcours de formation des adjoints-gestionnaires adapté aux besoins de la gestion quotidienne des collèges
 - Axe n°3 : l'évaluation des conditions d'exercice de l'autorité fonctionnelle dans le cadre du dialogue de gestion entre la Collectivité européenne d'Alsace et les collèges, pour les collèges en bénéficiant,

- Autorise le Président à signer chaque convention particulière à conclure respectivement avec les établissements publics locaux d'enseignement de collèges alsaciens volontaires sur la base du modèle type précité ;
- Prend acte que les discussions relatives au renouvellement des modalités de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle précitée pour l'année scolaire 2024-2025 démarreront en 2024, lesquelles associeront à minima les services de la Collectivité européenne d'Alsace et les représentants des chefs d'établissements et adjoints gestionnaires.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-4-9-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE NORD ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. André ERBS, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je poursuis avec le fonds d'attractivité Alsace du territoire Nord Alsace. C'est André qui va s'y coller.

M. ERBS – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Pour faire face aux grands défis, nous avons entre autres mis en place le fonds attractivité Alsace, qui a comme vocation d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux des territoires. À ce titre, je sou mets à votre approbation trois projets pour le territoire Nord Alsace, qui vont renforcer l'attractivité de notre territoire dans les domaines de la jeunesse, du sport et de la santé.

Le premier projet concerne la création d'un périscolaire de 50 places à Riedseltz. Nous avons trois partenaires cosignataires : la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, la FDMJC et la Commune de Riedseltz qui met le terrain gracieusement à disposition. Parmi les engagements réciproques, on peut noter le bilinguisme, le recrutement de bénéficiaires du RSA et aussi l'accueil d'enfants de ces bénéficiaires en cas de reprise de travail. Le taux de subvention proposé est de 15 %, soit un montant de 207 116 euros.

Le deuxième projet a pour objet la modernisation d'installations sportives utilisées par les collégiens à Brumath, avec l'agrandissement d'un gymnase, la création d'un sautoir de perche et la construction d'un bâtiment, tribune, vestiaire au stade d'athlétisme. La Commune s'est engagée à proroger la mise à disposition gratuite de l'ensemble des installations sportives de 7 ans, ce qui nous amènerait jusqu'à juin 2034. Le taux de subvention proposé est de 30 %, soit un montant de 866 186 euros.

Le dernier projet concerne la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle par la Commune de Mertzwiller, maison de santé labellisée par l'ARS, la Commune étant en zone sous-dense. Les deux partenaires cosignataires sont la Commune et la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, qui sera locataire des locaux. En termes d'engagements réciproques, la Commune s'engage notamment à mettre gracieusement à notre disposition pour les équipes médico-sociales un bureau pour y tenir les permanences. Quant à la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, elle s'engage à assurer l'accueil de nos publics lorsque nos professionnels tiendront des permanences, et à développer des partenariats avec nos services et notamment la PMI concernant des bilans

de santé des enfants en milieu scolaire. Le taux de subvention proposé est de 15 %, soit un montant de 418 300 euros.

Je vous invite donc à valider l'attribution à ces trois porteurs de projets des subventions d'un montant total de 1 491 602 euros. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Quand on regarde les rapports qui vont se succéder, il y a beaucoup de projets périscolaires, et au-delà de nos compétences obligatoires que sont les collèges, on a une démarche volontariste d'accompagnement des périscolaires sur les territoires, qui contribue à donner des perspectives aux familles modestes et aux familles en général. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
 - modernisation des installations sportives utilisées par les collégiens de Brumath, porté par la Commune de Brumath ;
 - construction d'un périscolaire à Riedseltz, porté par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ;
 - création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle à Mertzwiller, porté par la Commune de Mertzwiller;
- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Nord Alsace, trois subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 1 491 602 € et telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe 4 à la présente délibération (tableau qui précise également les imputations correspondantes à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et réparties comme suit :
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 866 186 €, représentant 30% d'une dépense éligible de 2 887 284€ HT, à la Commune de Brumath, pour la modernisation des installations sportives utilisées par les collégiens de Brumath ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 207 116 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 1 380 770 € HT, à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, pour la construction d'un périscolaire à Riedseltz ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 418 300 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 2 788 661€ HT, à la Commune de Mertzwiller, pour la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle à Mertzwiller ;

- Approuve les termes des projets de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune de Brumath, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, la Commune de Mertzwiller, pour les projets subventionnés, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'utilisation des installations sportives conclut le 23 juillet 2019 entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Brumath et l'établissement public local d'enseignement du collège de Brumath, lequel prévoit une mise à disposition gratuite des équipements sportifs qui y sont listés pour une durée de 15 ans à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- Autorise le Président à signer ledit avenant n°1, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune de Brumath et l'établissement public local d'enseignement du collège de Brumath

Adopté à l'unanimité

1 non-participation au vote

Etienne WOLF, Maire de la Commune de Brumath

CD-2023-4-10-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Marie-Paule LEHMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au territoire Ouest Alsace. C'est Marie-Paule qui présente.

Mme LEHMANN – Merci Président. Je remplace Michèle ESCHLIMANN qui est concernée par certains dossiers.

M. LE PRÉSIDENT – Elle ne pouvait pas intervenir.

Mme LEHMANN – Voilà. Donc je me fais le plaisir de le faire à sa place, même si je le ferai moins bien. Il faudra se contenter de ça.

M. LE PRÉSIDENT – Non, non, ce sera parfait.

Mme LEHMANN – Le territoire Ouest se propose de soutenir neuf projets, excusez du peu, financés par le fonds d'attractivité Alsace pour une somme globale de 1 608 089 euros, en direction de six intercommunalités et Commune centre. Cela a permis un engagement de travaux de plus de 11 millions d'euros. Nous respectons évidemment trois grands enjeux de notre territoire.

Il s'agit d'abord des périscolaires, dont deux sont portés par la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre, à savoir la création d'un nouveau périscolaire de 120 places à Bouxwiller et la création d'un nouveau périscolaire de 80 places Petersbach, et deux réhabilitations dans la Communautés de communes du Kochersberg, à savoir à Truchtersheim et Dingsheim.

Le deuxième enjeu concerne les liaisons ou pistes cyclables. Deux liaisons sont portées par la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble, à savoir la liaison Wasselonne-Cosswiller et la liaison Bergbieten-Balbronn. La troisième est portée par la Communauté de communes de Saverne : il s'agit du développement d'une infrastructure cyclable dans la Ville. Je ne reviens pas sur les coûts de chaque projet. Les pourcentages ont été respectés, Président.

Le troisième enjeu, qui te plaira, est le développement du réseau de chaleur mutualisé. Il s'agit de deux projets dans la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre. Le premier est un certain nombre de bâtiments portés par la Commune de Bouxwiller, qui a plutôt choisi de faire un contrat d'attractivité plutôt qu'un FCA, parce que plusieurs projets vont se rajouter. Le second est un projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur porté par la Commune de Petersbach, qui n'aura pas recours non plus au FCA.

Tous ces projets ont été travaillés avec les élus concernés, avec l'équipe de l'EAT de Saverne, avec en tête son Directeur Francis KLEIN et toute son équipe, que je me permets de remercier ici, parce que je n'ai jamais l'occasion de le faire. Les engagements réciproques ont largement été évoqués par André. Ce sont les mêmes, cela a été bien travaillé et les équipes assureront un suivi de tous ces engagements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-Paule. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Laurent.

M. KRIEGER – Je ne vais pas revenir sur les propos de Marie-Paule. Je vais déjà remercier la CeA, puisque je suis concerné dans ma Communauté de communes et que je suis Vice-Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le territoire du Kochersberg et de l'Ackerland. À travers ces contrats d'attractivité et la contractualisation, on voulait être proche des acteurs du terrain. Là, on l'est. On l'illustre avec une présence au sein des communautés de communes et avec les fonds communaux au sein des communes. On a bien vu que chaque territoire avait ses propres orientations. La CeA ne va pas faire comme notre opposition. Je vois tout le contraire, c'est du pur bonheur de pouvoir travailler avec la CeA. Les dossiers sont à chaque fois co-construit, c'est méthodique, ça entre dans le cadre défini. Et à chaque fois que je vais voir des communes où il y a des périscolaires, ou quelle que soit l'activité ou la politique qu'on porte, ils sont ravis que la CeA soit présente. Cette contractualisation est donc importante et je ne peux dire que merci. Après, tu vas rigoler Frédéric, mais si j'avais juste un rêve, c'est que pour les périscolaires le pourcentage soit de 20 %. Mais sinon, c'est très bien.

M. LE PRÉSIDENT – Arrête, tu vas commencer à ressembler à l'opposition. Plus sérieusement, les collègues, je suis fier que l'on ait cette contractualisation. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'échanger au moment du Congrès avec d'autres collègues qui viennent d'autres départements, mais la plupart des départements ont arrêté les contractualisations avec les territoires, pas de gaieté de cœur mais faut de capacité financière pour poursuivre. Je rappelle à nos amis de l'opposition qu'il faut qu'on soit prudent concernant nos dépenses, parce que ça pourrait remettre en cause notre capacité d'accompagner les territoires. On va devoir déjà s'endetter, mais au-delà d'un certain seuil, on ne pourra plus emprunter. Ça pourrait nous amener à ne plus financer les territoires. Comme c'est volontariste, ce seront les premières politiques qu'on arrêtera si on n'a plus les moyens. Donc je suis fier aujourd'hui qu'on reste aux côtés des territoires, des collectivités locales qui sont avec nous, les collectivités du dernier kilomètre, auprès de nos

concitoyens. Donc merci, d'abord de porter ces projets, à tous les collègues, et merci aussi de les co-construire avec les territoires, parce que cette réciprocité contribue aussi à la qualité du lien avec nos concitoyens dans les actions publiques que nous menons. Donc bravo à vous.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Bouxwiller

- A1. Création d'un périscolaire de 120 places à Bouxwiller porté par la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre.
- A2. Création d'un groupe scolaire de 7 salles de classe et d'un périscolaire de 80 places à Petersbach porté par la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre.
- A3. Réhabilitation de l'infrastructure périscolaire à Truchtersheim porté par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland.
- A4. Réhabilitation de l'infrastructure périscolaire à Dingsheim porté par la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland
- A5. Projet de rénovation énergétique de cinq bâtiments communaux porté par la Commune de Bouxwiller

B. Canton de Saverne

- B1. Réalisation de la liaison Wasselonne-Cosswiller porté par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
- B2. Réalisation de la liaison Bergbieten-Balbronn porté par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
- B3. Projet de développement d'une infrastructure cyclable dans la Ville de Saverne porté par la Commune de Saverne

C. Canton de Saverne

- C1. Projet de chaufferie bois et son réseau de chaleur porté par la Commune de Petersbach

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, 9 (neuf) subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 1 608 089 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités,

- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,

- Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

3 non-participations au vote

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne

Michèle ESCHLIMANN, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

Laurent KRIEGER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland

CD-2023-4-12-2 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport Centre Alsace. C'est toi Pierre qui le présente.

M. BIHL – Merci Président. Chers collègues, pour le territoire du Centre Alsace, ce sont aussi neuf projets qui sont soumis à votre approbation. Ces projets s'inscrivent évidemment dans les trois enjeux du territoire que nous avons retenus dans le cadre de la contractualisation.

Le premier enjeu est de conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atout majeur du territoire. Nous avons quatre projets soutenus dans le cadre de cet enjeu. Il s'agit du développement et de la restructuration de la ferme éducative AGF à Rhinau, de l'agrandissement de la médiathèque intercommunale de Rhinau, de l'évolution de la muséographie du Centre d'interprétation du patrimoine La Seigneurie à Andlau, et de l'extension du Mémorial du Linge à Orbey. Vous trouverez la description détaillée de chaque projet dans le rapport et dans la convention qui sera signée avec les porteurs de projet.

Au titre de l'enjeu consistant à repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive, nous avons retenu deux projets : le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables de la Communauté de communes de Sélestat et l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment intercommunal à Sundhouse.

Le troisième enjeu porte sur le renforcement de l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants. Il s'agit de trois projets : la construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal à Erstein, la rénovation énergétique de la piscine intercommunale des trois châteaux à Ribeauvillé et la création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du collège du Bernstein à Dambach-la-Ville.

Je voudrais rappeler que ces neuf projets sont portés à la fois par des associations, des communes et des intercommunalités. Cela démontre à la fois la dynamique des acteurs du territoire, mais aussi la pertinence de notre contractualisation qui permet d'accompagner les projets structurants du Centre Alsace, quel que soit le type du porteur. L'aide globale proposée par la CeA pour ces neuf projets s'élève à 2 340 000 euros, pour un niveau d'investissement de plus de 9 millions d'euros par nos partenaires. Par ailleurs, les travaux sont réalisés pour leur grande majorité par des entreprises locales.

L'accompagnement de ces projets a permis de négocier avec les partenaires la mise en place d'engagements réciproques portant sur de la gratuité d'accès aux équipements sportifs pour les collégiens, le développement d'actions de lutte contre le harcèlement

scolaire, le renforcement du travail en réseau des acteurs et leur mise en synergie, ou la meilleure prise en compte des publics empêchés dans les actions de nos partenaires. Ces engagements réciproques démontrent la volonté d'aller ensemble au-delà du simple financement et de générer de nouvelles dynamiques sur le territoire.

À travers ces neuf projets, la CeA va contribuer à améliorer le quotidien des habitants du Centre Alsace, à renforcer son attractivité et à soutenir son tissu économique local. Je tiens à remercier à mon tour toutes les équipes qui ont fait ce travail préparatoire pour nous préparer les dossiers que nous présentons cet après-midi.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Isabelle.

Mme DOLLINGER – Merci Président. Chers collègues. Je souhaite juste faire un point d'étape sur la stratégie d'accompagnement de la contractualisation avec les territoires adoptée en juin 2022, qui se veut pragmatique, évolutive et simple, comme ça a été dit par les collègues. Elle est en cohérence avec les priorités politiques mais aussi les besoins des territoires. Il s'agit là d'être aux côtés des acteurs locaux, confrontés comme la Collectivité européenne d'Alsace aux crises énergétiques, sociales, climatiques, et qui se doivent de faire preuve d'innovation mais aussi de résilience. L'ambition est bien sûr de préparer l'avenir de nos territoires et d'être toujours à leurs côtés autour des objectifs partagés, et de répondre concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des habitants sur les besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner et avoir un emploi, comme nous le dit souvent le Président.

Concernant cette stratégie de contractualisation, nous avons défini les partenariats avec les acteurs locaux. Voici un petit point d'étape. Nous avons voté un premier jet en juin de près de 6 millions. Aujourd'hui, il s'agit d'adopter près de 11 millions dans le cadre des fonds d'attractivité. Ce sont quand même des projets qui sont variés, les 47 projets allant de l'équipement sportif (gymnase, piscine) aux tiers-lieux autonomie, en passant par des périscolaires, des lieux culturels ou encore des itinéraires cyclables. Enfin, ce sont 343 partenaires financés au titre de la contractualisation, du fonds communal et du fonds d'attractivité, depuis novembre 2022, pour un montant total de 31,7 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien merci. Merci Isabelle de le rappeler. Ça n'élargit pas seulement sur le Centre Alsace mais sur l'ensemble du territoire alsacien. C'est la démonstration que nous restons entre l'ingénierie et les financements que nous apportons aux territoires, sans compter les projets propres que nous avons en territoire. Il s'agit d'un soutien précieux. Beaucoup d'entre vous sont maires, adjoints aux maires ou conseillers municipaux : je pense que vous mesurez au quotidien le concours de la Collectivité pour soutenir les dynamiques de territoire.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton d'Erstein

A1. Développement et restructuration de la ferme éducative AGF à Rhinau, porté par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

A2. Construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal à Erstein porté par la Communauté de Communes du canton d'Erstein

A3. Déménagement et agrandissement de la médiathèque intercommunale de Rhinau porté par la Communauté de Communes du canton d'Erstein

B. Canton d'Obernai

B1. Création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville porté par la Commune de Dambach-la-Ville

B2. Projet d'évolution de la muséographie du Centre d'Interprétation du Patrimoine « La Seigneurie » à Andlau porté par la Communauté de Communes du Pays de Barr

C. Canton de Sélestat

C1. Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat porté par cette dernière comme suit :

- projet « liaison véloroute vignoble-Kientzville »
- projet de liaison « desserte Scherwiller-Châtenois-Sélestat »
- projet de liaison Muttersholtz-Hilsenheim

C2. Création d'un local à Sundhouse et installation de panneaux photovoltaïques porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

D. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

D1. Extension du mémorial du Linge à Orbey porté par la Commune d'Orbey

D2. Rénovation énergétique de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé porté par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Centre Alsace, 12 (douze) subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 2 338 233 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités,
- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- Approuve les conventions d'utilisation d'équipements sportifs à conclure pour les projets suivants :
 - o Rénovation de la piscine intercommunale des 3 Châteaux à Ribeauvillé, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et le Collège Les Ménétriers de Ribeauvillé

- Construction d'un bassin nordique au sein du complexe aquatique intercommunal se situant sur le banc d'Erstein, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Communauté de communes du Canton d'Erstein et les Collèges d'Erstein, de Gerstheim, de Rhinau et de Benfeld
- Création d'équipements sportifs et de loisirs à proximité du Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville portés par la Commune de Dambach-la-Ville, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement la Commune de Dambach-la-Ville et le Collège du Bernstein à Dambach-la-Ville

Ces conventions d'utilisation, jointes en annexe à la présente délibération, définissent notamment les modalités d'utilisation et de financement de chaque partenaire signataire, abrogent et remplacent toute convention préalablement conclue entre le Département du Bas-Rhin ou le Département du Haut-Rhin, les collectivités territoriales et les collèges concernés,

Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions d'utilisation d'équipements sportifs,

Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°**CD-2023-3-1-2** du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,

Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détailler dans le tableau financier joint à la présente délibération

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O016	P063E07	T01	(3255) 204-2324-54	2 338 233 €

Adopté à l'unanimité

4 non-participations au vote

Nathalie KALTENBACH, Vice-Présidente au sein de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Denis SCHULTZ, Vice-Président au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Catherine GREIGERT, Vice-Présidente au sein de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Emilie HELDERLE, Adjointe au maire de la Commune d'Orbey

CD-2023-4-13-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE REGION DE COLMAR - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Éric STRAUMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre avec la Commission Région de Colmar. J'ai comme rapporteur Francis ou Karine. Ah, c'est toi qui va présenter, Éric. Tu arrives au bon moment.

M. STRAUMANN – Je viens du pôle métropolitain. Concernant le rapport 74-58, il s'agit du fonds d'attractivité. Pour rappel et mémoire, nous avons : pour la Commune de Turckheim, la construction d'un nouvel accueil périscolaire pour 200 000 euros ; pour Wintzenheim, la construction d'un accueil de restauration périscolaire pour 500 000 euros ; pour Wintzenheim, la création de deux relais lecture pour 82 700 euros.

Pour cette séance d'aujourd'hui, il vous est proposé d'octroyer un montant total de subvention de 2,1 millions d'euros pour neuf projets : pour la Ville de Guebwiller, la création d'une maison des solidarités qui réunira notamment l'espace solidarités de la CeA et la CCAS de Guebwiller, beau projet à hauteur de 266 000 euros ; pour Horbourg-Wihr, un important projet aussi, la création d'un pôle scolaire et périscolaire à hauteur de 500 000 euros ; pour Munster, l'aménagement du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique à hauteur de 170 000 euros ; pour Volgelsheim, l'extension du périscolaire et la rénovation de l'école maternelle Alexandre Dumas à hauteur de 268 000 euros ; pour la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin, la construction d'un périscolaire à Meyenheim à hauteur de 213 000 euros ; pour Stosswihr, la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère et du périscolaire à hauteur de 122 000 euros ; pour Stosswihr, la transformation du rez-de-jardin de l'ancien presbytère en maison d'assistants maternels à hauteur de 104 000 euros.

Au titre de l'enjeu climat, ce sont trois projets qu'on soutient pour 446 000 euros : pour la Communauté de communes de la région de Guebwiller, la création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique Nautilia à hauteur de 224 000 euros, ce qui devrait faire baisser la facture énergétique sur ce site ; pour la Commune d'Ensisheim, la construction d'une passerelle sur l'Ill à hauteur de 162 000 euros ; pour l'association Défi ressourcerie, l'extension du bâtiment de la ressourcerie de Soultz à hauteur de 60 000 euros.

À ce jour, l'accompagnement des projets du territoire de notre région autour de Colmar s'établit à un montant de près de 2,9 millions d'euros. Sachez que lors d'une prochaine séance, sera soumis au vote de notre Assemblée le contrat d'agglomération à conclure avec la Communauté d'agglomération de Colmar. Ce contrat permettra à la CeA d'accompagner plusieurs projets lancés dans notre secteur. À travers l'ensemble de ces soutiens, notre Collectivité confirme son rôle de partenaire fidèle des acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets structurants. Et grâce aux engagements réciproques négociés avec ces mêmes partenaires, notre Collectivité favorise également l'exercice de ses propres compétences. Je vous donne deux exemples : c'est le soutien de 224 000 euros accordés à la Communauté de communes de Guebwiller pour l'installation des panneaux, comme on l'a dit, et c'est la subvention de 170 000 euros accordée à la Commune de Munster pour la réalisation de ce terrain de foot synthétique. Dans ces deux cas, il y a une réduction très conséquente du tarif de mise à disposition de la piscine en faveur des collèges du canton. Pour les 170 000 euros, évidemment, c'est la mise à disposition gratuite des différents équipements sportifs au profit de nos collégiens. Il s'agit donc d'une démarche gagnant-gagnant, entre la CeA et les collectivités qui réalisent ces investissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Je dirai un petit mot quand même vis-à-vis de nos

collègues de l'opposition qui parlent de démantèlement du service public de la Collectivité européenne d'Alsace. Encore une fois, on voit qu'on renforce des services publics partout sur les territoires, aussi dans l'accompagnement des démarches que nous finançons. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci. Je voudrais juste compléter les propos d'Éric et le remercier de nous avoir bien présenté le sujet. Il s'agit de quatre périscolaires, d'une MAM et de la volonté de la Collectivité d'être en un seul lieu avec tous nos services. Avec l'achat d'un bâtiment, il n'y aura plus de location, c'est vraiment gagnant-gagnant pour les personnes qui viennent. Concernant la gérontologie, la MAIA, le service social logement, le CCAS de la Ville, il y aura un seul lieu identifié à Guebwiller. On peut vraiment s'en réjouir.

Concernant les ombrières photovoltaïques à côté de la piscine Nautilus, sur le parking, je rappelle la discussion qu'on a eue avec la Communauté de communes pour faire baisser la facture pour nos collégiens. On a obtenu la gratuité pour le savoir nager de tous nos jeunes sapeurs-pompiers, de toutes celles et ceux qui doivent faire un diplôme et passer par la piscine pour cela. C'est aussi du service public. Ils l'ont entendu, ils l'ont reconnu, donc ça fait baisser aussi le financement pour le restant du mandat. Il est important aussi de le signaler.

M. LE PRÉSIDENT – Tu as tout à fait raison. C'est aussi notre stratégie des coûts évités. En investissant, en soutenant l'investissement, on génère derrière des coûts évités souvent pour nos collégiens, grâce au soutien aux équipements qu'on a pu apporter. Merci Karine, merci Éric.

Je propose, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Décide, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :

o au titre de l'enjeu « Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place » :

- le projet d'un Pôle Périscolaire et relais d'Assistantes Maternelles porté par la Commune de Stosswihr ;
- le projet d'aménagement d'un périscolaire porté par la Commune d'Horbourg-Wihr ;
- le projet d'aménagement d'un périscolaire porté par la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin au sein de la Commune de Meyenheim ;
- le projet d'extension et de rénovation du périscolaire situé au sein du groupe scolaire Alexandre Dumas porté par la Commune de Volgelsheim ;
- le projet de création d'un guichet unique dénommé "Maison des Solidarités" porté par la Ville de Guebwiller ;
- le projet d'aménagement du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique porté par la Ville de Munster ;

o au titre de l'enjeu « Climat - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel. » :

- le projet d'extension du bâtiment de la Ressourcerie dans le cadre du développement des activités de réinsertion à l'emploi, le recyclage et la réduction des déchets, portée par l'Association Défi Ressourcerie de Soultz ;
- le projet de construction d'une passerelle sur l'Ill portée par la commune d'Ensisheim ;
- le projet de création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Nautalia à Guebwiller porté par la Communauté de Communes de la région de Guebwiller

- Attribue à la Commune de Stosswihr deux subventions d'investissement d'un montant total de 226 000 € au titre du Fonds Attractivité Alsace telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération et réparties comme suit :

- une subvention d'un montant maximal de 122 000 € pour le projet de construction d'un Pôle périscolaire, représentant 15 % d'une dépense éligible de 812 029 HT € ;
- une subvention d'un montant maximal de 104 000 € pour le projet de création d'un relais d'assistantes maternelles, représentant 15 % d'une dépense éligible de 693 059 € HT.

- Attribue à la Commune d'Horbourg-Wihr, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 500 000 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 3 335 000 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un périscolaire, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;

- Attribue à la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin au sein de la Commune de Meyenheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 213 342 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 422 282 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un périscolaire à Meyenheim, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;

- Attribue à la Commune de Volgelsheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 268 177 €, représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 787 846 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'extension et de rénovation du périscolaire situé au sein du groupe scolaire Alexandre Dumas, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;

- Attribue à la Ville de Guebwiller, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 266 000 €, représentant 25 % d'une dépense éligible de 1 062 574 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'un guichet unique dénommé "Maison des Solidarités", telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;

- Attribue à la Ville de Munster, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 170 289 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 567 630 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'aménagement du terrain d'entraînement de football en gazon synthétique, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;

- Attribue à l'Association Défi Ressourcerie de Soultz, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 60 000 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 300 000 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'extension du bâtiment de la Ressourcerie dans le cadre du développement des activités de réinsertion à l'emploi, le recyclage et la réduction des déchets, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;

- Attribue à la commune d'Ensisheim, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 162 590 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 812 951 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de construction d'une passerelle sur l'Ill qui s'inscrit dans l'objectif opérationnel de participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;
- Attribue à la Communauté de Communes de la région de Guebwiller, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 224 096€, représentant 30 % d'une dépense éligible de 746 988 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Nautalia à Guebwiller, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération;
- Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016T01 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer;
- Prend acte que pour garantir la vocation de « guichet unique » de la "Maison des Solidarités" précitée, une convention d'utilisation partenariale à conclure entre la commune de Guebwiller et la Collectivité européenne d'Alsace et destinée à définir les modalités de coordination entre les deux entités, ainsi leurs outils de gestion respectifs, sera soumise à une délibération ultérieure de la Commission permanente ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;

Adopté à l'unanimité

3 non-participations au vote

Francis KLEITZ, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Carole ELMLINGER, Adjointe au maire de la Commune d'Ensisheim

Monique MARTIN, Adjointe au maire de la Commune de Munster

CD-2023-4-15-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE SUD ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Sabine DREXLER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il reste le fonds pour le territoire Sud Alsace. J'allais t'oublier, Nicolas. C'est Sabine qui va présenter.

Mme DREXLER – Merci Président. Au titre du fonds d'attractivité Alsace, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 243 422 euros afin de

soutenir trois projets au titre de l'enjeu cohésion sociale. Il s'agit du projet de la réhabilitation de la piscine intercommunale de Masevaux-Niederbruck qui est portée par la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, qui s'engage à accorder la gratuité d'utilisation de tous les équipements intercommunaux aux élèves des collèges de Masevaux, de Niederbruck et du collège de Burnhaupt-le-Haut pour une durée de huit ans, et mettre une fois par an gratuitement l'équipement à disposition de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit également du projet d'aménagement des locaux de l'Institut de formation des aides-soignants, qui est porté par la Ville de Saint-Louis, et du projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme du quartier Plessier, qui est porté par la Communauté de communes du Sundgau, qui s'engage à garantir l'accessibilité de l'équipement à titre gracieux à tous les collèges alsaciens qui en font la demande et à mettre gratuitement l'équipement à disposition de la Collectivité européenne d'Alsace sur demande.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Là aussi il s'agit d'un exemple du service public de l'autonomie, à travers le soutien, alors qu'il ne s'agit pas d'une compétence directe, à la formation des aides-soignantes. C'est donner aussi, à travers le soutien à cet équipement, des perspectives de déploiement de la formation de qualité. Et c'est ensuite recruter ces aides-soignantes dans l'offre de santé du territoire, notamment celle destinée aux personnes âgées. Donc c'est aussi du concret. Voilà pour ces projets d'attractivité.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nicolas s'abstient au regard de ses responsabilités de Président. Très bien merci.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :
 - o au titre de l'enjeu « cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace »
 - le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de Masevaux-Niederbruck porté par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ;
 - le projet d'aménagement des locaux de l'institut de formation des aides-soignants porté par la ville de Saint-Louis ;
 - le projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme du Quartier Plessier porté par la Communauté de Communes Sundgau.
- Attribue à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 032 265 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 3 440 884 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de Masevaux-Niederbruck, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- Attribue à la Ville de Saint-Louis une subvention d'investissement d'un montant maximal de 42 200 €, représentant un taux de 10 % d'une dépense éligible de 422 000 € HT, au titre de la convention de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace, Saint Louis Agglomération et la Commune de Saint-Louis et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'aménagement des locaux de l'institut de formation des aides-soignants, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ainsi que dans la fiche descriptive de projet n°13 susvisée ;

- Attribue à la Communauté de Communes Sundgau une subvention d'investissement d'un montant maximal de 168 957 €, représentant un taux de 30 % d'une dépense éligible de 563 189 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme du Quartier Plessier, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et, respectivement la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et la Communauté de Communes Sundgau pour les projets subventionnés précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds d'Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Adopté à l'unanimité

3 non-participations au vote

Nicolas JANDER, Vice-Président au sein de la Communauté de Communes Sundgau

Maxime BELTZUNG, lien de famille avec le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis

CD-2023-4-11-1 - ACQUISITION EN INDIVISION AUPRES DE L'ETAT ET AVEC LA REGION GRAND EST, L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET LA VILLE DE STRASBOURG DU BATIMENT OSMOSE I POUR LE PARLEMENT EUROPEEN

M. Jean-Louis HOERLÉ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons attaquer maintenant le projet Osmose. Je donne la parole à Jean-Louis HOERLÉ.

M. HOERLÉ – Merci. Aujourd'hui, la répartition des fonctionnaires des institutions européennes est déséquilibrée : 5 000 postes de travail à Bruxelles, 2 000 à Luxembourg et 300 à Strasbourg. Si un rééquilibrage en faveur de Strasbourg n'est pas enclenché, c'est l'avenir du Parlement européen dans cette Ville qui est menacé. Ainsi, le Conseil départemental du Bas-Rhin, puis la CeA n'ont eu de cesse de favoriser la construction d'un bâtiment pour rééquilibrer la répartition des effectifs européens, avec une présence supplémentaire en France à Strasbourg. La construction du bâtiment Osmose en proximité

du siège du Parlement a ainsi été engagée, avec une prise de risque par les collectivités, puisqu'il y avait un droit de priorité en termes d'acquisition et de location qui leur a été conféré, avant que le bâtiment, en cas d'échec de la venue du Parlement, puisse être valorisé sur le marché immobilier privé. L'acquisition par l'État et les collectivités de ce bâtiment administratif remarquable aux dernières normes et sa location au Parlement répondent à cette ambition. L'objet du rapport est ainsi de proposer d'acquiescer auprès de l'État et avec la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg ce bâtiment Osmose I pour un montant de 8 millions d'euros et quelque à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace, ce qui représente 12,5 % de l'ensemble. Avec cette acquisition en indivision, la Collectivité européenne d'Alsace mérite pleinement le qualificatif « e » de la CeA, puisque c'est le terme « européen » qui est intégré à son nom. Il agit donc au bénéfice de Strasbourg, de l'Alsace, de la France et plus globalement de la démocratie européenne, sachant que cette même délibération a été adoptée sans discussion au Conseil de l'Eurométropole vendredi dernier, et c'est à l'unanimité dans cette Assemblée aujourd'hui que je propose de voter.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Éric.

M. STRAUMANN – Merci Président. Je connais bien le sujet, j'ai été l'auteur d'un rapport en 2019 sur la place de Strasbourg dans les institutions européennes. En fait, les Belges nous ont damnés pour des raisons purement immobilières. Ils ont très discrètement, au fur et à mesure des années, construit des bâtiments, des grandes salles de réunion qui en réalité étaient un hémicycle, et d'un coup Bruxelles a tout aspiré, alors qu'il n'y avait pas réellement de décision politique arrêtée. On était un peu aveugle, du côté de Strasbourg, sur cette stratégie qui n'était pas forcément très visible, et c'est bien, parce que s'il n'y a pas de bâtiment, il n'y a pas d'institution. Donc je soutiens à fond cette initiative.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric de l'avoir rappelé. Notre stratégie, avec Osmose, ça a été justement ça, favoriser une forme de rééquilibrage. Pour la petite histoire, c'est nous qui avons engagé ce processus à l'époque avec Rémi BERTRAND. Nous avons dit à la Mairie de Strasbourg qu'il fallait faire cet équipement. Et puis la Ville de Strasbourg traînait un peu des pieds, et puis un jour Rémi m'avait proposé d'écrire au Maire de Strasbourg en lui disant que s'il ne voulait pas le faire, on comprenait mais du coup on le ferait. Comme j'avais écrit cette lettre, Roland RIES se sentait un peu mis en cause, a pris le projet à bras le corps et il a pu être réalisé. Je rappelle aussi, c'était une question qui avait été posée par le groupe majoritaire, que dans un premier temps, le Parlement européen va verser une location, du coup nous retrouverons une quote-part. Comme nous contribuons à une quote-part de l'investissement, nous retrouverons une quote-part du fonctionnement et des loyers, en sachant qu'a priori il est probable, en tout cas c'est une perspective, que le Parlement rachète le bâtiment. À ce moment-là, nous retrouverons notre mise de départ. Je voulais quand même vous adresser ces précisions. Pascale PFEIFFER souhaite s'exprimer.

Mme PFEIFFER – Merci Monsieur le Président. Je voudrais saluer la présentation de ce rapport aujourd'hui, mais aussi l'ensemble de toute cette opération. Les collectivités à l'époque ont pris un risque absolument énorme, parce que c'était vraiment très loin d'être acquis et il y avait de grandes inquiétudes sur le devenir de ce bâtiment et sur tout ce que nous avons investi. Je voudrais aussi saluer celles et ceux qui ont fait du lobbying auprès des services de l'État et de l'État pour qu'on arrive aujourd'hui à cette solution et à ce montage, qui était vraiment loin d'être acquis. C'est une immense avancée pour la place de Strasbourg et l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN, puis Charles SITZENSTUHL.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous nous rejoignons là-dessus. C'était un enjeu considérable, à la fois pour Strasbourg mais pour l'Alsace toute entière. Notre territoire transfrontalier, traversé par une histoire que vous connaissez toutes et

tous, trouve dans l'Europe, dans le projet européen, une résonance toute particulière. Donc pouvoir soutenir l'installation du Parlement à long terme était un enjeu que nous partageons. On se réjouit de la possibilité d'avoir pu porter ça collectivement, vous l'avez rappelé, l'État, l'EMS, la Ville de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace. C'est sur ce genre de projet, quand il est possible d'avancer, de se mettre en ordre de bataille pour l'intérêt général, que ça mérite d'être salué. Bien évidemment nous nous associerons à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Charles SITZENSTUHL.

M. SITZENSTUHL – Merci Monsieur le Président. C'est une délibération extrêmement importante. Je pense qu'on est tous heureux de voir qu'elle fait l'unanimité au sein de cet hémicycle. Strasbourg n'est pas que la capitale de l'Alsace, c'est aussi la capitale de l'Europe, capitale parlementaire de l'Europe et donc capitale de la démocratie européenne. Et il est vrai que le combat pour Strasbourg était en passe d'être perdu il y a encore quelques années, et qu'il était aussi en passe d'être perdu parce que les autorités nationales passées ne menaient plus le combat, et que des gouvernements passés qui ne sont plus en responsabilité avaient baissé la garde pour ne pas dire abdiqué sur le sujet de Strasbourg. Les collectivités et le Conseil département du Bas-Rhin à l'époque, que vous présidiez, ont pris l'initiative de remettre ce sujet au cœur des discussions nationales, relayé ensuite par des parlementaires à Paris, comme Éric STRAUMANN a pu le dire. Mais le combat pour Strasbourg, qui maintenant n'est plus perdu et qui est en passe, je pense, d'être gagné, on le doit parce que certains élus alsaciens, dont vous, ont tiré la sonnette d'alarme et sont reparti en avant dans la bataille. La délibération que nous passons aujourd'hui est le fruit d'années de combat, aussi avec certaines collectivités alsaciennes comme vous le rappeliez. Je crois que la dynamique qui est partie de l'Alsace sur le sujet de la place du Parlement européen à Strasbourg, qui n'est pas négociable, a aussi éveillé beaucoup de consciences au niveau de l'État et à Paris. Moi je suis fier notamment d'être député d'une majorité qui, depuis 2017, sur le combat de Strasbourg et de la place du Parlement européen à Strasbourg, a été exemplaire. Je crois aussi qu'aujourd'hui nous aboutissons sur le sujet d'Osmose parce que le Chef de l'État, que sa majorité et ses différents ministres en charge des affaires européennes depuis six ans ont été irréprochables sur ce sujet, ont accompagné, ont porté et ont poussé les initiatives qui venaient d'Alsace. Moi, dans les premières semaines après mon élection comme Député en 2022, j'avais aussi eu l'occasion de le rappeler à la nouvelle Secrétaire d'État aux affaires européennes à l'Assemblée nationale, en lui disant « retenez bien le mot d'Osmose et retenez bien le sujet Osmose ». Tout ça a été bien noté, tout ça a avancé. On a été plusieurs, avec d'autres parlementaires qui sont aussi présents dans cet hémicycle, pour rappeler l'État à ses obligations. Je sais que le Président de la République et la Première Ministre sont aussi très fiers que ce sujet aboutisse et que nous puissions en France rappeler ô combien la place de Strasbourg est non négociable et que Strasbourg est la capitale de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Charles pour tes propos. Je voudrais confirmer tes dires. Pour avoir échangé avec le Président de la République sur le sujet, et pour avoir bénéficié du soutien des parlementaires alsaciens sur le sujet, je tenais à préciser que, quand j'ai rappelé les chiffres au Président des 300, 2 000 et 5 000, il était assez surpris initialement de cette réalité, et il a immédiatement, la semaine suivante, écrit à l'ancien Président du Parlement européen pour s'en émouvoir, en insistant sur la nécessité de rééquilibrer les choses. Ce processus a été engagé. Et on le voit, à chaque fois qu'on a eu des présidents de la République qui portaient fortement l'Europe, l'Alsace et Strasbourg ont été confortées. Il est important qu'il y ait cette prise de conscience.

Si j'ai voulu qu'on accueille le Congrès au Parlement européen, c'était aussi pour cela, pour que l'ensemble des élus départementaux de France prennent la pleine mesure de la place des institutions européennes en Alsace et à Strasbourg, qu'ils prennent aussi conscience qu'il fallait porter Strasbourg, parce que face à Bruxelles. Le combat reste rude, même si

on a regagné des parts, ce n'est pas complètement garanti. Strasbourg n'est pas seulement une capitale européenne pour l'Alsace, mais une capitale européenne pour la France. Si on fragilise Strasbourg, on fragilise la place en Europe de la France, et ça, c'est important.

Ensuite, pour la démocratie européenne, il y a quelque chose qui me semble aussi important, c'est que, quand le Parlement est à Bruxelles, il est finalement en-dessous de la Commission européenne et en-dessous du Conseil européen. Quand le Parlement européen est à Strasbourg, avec le Conseil de l'Europe, il incarne la démocratie européenne. Dans un contexte où dans le monde le système démocratique est attaqué de toute part, le socle de la démocratie dans le monde, c'est le Parlement européen. Il doit être conforté, et la démocratie européenne également. Si nous avons voulu nous appeler à l'époque Collectivité *européenne* d'Alsace, ce n'était pas seulement pour les enjeux transfrontaliers, pas seulement parce que le transfrontalier peut incarner l'aventure européenne de demain, mais c'était aussi parce que nous croyons en la démocratie européenne, qui peut être confortée par Strasbourg et l'Alsace.

Je te remercie, Charles, pour ton propos et ton engagement. On est tous en phase pour un enjeu majeur pour nous, pour la France, pour l'Europe et même pour le monde. En tout cas merci beaucoup pour votre soutien. Éric, tu voulais ajouter un mot ?

M. STRAUMANN – Juste pour compléter ce qu'a dit mon collègue. Bien sûr il y a la majorité actuelle, mais il y a d'anciennes majorités qui se sont aussi beaucoup battues. Je pense notamment à Nicolas SARKOZY qui s'était battu pour qu'on ait la deuxième tranche du TGV Est, puisqu'à l'époque j'étais assez près des négociations et je peux vous dire que beaucoup de gens étaient défavorables à cette deuxième tranche qui coûtait très chère. Ensuite, il a toujours défendu, bec et ongles, la présence de Strasbourg. On a oublié le sommet de l'Otan en 2009 : il l'a fait à Strasbourg. Le sommet de l'Euro en 2011, SARKOZY-MERKEL, tout ça a été organisé à Strasbourg. Il y avait déjà évidemment une volonté qui existait par ailleurs pour maintenir le statut de Strasbourg, même si le gouvernement actuel, ce qui est très logique, défend également la position de Strasbourg.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Après cette concorde, je propose de voter. Pour cet événement, pour ce moment fort, qui est pour ? Comme ça j'ai réveillé les collègues qui commençaient à s'assoupir. Merci pour cette belle unanimité qui me réjouit.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de l'acquisition en indivision auprès de l'Etat et avec la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg du bâtiment Osrose I à Strasbourg ;
- Autorise à cet effet l'acquisition de 12,5 % indivis des volumes AK, AZ et BA de l'ensemble immobilier situé à Strasbourg, 2, 4 et 6 Allée des Orcades et cadastré sous-section BX n° 617/10, lieudit « Boulevard de Dresde », d'une contenance de 90,31 ares, au prix de 8 025 000,15 € toutes taxes comprises ainsi que les frais, taxes et émoluments du notaire se rapportant à la présente acquisition ;
- Autorise l'acquisition future de 12,5 % indivis du volume AX du même ensemble immobilier, au prix de 0,15 €, ainsi que les frais, taxes et émoluments du notaire se rapportant à cette acquisition ;
- Autorise la signature des avenants au bail emphytéotique administratif, de la convention d'indivision ainsi que plus largement de tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et le versement des éventuels frais, taxes et émoluments du notaire liés à ces documents ;

- Acte que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au budget 2023 : programme P014, opération P014O013, enveloppe E20, chapitre 21, nature 21311, fonction 020.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au budget 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P014	O013	P014E20		21311 (21-21311-020)	8 225 000,15 €

Adopté à l'unanimité

CD-2023-4-1-1 - LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITE - DEPLOIEMENT DE L'EXPERIMENTATION "FRIGOS ANTI-GASPI"

Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, une belle action que nous voulions mettre en exergue. Je donne la parole à Isabelle.

Mme DOLLINGER – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Sur les 147 collèges publics, 118 collèges sont dotés d'un restaurant scolaire, dont 91 cuisines de production. Ce sont 6 millions de repas servis chaque année. Le service public alsacien repose aussi sur notre capacité à innover et à transformer nos manières de procéder dans un souci toujours de proximité, d'efficacité et de citoyenneté. Innover en essayant de nouveaux dispositifs, transformer en changeant d'approche et de point de vue.

Le gaspillage alimentaire est un fléau contre lequel nous devons continuer à lutter. Pour cela, nous avons fait le choix d'utiliser une avancée législative dont encore trop peu de collectivités se sont saisies. En 2018, la loi EGAlim a ouvert la possibilité pour les services de restauration collective, dont les collectivités territoriales ont la charge, de faire des dons alimentaires afin de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour chacun. Dès lors, nous avons choisi d'essayer quelque chose de nouveau, inspiré des pratiques existantes ayant largement démontré leur efficacité.

L'expérimentation qu'il vous est proposé d'approuver s'inscrit parfaitement dans les ambitions du service public alsacien. Avec les frigos solidaires antigaspi, nous choisissons d'aller vers les Alsaciens et de leur proposer un service de proximité facilement accessible. Nous renforçons également l'efficacité de notre Collectivité en matière environnementale et sociale, tout en contribuant à l'efficacité de l'action publique au regard des coûts alimentaires des denrées de qualité préparées par nos collègues. Enfin, l'action devrait favoriser l'émergence d'une dynamique solidaire qui pourrait in fine prendre diverses formes. Les frigos devant être installés dans une structure protégée en bois, il ne serait pas exclu de faire de cette structure un lieu d'entraide et de partage peut-être plus général (jouets pour enfants). Cette structure garantira la sécurité du frigo et permettra au consommateur de déposer des bocaux vides. Nous faisons ainsi le choix d'une action engagée, audacieuse, innovante, ancrée dans les territoires et au service des habitants.

Le fonctionnement de l'action est simple. La nourriture non consommée, non servie et restée en cuisine sera déposée dans des bocaux en verre pour garantir une démarche entièrement vertueuse, préalablement fournis par les habitants dans le cadre d'un appel aux dons. Concrètement, une fois le service de midi terminé, les équipes reconditionneront la nourriture dans le respect des règles sanitaires, grâce aux bocaux qui seront ensuite

étiquetés (allergènes, composition, date limite de consommation) et scellés pour que les consommateurs potentiels sachent qu'ils n'ont pas été ouverts.

Par ailleurs, pour faciliter la mise en place de l'action, les collèges d'implantation des frigos ont été choisis en fonction de la visibilité du lieu, de la faisabilité technique et surtout de la motivation de nos agents. Actuellement, quatre collèges ont été ciblés : Haguenau Kleber, Reichshoffen dans le Bas-Rhin, Seppois-le-Bas et Cernay dans le Haut-Rhin.

Bien que la pertinence et le succès de ce dispositif nous semblent évidents, nous évaluerons rigoureusement son impact en suivant avec attention son déploiement. Ainsi, dans quelques mois, nous reviendrons vers vous pour dresser le bilan de cette expérimentation et échanger sur l'opportunité ou non de la généraliser ou d'au moins l'étendre à d'autres collèges publics alsaciens.

Chers collègues, je vous propose donc de voter favorablement cette proposition d'action pour réduire le gaspillage alimentaire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci Isabelle pour la présentation du rapport. Effectivement, c'est un projet qui vise à la fois à permettre l'accès à de la nourriture de qualité à des personnes qui n'ont pas forcément toujours les moyens, et à réduire le gaspillage, donc ça va dans le bon sens. Je ferai une remarque pratique. Le conditionnement pour l'instant n'est prévu que pour une consommation à l'échelle d'un ménage, et il est vrai qu'un tiers des ménages aujourd'hui est composé de personnes seules. Donc peut-être qu'il faut prévoir deux types de conditionnement pour permettre aussi cela à ces publics-là. C'est un exemple concret, qui s'appuie sur ce qu'on sait et peut faire. Évidemment, nous nous associerons à cette délibération, une fois n'est pas coutume.

En revanche, je voulais profiter de ce rapport pour dire que ce ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, ou plutôt le frigo qui cache les enfants qui ne peuvent pas accéder à la cantine. La restauration scolaire, vous savez que c'est une de nos obligations, de pouvoir proposer à chaque enfant dans nos collèges une option de restauration. Il y a des questions sur les offres de cantine : on a déjà pu l'évoquer. Mais la question de la tarification reste un sujet. Il y a en principe une convergence prévue cette année. La question de la tarification sociale reste indispensable. Il y a des quartiers où il y a 50 % de taux de pauvreté et c'est dans ces quartiers où il y a le moins de demi-pensionnaires. Donc je pense que si on veut vraiment s'atteler à cette question de donner accès à une nourriture de qualité à les publics que nous accompagnons, les collégiens, c'est également quelque chose sur lequel nous devons aller, puisqu'il ne s'agirait pas d'avoir des élèves qu'on ne peut pas accueillir dans nos cantines mais qui vont se servir dans ces frigos. J'invite là à un peu plus de cohérence et à vraiment se saisir de cet enjeu à l'occasion de la refonte de la politique tarifaire. Mais peut-être que Monsieur MEYER peut nous indiquer quelles sont aujourd'hui les pistes retenues sur l'harmonisation tarifaire dans les cantines.

M. LE PRÉSIDENT – On aura encore l'occasion d'y venir. Vous parlez de cohérence, mais vous n'avez pas la même cohérence entre les EHPAD et les collèges. Vous nous appelez à quelque chose dans les collèges que vous rejetez dans les EHPAD. Mais ce n'est pas le débat du jour. On a bien entendu votre demande sur les collèges. Le travail, la réflexion est en cours dans la Commission pilotée par Philippe MEYER. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous sur le sujet. Vous aurez l'occasion de vous exprimer. Je propose de rester sur le sujet de cet après-midi. Philippe, tu voulais quand même dire un mot ? Éric aussi.

M. MEYER – Je vous rassure, Président, je ne vais pas revenir sur le débat. On sait que notre opposition a ses marottes. Effectivement, ce n'est pas à nous à chaque fois de retomber dans les discussions, car nous avons un ordre du jour. Je souhaitais bien sûr saluer le travail d'Isabelle DOLLINGER sur ce sujet, sur lequel elle nous a sensibilisés il y a

déjà quelque temps. Nous voyons que nous arrivons sur des actions concrètes. Effectivement, le gaspillage alimentaire constitue un vrai sujet de nos jours, plus que jamais. Malheureusement, dans notre pays, les années passent et on sait qu'il est toujours difficile pour une part de la population d'accéder aux denrées nécessaires. Un beau film est sorti sur l'Abbé Pierre. Vous rappeliez, Président, qu'il s'agit de la journée des pauvres aujourd'hui. Nous nous penchons sur le sujet quand même dans beaucoup de nos travaux. Nous avons un regard moral face au nombre de personnes en difficulté, un regard environnemental par rapport aux ressources nécessaires pour produire et qui sont gaspillées.

J'aimerais insister sur un point rapidement, en disant que nous sommes plutôt exemplaires en la matière, puisque ça fait des années que dans le Haut-Rhin, dans le Bas-Rhin, nous nous battons pour limiter les déchets. En 2022 par exemple, 46 collèges ont participé au mois de la pesée. Le bilan montre que les quantités de biodéchets continuent de diminuer, et dans les études nationales – je ne vais pas entrer dans les détails, bien qu'il serait intéressant de publier les chiffres – on voit qu'on est plutôt meilleur que d'autres. On a pris tôt cette problématique en charge et aujourd'hui on est plutôt pas mal.

Par contre, ces frigos, que propose-t-il de plus ? Comme cela a été dit par Isabelle, ils sont accessibles à tous, permettent de réduire encore et toujours ce gaspillage alimentaire dans la nourriture qui est produite, même si là aussi dans le travail – je fais le lien avec la délibération de tout à l'heure sur les questionnaires – on essaie, dans les directives qu'on peut donner, les encouragements qu'on peut produire, de ne fabriquer que les repas strictement nécessaires à nos élèves. Ça demande aussi une discipline de la part des parents. Pour vivre dans un collège quasi quotidiennement, je sais comment ça fonctionne. Il y a aussi des enfants qui ne viennent pas à la cantine au dernier moment, les parents ne font pas l'effort de prévenir, du coup on fiche en l'air des repas, ce qui est dommage. J'ai quand même le sentiment que ce projet complète des choses qui existent déjà, qui sont plutôt pas mal. On continuera encore à se battre pour gérer au mieux ces denrées alimentaires, pour qu'elles puissent servir à ceux qui en ont vraiment besoin.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Éric.

M. STRAUMANN – Monsieur le Président, là on parle des plats qui sont restés en cuisine, qui n'ont pas été servis. Donc ils sont réutilisés. Reste la question de la production qui est jetée. Je vais vous parler d'un temps que les moins de vingt ans ne connaissent pas forcément, mais dans le temps, dans les collèges, les paysans du coin passaient, souvent à tour de rôle, pour récupérer ce qui restait pour nourrir des poules et leurs quelques cochons. Cela n'est plus possible. Je ne sais pas si le risque sanitaire est démesuré si c'est pour nourrir deux ou trois cochons. Je comprends bien qu'il y a un risque vétérinaire, qui doit quand même resté très limité. Ça ne relève pas de notre compétence bien entendu, mais peut-être que les parlementaires peuvent s'en saisir. Si on pouvait assouplir pour les collèges ruraux. Il faut s'en occuper, des poules. On n'en veut pas plus que trois ou quatre, sinon je suis obligé de gérer les coqs qui font du bruit. Il y a encore un paysan récemment qui m'en a parlé. Il me disait que maintenant ça part en biodéchets alors qu'à l'époque ça nourrissait trois ou quatre cochons.

M. LE PRÉSIDENT – C'est quand même quelque chose à regarder, surtout dans certains territoires où il y a beaucoup d'agriculteurs autour des collèges. Ça pourrait être une piste de travail. On peut aussi regarder avec notre laboratoire vétérinaire, si c'est possible ou pas. En tout cas je propose qu'on se penche sur la question, pour voir si c'est un problème législatif, réglementaire ou simplement une question de volonté. On verra selon le cas. Merci pour cet élément. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. Je voulais saluer le travail qui nous est proposé là, parce que je pense qu'à l'heure où la pauvreté augmente dans notre pays et particulièrement chez nous en Alsace, où des enfants mais aussi des adultes ne mangent

pas à leur faim, il est bon d'avoir ce type de réflexion, et au-delà de la réflexion, une pratique. J'ai envie d'applaudir des dix doigts si cette décision se généralise sur l'Alsace, et très vite, parce qu'on en a besoin.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. On va essayer de tirer rapidement les leçons de cette expérience, de sorte qu'on puisse la généraliser à toutes celles et tous ceux qui veulent l'étendre. Laurence.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. À mon tour de féliciter, de remercier et d'applaudir des deux mains, concernant cette décision et cette action. Je voulais rappeler qu'il y a quelques collègues en milieu rural, dont les nôtres, qui n'ont pas de production de cantine, donc qui ne sont pas concernés, puisqu'on n'a jamais de restes, ni une portion de plus. Et nous aimerions bien sûr que dans ces collègues plus petits de milieu rural on puisse aussi produire de la bonne cuisine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Il n'y a plus d'autres demandes de prise de parole. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le déploiement de l'expérimentation du dispositif « Frigos anti-gaspi » au sein de quatre collèges publics alsaciens, à raison de deux collèges sur le territoire du Bas-Rhin et de deux collèges sur le territoire du Haut-Rhin, sur une période de quatre mois, pour apprécier la pertinence d'un tel dispositif ;
- Prend acte que la décision d'une éventuelle généralisation du déploiement de « Frigos anti-gaspi » au sein de collèges publics à l'échelle de l'Alsace fera l'objet d'une délibération ultérieure de la Commission permanente sur la base de la présentation du bilan de l'expérimentation précitée.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-4-1-2 - SITUATION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à la situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace. Le rapporteur est Pierre.

M. BIHL – Merci Président. Chers collègues. Ce rapport qui vous est présenté chaque année est un outil de suivi de la progression vers l'égalité professionnelle à laquelle concourt fortement le plan pluriannuel d'action qui a été mis en œuvre au sein de notre Collectivité depuis 2021. En effet, au-delà des exigences règlementaires, ce plan d'action représente une opportunité de valoriser des actions déjà mises en œuvre, de les évaluer et de les ajuster pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de notre Collectivité.

Plusieurs actions phares inscrites au plan égalité professionnelle femmes-hommes sont désormais réalisées, comme la création du dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissement sexiste. Donc cela a constitué une étape importante de la mise en place de cette politique volontariste de notre Collectivité en la matière. Je rappelle aussi qu'un état des lieux de nos locaux a été réalisé

pour identifier les sites. Il s'agit de réaménager par exemple les sanitaires ou les vestiaires pour favoriser la mixité. Un événement a été organisé chaque année autour de la journée internationale des droits des femmes, afin de rendre visibles les problématiques d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'année 2023 a également été consacrée à l'élaboration d'une proposition de nouveau plan, qui va courir de 2024 à 2026. Des groupes de travail avec des organisations syndicales, des agents et des agents volontaires ont été organisés pour faire à la fois le bilan du plan qui se termine et émettre des propositions d'action pour le nouveau plan. Les axes de travail sont maintenus, tandis que 17 nouvelles actions ont été identifiées. Elles vous seront soumises lors de la plénière du 18 décembre prochain.

Voilà résumé, Monsieur le Président, ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ?
Madame Fleur LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues, avant d'aborder le rapport, je souhaiterais aborder une situation qui nous interpelle toutes et tous en raison de leurs conditions de travail : il s'agit des assistantes familiales qui, à 90 %, sont des femmes. Elles revendiquent depuis de nombreuses années une augmentation de leur rémunération et le droit de souffler. Avec l'augmentation du nombre d'enfants en situation de détresse et relevant de l'ASE, les assistantes familiales ne peuvent prendre que 6 jours de repos sur les 15 jours qui sont octroyés par la CeA qui les emploie. Si la prise en charge des enfants placés se dégrade, et pas seulement en Alsace, si le nombre de places doit encore être augmenté, la situation des enfants est directement dépendante des agents du service de protection de l'enfance. Car améliorer les conditions de travail de nos agentes, c'est améliorer les conditions d'accueil de nos enfants, un devoir dont nous ne pouvons nous détourner.

Dans le cadre de notre mandature, nous prenons acte du troisième rapport annuel sur la situation des agentes de la Collectivité européenne d'Alsace, une obligation légale pour nous, pour que les choses changent. Pourtant, depuis trois ans, rien ne change.

Très largement majoritaires, composant 70 % environ des effectifs de la CeA, les femmes subissent des différences de traitement avec les hommes. Les femmes continuent même de subir les différences de traitement, tout particulièrement dans le cadre des promotions décidées au sein de notre propre Collectivité. À poste égal, un agent et une agente de la CeA ne sont pas égaux face à une promotion. Les femmes continuent de subir les différences de traitement dans certains secteurs d'activité, par exemple la filière technique de la CeA. Les emplois de cette filière, composée d'hommes principalement, sont mieux rémunérés que ceux de la filière administrative qui, elle, est majoritairement occupée par des femmes. Et à l'intérieur de chaque filière, on peut également observer des écarts de rémunération défavorables aux femmes de 16 % dans la filière administrative, et même un écart de 30 % s'agissant des primes versées. Cette situation n'est pas acceptable, d'autant moins acceptable que c'est une question de volonté politique. Les femmes continuent de subir les postes précaires, ou encore le temps partiel, dans le cadre d'activités qu'elles ne choisissent pas. Elles représentent 80 % des emplois précaires, là où les hommes ont le luxe de pouvoir disposer et de choisir un CDI à temps plein, ainsi que l'activité qu'ils réalisent.

Il n'est plus possible de privilégier les hommes aux femmes en 2023, à l'ère d'une prise de conscience féministe de notre société, à l'ère de l'inconditionnelle égalité des droits des femmes et des hommes. Notre Collectivité ne pourra sortir des rapports de domination d'un ancien âge qu'en se dotant d'une politique inédite portée par une vague de modernité et de justice sociale, une politique volontariste de recrutement de femmes dans les filières techniques en luttant contre les stéréotypes de genre, une politique d'amélioration du régime indemnitaire appliquée à la filière administrative, une politique aménageant pour

les femmes le choix de leur temps, plein ou partiel, de travail, grâce à l'ouverture de crèches au sein de la CeA, l'accompagnement à la reprise d'activité après un congé maternité, la création d'un régime compensatoire pour les agentes mères isolées pour éviter de tomber dans la pauvreté.

La loi du 19 juillet 2023 porte à 50 % le quota obligatoire de primo-nomination féminine aux emplois supérieurs et de direction dans la fonction publique. Nous devons aller plus loin pour rattraper non seulement notre retard mais également impulser un changement social. Les femmes travaillent gratuitement depuis le 6 novembre dernier, selon le collectif Les Glorieuses, ce qui signifie que si les femmes gagnaient chaque heure autant que les hommes, elles auraient déjà gagné lundi 6 novembre leur salaire annuel actuel. Notre Collectivité a un devoir d'exemplarité fondamental sur cette question. L'égalité est le deuxième mot de notre devise nationale. Nous disposons des leviers de la puissance publique pour honorer les valeurs de notre République. À nous de les mobiliser.

M. LE PRÉSIDENT – Françoise.

Mme BEY – Monsieur le Président, je m'inscris complètement dans ce que Fleur LARONZE vient de dire. Par contre, j'aimerais ajouter que, depuis que je suis élue à la Collectivité européenne d'Alsace et au Département du Bas-Rhin, il y a un progrès certain par rapport à il y a quelques années. Il y a encore un travail important à faire. Je voudrais dire que j'ai apporté à Anne, qui s'occupe du sujet, des compléments, puisque j'ai quand même été Adjointe aux droits des femmes à la Ville de Strasbourg, parce qu'il y a des pistes importantes à sonder dans une Collectivité. Un travail de longue haleine a été fait à la Ville de Strasbourg. Aujourd'hui on en est à des étapes beaucoup plus importantes. Elle a accepté mon aide. Je lui ai donné des documents qu'on avait travaillés à la Ville. Je vois d'ailleurs dans le plan qu'il y a quelques axes qui sont travaillés dans ce sens.

Je pense aussi, comme axe de travail qu'il va falloir faire, à faire rayonner l'égalité femmes-hommes en-dehors de la Collectivité, pour qu'on sente tout le travail qui commence à être mené dans la Collectivité avec un plan d'action. Je rejoins là Fleur, parce qu'il est vrai qu'on a aujourd'hui des textes, mais on voit bien qu'il est très difficile de les appliquer, dans le code du travail et dans la façon dont les collectivités sont gérées par métier, il est très difficile de trouver une égalité salariale pour les hommes et les femmes, puisqu'on a des métiers où il y a plus d'hommes et des métiers où il y a plus de femmes. Malheureusement, les métiers où il y a plus de femmes sont les métiers qui sont les moins valorisés au niveau des salaires. Il y a donc là aussi un gros travail à faire. Je l'avais déjà dit, mais c'est peut-être un peu plus haut, parce que je pense qu'il n'y a pas de raison que les métiers techniques soient surévalués par rapport aux autres métiers. On a bien vu pendant la crise du Covid qu'en fait ces métiers-là étaient mis en avant, et aujourd'hui on repart dans le même sens, on n'est pas revalorisé à la réelle fonction de ce que nos employés font tous les jours, en tout cas dans ces métiers-là. On conçoit qu'aujourd'hui, avec toutes les contraintes mises sur la Collectivité et toutes les réglementations, il devient difficile pour nos employées femmes, dans ces métiers du social, de travailler. Il est vrai qu'une revalorisation de ces métiers devrait être une priorité nationale aussi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Pierre, pour répondre aux interpellations.

M. BIHL – Merci Françoise pour ces précisions importantes. Effectivement, j'aurais dû démarrer mon intervention en excusant Anne TENENBAUM qui souhaitait présenter ce rapport cet après-midi, mais qui a été empêchée pour des raisons familiales. Elle nous a appelés hier soir pour nous demander de la remplacer.

Concernant les assistantes familiales, je dois quand même dire qu'on a depuis 2021 revalorisé de façon conséquente la rémunération des assistantes familiales. Notre objectif, notre souhait est de poursuivre cette reconnaissance et cette revalorisation, parce qu'on s'aperçoit que les personnes prennent de l'âge, qu'on aura un peu de mal à remplacer les

personnes qui s'arrêtent. Donc il est aussi important pour nous de continuer à suivre de près ce sujet-là.

Pour ce qui concerne l'écart de rémunération, c'est un sujet qui revient régulièrement, mais qui est compliqué parce qu'on est confronté à des régimes statutaires qui nous imposent un certain nombre de réglementations. Comme François l'a souligné, il s'avère que depuis longtemps, historiquement, les grilles indiciaires de la filière technique sont plus avantageuses que les grilles indiciaires de la filière administrative, et plus encore que celles de la filière médico-sociale. Ce qui fait qu'il y a un déséquilibre, d'autant plus, comme l'a aussi rappelé Françoise, que les filières médico-techniques, médico-sociales, sociales et administratives sont largement dominées par la présence des femmes, alors que la filière technique l'est par la présence des hommes, ce qui amplifie encore ce déséquilibre. Ces écarts, nous y travaillons. Nous souhaitons qu'ils s'atténuent à l'avenir, grâce au régime indemnitaire que nous avons mis en place, qui est plus lié à un métier, aux niveaux de responsabilité et d'expertise de ce métier. C'est un travail de longue haleine, qui ne va pas se faire du jour au lendemain. Par contre, dans le cadre du prochain plan égalité femmes-hommes, avec 17 propositions d'actions nouvelles, il est prévu d'étudier spécifiquement les écarts de régime indemnitaire, pour des agents contractuels, puisqu'on a là plus de possibilités pour réduire ces écarts.

Le sujet est important. Anne TENENBAUM y est très attachée et y travaille avec toute une équipe et avec les organisations syndicales.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Pierre. Sur les assistants familiaux, effectivement, il y a quand même cet enjeu qu'ils soient reconnus comme des travailleurs sociaux à part entière. C'est quelque chose que je défends au niveau national, parce que quand on regarde, il y a beaucoup de choses où nous n'avons pas les coudées franches. Il y a les propositions, Françoise, que tu nous fais, que Madame LARONZE nous fait, sur lesquelles on peut travailler là où on est en responsabilité. Je suis favorable à ce qu'on travaille sur un certain nombre de sujets. J'ai proposé qu'on travaille sur la possibilité d'avoir un accueil périscolaire dans les sites importants de la Collectivité. Je regarde Stéphanie, qui m'a dit qu'elle pourrait prochainement me faire des propositions, entre les différentes pistes, parce que ça peut être aussi des partenariats avec les périscolaires, qu'on soutient. Vous avez bien vu qu'on subventionne beaucoup de périscolaires sur le territoire, donc il y a plusieurs pistes qui sont aujourd'hui travaillées. En tout cas, c'est une idée que je défends depuis plus de deux ans, en disant qu'il faudrait qu'on avance là-dessus. On en a discuté aussi avec les représentants syndicaux. Donc c'est une des pistes de travail que nous avons. Voilà quelques éléments. Après, j'entends cette idée qu'on puisse être exemplaire pour rayonner au-delà. Pourquoi pas. On essaie d'être exemplaire sur toutes les politiques publiques. Celle-là est importante aussi. Donc merci pour les propositions.

On prend acte ou on vote ? C'est une façon de prendre acte sur les enjeux. Au regard de ce qui est noté dans le rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport de situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2023-4-3-1 - MISE EN PLACE DU FONDS INVESTISSEMENT SANTE

Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport sur le fonds investissement santé. C'est Karine qui va nous le présenter.

Mme PAGLIARULO – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Nous voici arrivés à un moment important pour notre Collectivité, celui de la validation du fonds investissement santé, la santé que vous avez toutes et tous portée dans vos cœurs et vos territoires. La loi 3DS du 21 février 2002 nous permet de valider un fonds d'intervention santé pour soutenir des projets innovants, structurants qui entrent dans cette politique. Le 6 février dernier, vous avez déjà autorisé cette proposition par le biais de votes pluriannuels de notre Collectivité. On a donc déjà réservé ce million d'euros pour l'investissement. L'objectif, dans la philosophie, comme on l'a beaucoup rappelé aujourd'hui, est se loger, se nourrir, se former, avoir un emploi et se soigner. C'est vraiment ce qu'on met en exergue dans ce projet.

L'autre enjeu dans ce projet est le vieillissement massif de la population. Je rappelle qu'un quart de notre population alsacienne a plus de 60 ans et qu'en 2070, au niveau national, les plus de 70 ans seront multipliés par deux, les plus de 80 ans par trois et les plus de 90 ans par six. C'est chiffré, c'est prouvé : on se doit de mettre en place des politiques pour accompagner ce vieillissement massif. En plus, en Alsace, la particularité est que les pathologies chroniques sont importantes.

Évidemment, on va renforcer l'offre de soins de proximité, l'offre de premier recours, puisque je rappelle que 37 % des communes en Alsace sont en situation de désert médical, avec une pénurie médicale mais aussi une problématique de soins hospitaliers et une profonde mutation des deux. L'accompagnement de cette transformation passe par du financement dans les territoires.

Je souhaite aborder le contexte pour agir sur la santé. Il s'agit d'une offre directe de prévention et de soins de proximité gratuite en santé sexuelle, en périnatalité, en santé de l'enfant, en santé des plus précaires, en vaccination – on l'a prouvé sur beaucoup de sujets –, dans la lutte contre le cancer, dans la lutte contre la tuberculose, dans les bilans de santé, avec une coordination des parcours de soins de publics en précarité mais pas que, avec un soutien aux associations de prévention des risques adolescents (sexualité, addiction, troubles psychiques et suicides – on sait que ces problématiques sont en très forte augmentation). Il s'agit aussi d'actions sur les conditions de vie à travers nos politiques sociales, nos politiques de l'autonomie, nos politiques sur la situation du handicap, sur le logement, sur l'insertion, sur l'éducation – on en a parlé tout à l'heure –, sur la culture, sur les activités sportives, etc. Il s'agit aussi des services d'incendie et de secours. On ne les oublie jamais, parce qu'ils ont aussi un rôle essentiel à jouer. Évidemment, il s'agit de l'aménagement du territoire, du cadre du schéma alsacien de coopération transfrontalière sur lequel on est en lien.

Concernant la tension médicale, que faire, à part accompagner les futurs médecins, et comment le faire, le mettre en œuvre ? Ce fonds investissement santé va nous permettre tout simplement de débloquer des fonds en plus des acteurs du territoire, puisque, évidemment, on n'y va jamais seuls, on est toujours ensemble pour porter les projets comme les fonds de solidarité territoriaux que vous connaissez bien. Les personnes, au fil de l'eau, tout au long de l'année, nous déposent des dossiers en lien avec l'accès aux soins de proximité, mais aussi la prévention et la promotion de la santé, ainsi que l'éducation à la santé, la coopération transfrontalière, la santé environnementale et la recherche de dispositifs innovants en santé – on peut penser à la télémédecine, mais ça peut être beaucoup plus large.

Voilà en gros ce qu'est ce fonds d'investissement. 1 million d'euros pour un an. Nous allons en Commission permanente tout à l'heure vous donner des exemples concrets de la manière dont ça se déploie dans le territoire. Il s'agit par exemple d'un bus à Strasbourg et d'un gros camion à Mulhouse, qu'on va cofinancer avec le gros logo de la CeA. Il s'agit aussi de personnel qui va se déployer jusque dans les quartiers prioritaires de la ville à Strasbourg et dans les territoires ruraux très éloignés où il n'y a plus de médecins, où l'assurance maladie nous fait un débriefing sur les personnes qui ne sont plus couvertes en matière de santé. Donc on ira avec ce bus et avec ce camion vers la population. Les rendez-vous seront pris dans les mairies et je pense que c'est vraiment pour la CeA une plus-value jusqu'au dernier kilomètre, comme on l'a prouvé déjà par le biais de la Covid, où on a été très opérants.

Voilà un peu ce que je voulais vous dire. C'est toujours très rigolo. Les personnes ont trois ans entre la demande de ce fonds, jusqu'à 1 million d'euros, et la réalisation, et on paie sur facture quand ils ont réalisé. C'est de nouveau un dispositif souple. Ce n'est pas comme à la Région où il y a dix pages.

Je termine juste avec un mot de Socrate, au 5^e siècle avant Jésus Christ. On va prendre une claque. « Il n'existe point pour l'homme de biens plus précieux que sa santé. » Nous, on y travaille. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Et merci pour ton implication personnelle sur le dossier. Y a-t-il des demandes de prise de parole. Ça n'a pas l'air d'être le cas. D'autant plus que nous aurons l'occasion de revenir avec un plan global santé, suite aux échanges que nous avons eus avec l'ARS il y a quelques semaines et suite aux échanges privilégiés que j'ai eus avec le nouveau Ministre de la santé cette semaine. J'ai insisté notamment auprès de lui sur les enjeux transfrontaliers en matière de santé, en donnant les exemples de Wissembourg et de Saint-Louis, où la démographie médicale est véritablement problématique, chère Pascale, cher Thomas, pour remettre le doigt sur la nécessité d'un travail en commun. Je sais que le Président de la République va se rendre en Suisse dans peu de temps. J'en ai donc profité pour insister sur la nécessité qu'il puisse évoquer peut-être ces contreparties qui pourraient être négociées, ou contreparties financières comme dans l'Ain ou en Savoie, qui permettent de mobiliser des financements importants pour le territoire et qui pourraient être en partie consacrés à la démographie médicale, ou la possibilité d'aller pour les familles alsaciennes frontalières se soigner soit en Suisse soit en Allemagne, il y a des possibilités. Ce sont donc des choses sur lesquelles j'ai insisté. Je tenais à vous le dire. En même temps, ça fera partie des éléments de stratégie que nous aurons à retravailler ensemble. En mars, nous pourrons vous présenter le rapport qu'a déjà commencé à travailler fortement Karine et qui vous sera soumis en Commission.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- **Approuve la création du Fonds Investissement Santé à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération afin de soutenir les projets en santé innovants et structurants des partenaires qui s'inscrivent dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de politique de santé publique et dans l'un des domaines suivants :**
 - l'accès aux soins de proximité ;
 - la prévention et la promotion de la santé, ainsi que l'éducation à la santé ;
 - la coopération transfrontalière en santé ;
 - la santé environnementale ;
 - la recherche et les dispositifs innovants en santé.

- Déroge au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace en prévoyant :
 - un délai de validité des subventions d'investissement fixé à trois ans à compter de la notification de l'aide au bénéficiaire du Fonds Investissement Santé,
 - le cas échéant, la possibilité d'un versement de l'aide octroyée au titre du Fonds Investissement Santé sur présentation des justificatifs nécessaires :
 - soit en une fois à la fin à l'achèvement des travaux ;
 - soit sous forme d'un acompte de 50% si 50% des dépenses justifiées, puis le solde à la fin à l'achèvement des travaux.
- Approuve le règlement du Fonds Investissement Santé, tel que figurant en annexe à la présente délibération,
- Décide que le règlement du Fonds Investissement Santé s'appliquera à toutes les demandes de subvention déposées et dont l'instruction n'est pas achevée à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire,
- Précise qu'une enveloppe financière globale d'un montant de 1 000 000 € en investissement est mise à disposition du Fonds Investissement Santé dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle approuvée par délibération n° CD 2023-1-6-1 du 6 février 2023 et précise que les crédits nécessaires à ce dispositif seront prévus sur l'opération P1220002 - Subvention structures santé publique.

Adopté à l'unanimité

CD-2023-4-6-1 - L'ALSACE, TERRE D'INNOVATION TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE, S'ENGAGE POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE AFIN DE RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS DE LA CITOYENNETÉ

M. Raphaël SCHELLENBERGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au dernier rapport, avant la motion et le vœu. Le rapport porte sur la culture scientifique. Je donne la parole à Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup Monsieur le Président. Ce rapport est à la confluence de deux enjeux sur notre territoire, ou deux marqueurs importants. Le premier est la volonté de notre politique culturelle de nous appuyer sur l'histoire de notre territoire pour la promouvoir, et l'histoire de l'Alsace est industrielle, l'histoire de l'Alsace est dans l'innovation, l'histoire de l'Alsace est dans notre capacité de mobiliser les intelligences, où qu'elles soient, pour les transformer concrètement dans le quotidien des gens. Ça a été le cas de l'invention de l'imprimerie, ça a été le cas de nombre d'inventions dans le domaine médical et dans notre capacité à rendre ces inventions accessibles au plus grand nombre.

Le deuxième élément important et que nous avons identifié dans les orientations culturelles de notre Collectivité est l'absolue nécessité de travailler sur les questions de rapport aux faits, rapport à la science, dans une société où l'information circule de plus en plus vite, et où parfois, trop souvent, s'installe de la désinformation, notamment sur les questions des faits scientifiques. Ça prend plusieurs formes, plusieurs noms : ça s'appelle du complotisme ou autres. On a une absolue nécessité de nous engager.

La Collectivité, historiquement, agit en la matière. Et une fois qu'on a identifié cela comme priorité dans les orientations culturelles de notre Assemblée, nous avons mis en place une méthode qui nous a permis de réfléchir très largement sur cette question de la culture

scientifique, technique et industrielle. C'est ainsi que nous avons créé il y a dix mois une mission d'exploration, qui a été composée à parité par des élus qui ont participé assidûment – je les en remercie – mais aussi par des membres de la société civile choisis pour leur implication dans ce domaine culturel ou pour leur participation, chère Lara, au CODEV. Cette mission d'exploration s'est réunie pendant six mois, tous les quinze jours, pour des auditions ou des déplacements, afin d'entendre les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle, de voir les lieux de transmission de ces savoirs et de procéder à une sensibilisation à ces enjeux.

C'est ainsi que cette mission d'exploration a rendu un rapport très complet qui vous a été présenté ou transmis, Monsieur le Président, et qui sera présenté plus largement à l'occasion d'une conférence le 15 décembre prochain au Vaisseau à Strasbourg.

Le rapport que nous vous présentons cet après-midi tend à réceptionner tout ce travail de la mission d'exploration et à le rendre concret par des actions de la Collectivité territoriale, qui s'inscrivent en quatre axes. Il s'agit d'abord du travail sur le libre arbitre de chacun, c'est un parti pris, par la découverte et par l'expérimentation, c'est en quelque sorte la méthode scientifique. Il s'agit ensuite de l'investissement dans l'éducation aux sciences pour les jeunes, ainsi que de la coordination, de l'animation et de l'élargissement du réseau des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle, qui sont très nombreux. On a de nombreux musées techniques notamment, on pense évidemment à Mulhouse, mais on peut penser à d'autres, à Pechelbronn par exemple avec le musée du pétrole, qui sont de vrais supports de fixation de cette culture scientifique et technique. Il s'agit enfin du soutien à l'innovation pour accompagner les transitions et valoriser le patrimoine industriel et technique de notre territoire. Ce sont quatre axes dans lesquels s'inscrivent des actions concrètes. Elles sont au nombre de six, déjà identifiées dans ce rapport. Ensuite, parce que nous n'imaginons pas cette politique comme étant quelque chose de complètement isolé et en silo, des pistes de travail viendront dans les mois voire les années à venir, en transversalité avec les différents champs d'intervention de la Collectivité.

C'est un défi vraiment majeur, cette question du rapport à la science. J'insiste là-dessus, dans notre société où l'information circule tellement vite, la question de la construction de la réflexion et de la place de la réflexion scientifique est importante dans notre société, et c'est un enjeu de démocratie, et je pense qu'on peut se réjouir que notre Collectivité se saisisse de cet enjeu, qui est un vrai enjeu de société, un vrai enjeu de démocratie. Voilà donc l'objet de ce rapport, qui me semble très important dans la mise en œuvre de notre politique culturelle.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Raphaël. C'est effectivement un des axes majeurs du développement de l'action culturelle de la Collectivité. Merci pour l'engagement que tu as pu y mettre. Je vois que Monsieur KOBRYN souhaite s'exprimer.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Effectivement, je tenais à saluer le travail assez exceptionnel qui a été réalisé dans le cadre de cette mission. Vous l'avez évoqué, une demi-journée tous les quinze jours, il est quand même assez rare de pouvoir consacrer autant de temps à la refonte d'une politique publique. Donc merci pour l'organisation de ce temps de travail et de l'ouverture également qui a présidé à l'organisation de cette mission. On voit, sur un projet comme celui-ci, qui fait écho à une réalité historique du territoire, une réalité culturelle, à un certain nombre d'acteurs qui, vraiment, sont des acteurs que beaucoup d'autres départements peuvent nous envier. Qu'on puisse avoir cette politique structurante, cet horizon qui peut ensuite être partagé, est bienvenu. Finalement, ce rapport démontre que, quand il y a une volonté politique de s'attaquer à des enjeux bien précis, quand il y a des moyens qui sont mis en face pour arriver à défricher et à construire ces politiques publiques, et quand il y a cette volonté de coopération, à la fois avec des citoyens et avec tous les élus de tous les groupes de cet hémicycle, il y a la possibilité d'arriver à une politique publique qui, je crois, est ambitieuse, qui va se donner le temps de se déployer, par étape, en associant les premiers acteurs du terrain. Je tenais

à le saluer, parce que c'est suffisamment rare, dans ce qui se fait ici, pour que ce soit souligné. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Tout était bien, à part la dernière phrase. Mais je me rends compte que finalement il y a quand même beaucoup de choses qui ne sont pas si rares, parce que vous avez quand même voté un certain nombre de textes proposés aujourd'hui. Attention, vous vous rapprochez de la majorité, ça peut être dangereux. Très bien. Merci en tout cas pour vos propos. Est-ce qu'il y d'autres demandes de prise de parole ? Très bien. Donc nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les orientations de la politique visant à répondre aux nouveaux défis de la citoyenneté par la diffusion de la culture scientifique, qui se décline selon quatre axes stratégiques :
 - Amplifier le dialogue sciences-société ;
 - Investir dans l'éducation aux sciences des jeunes ;
 - Coordonner, animer et élargir le réseau des acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle ;
 - Valoriser les filières d'excellence, les compétences et les patrimoines scientifiques, techniques et industriels ;
- Approuve le plan d'actions tel que détaillé en annexe à la présente délibération ;
- Précise que les crédits dédiés à ces actions seront exécutés chaque année dans la mesure du vote du budget de la Collectivité ;
- Approuve le principe de mise en place de futurs partenariats et mécénats prévus par le plan d'actions détaillé en annexe à la présente délibération

Adopté à l'unanimité

VŒU ET MOTION

M. LE PRÉSIDENT – Il nous reste un vœu et une motion avant d'attaquer la Commission permanente. Monsieur KOBRYN, vous avez formulé un vœu sur la prime d'activité de nos agents. En quelques mots, en sachant que tous les collègues l'ont lu. Ensuite je donnerai la parole à Pierre BIHL pour commenter.

M. KOBRYN – C'est un vœu à l'intention du gouvernement, puisque comme vous le savez peut-être, il y a des modifications un peu obscures sur les fiches de paie de nos agents. Un certain nombre de nos agents bénéficient de la prime d'activité, et malheureusement des curseurs ont changé de manière tout à fait abstraite, qui vont conduire à la réduction de la prime d'activité à laquelle les agents peuvent avoir droit, alors que concrètement leur salaire, l'argent qui est sur leur compte en banque n'ont pas augmenté. Donc ça va impacter beaucoup de nos agents, dans une situation, un moment vraiment difficile. C'est une interpellation du gouvernement pour revenir sur cette décision qui n'est absolument pas fondée socialement et qui aura de nombreuses répercussions sur le quotidien de nos agents.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Pierre pour l'analyse.

M. BIHL – Je vous apporte une précision, Monsieur KOBRYN : cela ne concerne pas

uniquement nos agents, mais l'ensemble des salariés qui touchaient la prime d'activité. On a un certain nombre d'agents qui bénéficient de cette prime d'activité. J'ai demandé le nombre exact, mais je ne l'ai pas reçu. On va vérifier. Il s'agit en principe d'agents de catégorie C. Je pense notamment aux ATC dans les collèges, qui ne travaillent peut-être pas non plus à temps complet. Sur le principe, je ne vois pas d'inconvénient à se qu'on alerte le gouvernement sur ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. On a toujours été dans une stratégie de soutien fort des catégories C, qui sont les plus modestes, de notre Collectivité. Donc si vous en êtes d'accord, je vous propose de proposer ce vœu et de le transmettre au gouvernement. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – J'en profite, parce qu'il y a une forme d'hypocrisie qui s'installe dans le dialogue avec les collectivités sur la possibilité d'une nouvelle prime dans le cadre de l'inflation, où on dit aux collectivités « on va vous défiscaliser une prime que vous allez pouvoir verser », alors que de l'autre côté notre autonomie financière et fiscale, on l'a dit tout à l'heure, est systématiquement rognée, alors que la dynamique de nos dépenses obligatoires est évidente, et que nos recettes sont serrées. Et on a une espère de défausse du gouvernement, qui dit « vos collectivités n'ont qu'à vous verser des primes », alors que de l'autre côté le gouvernement, l'État, ne nous laisse pas les moyens de faire des primes de façon structurelle dans le cadre de l'inflation. Je crois que c'est aussi l'occasion d'alerter là-dessus. Ce n'est pas parce qu'on a parfois les moyens techniques de faire des primes défiscalisées qu'on a en réalité les moyens budgétaires en face, et je crois que c'est quelque chose qu'il faut qu'on dénonce également.

M. BIHL – A priori, cela ne va pas impacter notre budget, parce que nos agents, d'après ce que j'ai compris, déclaraient déjà notamment la prise en charge. Ah, tu parlais de la prime pouvoir d'achat. D'accord.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, ce n'est pas la même chose.

M. BIHL – On a dit qu'on n'était pas favorable, en tout cas qu'on n'avait pas les moyens budgétaires suffisants pour donner suite.

M. LE PRÉSIDENT – Celle-là n'a pas d'impact sur les dépenses de la Collectivité. J'ai bien compris, tu as élargi le sujet. Je propose de passer au vote. Je propose donc de nous associer, c'est la concorde aujourd'hui, au vœu exprimé par l'opposition. Qui est contre le vœu formulé ? Charles. Qui s'abstient ? Lara. Je vous remercie.

Nous poursuivons avec une motion. Je vous invite à la présenter rapidement, comme vous l'avez fait à l'instant.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. C'est une motion qui s'inscrit dans un contexte, on a pu l'évoquer en ouverture de séance, d'augmentation des actes antisémites. Il y a un millier d'actes antisémites en France depuis le 7 octobre dernier. Dans ce cadre-là, il paraît nécessaire de favoriser toujours plus l'accès à nos sites de mémoire, et l'Alsace a un certain nombre de sites de mémoire qui ont été mis en valeur dans le passé, qui ont fait l'objet d'un travail et d'un investissement y compris national sur ce sujet. Cette motion propose tout simplement de permettre un accès plus facilité à ces sites, puisqu'aujourd'hui on peut y accéder uniquement en voiture. Comme vous le savez, nous mettons à disposition des bus pour aller au château du Haut-Koenigsbourg, pour aller au Champ du Feu ou à Europa-Park. Il paraîtrait assez inconvenant de ne pas en mettre pour aller à un lieu de mémoire qui est je crois une obligation qui s'impose à nous dans ce contexte. Donc nous proposons de réfléchir à ça et de favoriser l'accès à ce site depuis la Ville de Strasbourg.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer ensemble au moment de la préparation de cette plénière, je vais faire une contre-

proposition aux collègues. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Maxime BELTZUNG. On a bien conscience aujourd'hui, au regard des réactions qu'ont générés les conflits internationaux auxquels nous sommes confrontés, on voit bien malheureusement que le devoir de mémoire est plus que jamais nécessaire. On a déjà une stratégie forte dans notre Collectivité, et elle n'existe pas souvent ailleurs. D'ailleurs j'ai signé aussi une convention avec les Bouches-du-Rhône il y a quelques jours avec Martine VASSAL qui veut renforcer des rencontres entre les jeunes alsaciens et les jeunes des Bouches-du-Rhône, notamment autour des lieux de mémoire. Vous savez que dans les Bouches-du-Rhône il y a le Camp des Milles. Ici on a bien sûr le Camp du Struthof, mais on a le Mémorial Alsace-Moselle et le Hartmannswillerkopf, notamment comme lieux de mémoire forts de notre territoire. On voit bien que toutes les visites qu'on a promues, des collégiens, des lycéens, et tout ce qu'on a pu faire pour faciliter ces mobilités vers ces lieux de mémoire, n'ont pas suffi à faire évoluer profondément la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme qu'on promeut au sein de notre Collectivité. Du coup, faciliter l'accessibilité de ces lieux est un véritable enjeu.

Néanmoins, j'ai dit à Monsieur KOBRYN qu'à ce stade je ne voulais pas forcément qu'on tranche cette question, tout simplement parce que j'ai déjà fait l'expérience en tant que Maire de Schirmeck et à l'époque Conseiller général du canton de Schirmeck d'ouvrir une ligne de bus entre la gare de Schirmeck et le Struthof. Elle n'a malheureusement pas eu le succès escompté. On l'a arrêtée au bout de deux ou trois ans, parce que personne ne l'utilisait, clairement. Du coup, aujourd'hui, fort de cette expérience, je préfère qu'on réfléchisse un peu différemment. Je ne dis pas qu'à terme il ne faudra pas faire ce lien. Mais je vous propose, sous la conduite de Maxime, qu'il y ait un travail à la fois sur la façon dont on peut promouvoir plus fortement nos lieux de mémoire et sur la façon dont on accompagne aussi les visites. Récemment, au Mémorial, on me disait qu'un jeune, en parlant de Résistance, a parlé du Hamas. Donc comment fait un guide, quand il accueille un gamin face à ces remarques de ce type ? Comment il réagit pour rétablir les choses ? Ce n'est pas facile. Donc on a aussi cet enjeu de mieux former, mieux accompagner nos guides dans tous ces lieux de mémoire, dans cette stratégie. Il y a un enjeu aussi que des scientifiques, des historiens, des spécialistes de la pédagogie et de l'éducation nous accompagnent dans cette démarche. Donc je propose qu'il y ait un travail qui analyse, qui diagnostique et qui fasse un peu le bilan de tout ce qu'on a déjà entrepris, parce qu'on avait déjà fait évoluer nos dispositifs notamment après les attaques honteuses contre les cimetières juifs. On avait déjà décidé de renforcer les possibilités de mobilité autour de la mémoire. Il est vrai qu'on a surtout ciblé les collégiens, qui sont notre cœur de public. On va continuer à la faire. Comment associer la population plus largement ? Il y a peut-être des idées auxquelles on ne pense pas. Bien sûr, ceux qui souhaitent travailler sur le sujet autour de Maxime sont les bienvenus, de la majorité comme de l'opposition, de sorte qu'on puisse à un moment donné faire une proposition un peu plus globale. C'est la commande que je propose de formuler à Maxime. Du coup, je propose que pour l'instant cette motion soit retirée, dans l'attente de ce travail, qui est un travail fort, mais urgent, au regard des crises que nous vivons. Ça a vraiment beaucoup de sens. Donc je t'invite, Maxime, à porter à bras le corps cette démarche. Voilà ce que je voulais vous proposer. Vous serez bien évidemment conviés à participer à ce travail, toutes celles et tous ceux qui le souhaitent. Voilà ce que je voulais proposer par rapport à cette motion.

Nous achevons notre plénière et nous attaquons la Commission permanente, donc ne vous sauvez pas, parce que si on n'a pas le quorum, on est embêtés.

La séance est levée à 16 heures 15.

Séance Plénière - 13 novembre 2023

**Motion pour l'accessibilité à Natzweiler-Struthof :
Faciliter les accès à l'Histoire pour préserver la Mémoire**

Le 1er mai 1941, au lieu-dit « le Struthof », le **Konzentrationslager (camp de concentration) Natzweiler est officiellement ouvert** pour être exploité au profit des grands travaux de construction du Reich.

L'exploitation de la carrière débute en mars 1942, employant jusqu'à 1 400 détenus. En **février 1943, un four crématoire est installé**. De 1941 à 1944, le camp est le théâtre d'expériences médicales inhumaines, incluant des essais sur les sulfamides, les gaz de combat (ypérite et phosgène), le typhus, ainsi que la tentative de constituer une collection anatomique de squelettes juifs. **En avril 1943, une chambre à gaz à des fins expérimentales est aménagée** dans une annexe de l'auberge du Struthof.

Entre 1941 et 1945, 52 000 déportés de plus de 30 nationalités différentes sont internés à Natzweiler et ses camps annexes. **Entre 20 000 et 22 000 d'entre eux sont morts, victimes des sévices infligés par les nazis** : travail forcé, malnutrition, coups, morsures des chiens, blessures et maladies non soignées...

Le camp principal est découvert par les Américains le 25 novembre 1944. Vidé de ses occupants, c'est le premier KL découvert à l'Ouest de l'Europe. Le 23 juillet 1960, le Mémorial aux martyrs et héros de la déportation ainsi que la nécropole nationale sont inaugurés par Charles de Gaulle, président de la République. Le 3 novembre 2005, à l'occasion du 60e anniversaire de la libération du camp, le président de la République, Jacques Chirac, a inauguré sur le site de Natzweiler-Struthof, le Centre européen du résistant déporté.

Aujourd'hui, la visite du site est libre, et une exposition permanente permet d'avoir une vue d'ensemble de la résistance et de la déportation européennes avant d'explorer plus spécifiquement le camp de Natzweiler-Struthof. **Unique camp de concentration nazi établi sur le territoire français, l'existence encore aujourd'hui de ce site, et la possibilité de le visiter, sont essentielles**. Le devoir de Mémoire est un outil essentiel pour se prémunir collectivement du retour du pire.

Situé à 60 km de Strasbourg et de Colmar, le seul moyen d'accès actuel est la voiture. À ce jour, la **convention entre la Collectivité Européenne d'Alsace et la région Grand Est ne permet l'accès qu'à quatre destinations** : les châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Fleckenstein, au parc d'attraction d'Europa park et la station du Champ du Feu.

Pour préserver la mémoire, par cette motion, le **Conseil d'Alsace souhaite étendre la convention existante pour inclure une ligne de bus entre la gare de Strasbourg et Natzwiller**, facilitant ainsi l'accès à ce lieu de mémoire pour les Alsaciens. **Il est essentiel de se souvenir des horreurs que l'homme peut infliger à ses semblables**.

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE

Séance Plénière - 13 novembre 2023

VOEU - Mme Borne, préservez la prime d'activité de nos agents

Depuis juillet 2023, les agents de la CeA ont vu apparaître sur leur bulletin de salaire le Montant net social. **Ce montant servira de base pour le calcul des prestations sociales, parmi lesquelles la prime d'activité** dont de nombreux agents de notre Collectivité bénéficient. Ce montant sera transmis automatiquement aux organismes dédiés à partir du 1er janvier 2024.

Officiellement, ce Montant net social, voulu par le Gouvernement, a été mis en place pour faciliter l'accès aux droits aux prestations sociales. Toutefois, le mode de calcul retenu, élaboré sans concertation avec les organisations syndicales, va avoir des **répercussions dramatiques pour les plus bas salaires**.

Le Gouvernement a en effet décidé d'intégrer dans le calcul du Montant net social les avantages en nature comme les cotisations de prévoyance et de complémentaire santé non obligatoire. **Cela gonfle artificiellement les ressources déclarées par les agents qui n'ont pas cet argent sur leur compte à la fin du mois**. Mécaniquement, cela fera baisser le montant des prestations sociales pour les agents en bénéficiant.

Prenons l'exemple d'un agent ayant un salaire net de 1590 €. **Hier, pour toucher sa prime d'activité, l'agent déclarait 1590 € par mois, demain ce sera 1760 €**. Son seul tort : recourir à une prévoyance et une complémentaire pour un total de 170 euros par mois **après avoir traversé une longue maladie**. Hier, il touchait une prime d'activité de 144€ par mois, demain ce sera moins de 80€ à **situation inchangée**.

Ce mode de calcul est une double injustice. Plus les revenus d'un agent sont bas, plus il ou elle sera susceptible d'être pénalisé.e. Plus il ou elle aura des problèmes de santé nécessitant une couverture élargie, plus il ou elle sera susceptible d'être pénalisé.e.

Dans une période de réduction du pouvoir d'achat, ce mode de calcul augmente considérablement le **risque de précarisation croissante de pans entiers de la société**. Les agents, qui sont la pierre angulaire de l'action de terrain de la Collectivité européenne d'Alsace, ne peuvent en faire les frais.

Lors de la séance plénière du 13 novembre 2023, les élu.es du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace interpellent Mme Borne, Première Ministre, pour demander de revoir le mode de calcul du Montant net social pour ne plus considérer les avantages en nature.

Voeu déposé par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE